

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

OUVERTURE

M. CHENUT, Président : Mme MEIGNAN, je vous remercie de procéder à l'appel.

Mme MEIGNAN : Merci, M. le Président. François ANDRÉ, Gaëlle ANDRO, Nicolas BELLOIR, Thierry BENOIT, Isabelle BIARD, Armelle BILLARD, Damien BONGART, Philippe BONNIN, Frédéric BOURCIER, Jean-Luc BOURGEAUX, Vera BRIAND, Jean-Luc CHENUT, Muriel CONDOLF-FEREC, Ludovic COULOMBEL, Anne-Françoise COURTEILLE, Isabelle COURTIGNE, Marie DAUGAN, Jacques DAVIAU, Claudine DAVID, Catherine DEBROISE, Nadine DREAN, Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE, Michel GAUTIER, Aymar de GOUVION SAINT-CYR, Pierre GUITTON, Sophie GUYON, Béatrice HAKNI-ROBIN, Marc HERVE, Louis HUBERT, Aude de LA VERGNE, Didier LE BOUGEANT, Isabelle LE CALLENNEC, Anne LE GAGNE, André LEFEUVRE, Pierre-Yves MAHIEU, Bernard MARQUET, Christophe MARTINS, Aymeric MASSIET DU BIEST, Laëtitia MEIGNAN, Yvon MELLET, Gaëlle MESTRIES, Solène MICHENOT, Frédérique MIRAMONT, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Louis PAUTREL, Franck PICHOT, Marcel ROGEMONT, Sandrine ROL, Emmanuelle ROUSSET, Monique SOCKATH, Françoise SOURDRILLE, Agnès TOUTANT, Thierry TRAVERS.

M. CHENUT, Président : Merci. Mes chers collègues, depuis notre dernière session, début novembre, notre pays a été amené à connaître des événements d'une gravité tout à fait exceptionnelle dans son histoire. Je crois que nous sommes, les uns et les autres, encore totalement et durablement imprégnés par la gravité de cette situation qui a d'ailleurs conduit le Président de la République à instaurer le dispositif de l'état d'urgence. Ceci n'était pas arrivé depuis le tout début des années 60 et cela conduit d'ailleurs, M. le Préfet, à organiser ce soir une réunion de la cellule départementale de sécurité ; réunion à laquelle sont conviés les parlementaires, les maires des communes chefs-lieux d'arrondissement, moi-même Président du Département. J'ai pu, après échange avec M. le Préfet, décaler un peu l'heure de début de cette réunion à 18 h, notre assemblée étant riche de plusieurs parlementaires, afin de permettre à chacun de participer à cette rencontre. Nous suspendrons donc nos travaux à 17 h 40 pour laisser la possibilité aux uns et aux autres de participer à cette réunion qui n'était pas initialement programmée à nos agendas, mais je pense que, vu les circonstances, chacun comprendra. Nous adapterons donc peut-être en fonction de l'état d'avancement de nos travaux. Je vous proposerai de commencer un peu plus tôt demain matin, si nécessaire, pour que l'on conserve l'objectif de pouvoir clore la séance demain midi avec l'honorariat.

Comme je le disais, ce contexte qui prévaut depuis cette soirée dramatique du 13 novembre doit nous conduire, les uns et les autres, chacun dans l'exercice de nos responsabilités, qu'elles soient locales ou dans l'exercice de mandats nationaux, à privilégier un esprit de responsabilité, de rassemblement, de calme, de dignité dans l'exercice de l'ensemble de nos responsabilités parce que c'est bien, je crois, ce qu'attendent nos concitoyens de l'ensemble des dépositaires à un titre ou à un autre de responsabilité publique. Ils nous demandent aussi de nous rassembler sur le socle des valeurs de notre République. La liberté, l'égalité et la fraternité bien sûr, mais on peut ajouter la solidarité, la laïcité, le respect.

Nous sortons également d'un contexte électoral qui a été marqué par la poussée de thèses qui ne sont pas les thèses des élus républicains au sens le plus large du terme. Ceci, bien évidemment, nous interpelle collectivement. Néanmoins, nous pouvons aussi faire le constat d'une spécificité bretonne et je salue la victoire de l'équipe de M. LE DRIAN, qui sera désigné Président de la Région et avec lequel nous aurons à travailler sur des dossiers structurants, avec un socle de communauté de vues sur une vision du service public, de ses évolutions, de ses enjeux ; la volonté de garantir le meilleur service possible à nos concitoyens, notamment sur des problématiques qui sont très importantes pour la quotidienneté, les transports interurbains, les transports scolaires, mais également des dossiers relatifs à l'environnement, à l'agriculture, à l'économie.

Un nouvel exécutif régional se mettra en place dans les jours qui viennent et nous aurons à prendre son attache dès les premiers jours de janvier pour engager ce travail qui résulte de l'adoption de la loi NOTRe au mois d'août dernier, avec des obligations de parvenir à des accords pour une mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles, des conditions de neutralité budgétaire, mais également de continuité et de qualité des services offerts aux habitants, dans certains cas, à compter du 1^{er} janvier 2007 dans d'autres, sauf accord différent des parties, au 1^{er} septembre 2017.

Je crois que nous sommes tous conscients des difficultés qui sont les nôtres. Néanmoins, cette spécificité de la Bretagne, de ses quatre départements, peut aussi nous conduire à nous interroger sur les raisons de cette spécificité. Il y a aussi ce qui fonctionne parce que je crois que, parfois, le discours d'auto-dénigrement ne correspond pas à nos réalités. Je le dis tout en étant pleinement conscient de tout ce qui nous reste encore à traiter. Seulement, quand il y a des choses qui fonctionnent, quand il y a de la cohésion sociale sur un territoire, il faut aussi s'interroger sur le pourquoi des choses. Nous avons, bien sûr, les uns et les autres des éléments de réponse.

Lors de cette session, nous aurons à aborder successivement un certain nombre de dossiers, notamment celui relatif au plan de prévention du risque de submersion marine. J'ai entendu, ici et là, rapporter des propos sur lesquels je serai amené à donner quelques explications parce qu'ils ne correspondent pas à la réalité des choses. Néanmoins, nous aurons aussi, comme le propose le rapport, à confirmer la réalité de l'engagement au côté des territoires concernés. Puis, les dossiers spécifiques, des dossiers à dimension patrimoniale, une proposition concernant la collégiale de Champeaux, un édifice tout à fait exceptionnel, une richesse de notre patrimoine religieux et historique. J'ai pris l'initiative, avec mon collègue M. MARTINS, d'aller le visiter la semaine dernière. Je pense que quand on l'a vu, on sait encore mieux de quoi l'on parle, tout en soulignant la qualité des documents annexés au projet de rapport qui permet à chacun de mesurer la qualité de ce patrimoine.

Puis, nous aurons des propositions relatives à un EHPAD qui se trouve dans une situation très particulière eu égard aux obligations de sécurité qui, aujourd'hui, ne sont plus respectées : l'EHPAD de Noyal-sur-Vilaine. Je crois que, là aussi, nous allons sur la base de nos propositions, montrer la réalité de l'engagement départemental dans le cadre d'un dispositif tout à fait exceptionnel et favoriser la résolution de ces problèmes.

Demain matin, nous aurons une proposition de quelque chose qui me semble tout à fait porteur de perspectives : la déclinaison, après un long temps de préparation, du dispositif « zéro chômeur ». Je crois que le fait que nous venions d'obtenir

l'autorisation, législative et réglementaire, de l'expérimentation, est déjà aussi l'aboutissement d'un long travail de conviction. Notre collègue M. PICHOT le connaît sans doute mieux que quiconque. Nous aurons donc une présentation parce que je pense que ce sont là des voix qu'il convient d'enrichir et d'explorer.

Nous aurons également un point d'étape sur la mise en œuvre de la loi NOTRe avec, bien sûr, d'emblée, cette réserve sur la dimension régionale de ces discussions qui étaient, de fait, suspendues. C'était le cas sur tous les territoires de la métropole, dans l'attente de l'installation des nouveaux exécutifs. Puis, notre collègue M. MARTINS sera très fortement mis à contribution tout au long de cet après-midi avec une grande diversité de rapports, notamment des rapports d'activité. Certes, ils ont, pour certains, les plus anciens d'entre vous ou d'entre nous, un caractère un peu rituel. Je pense qu'ils sont aussi démonstratifs de la diversité des champs d'intervention de notre collectivité.

Voilà donc les quelques points sur lesquels nous allons être amenés à travailler. Je vous rappelle que demain à 11 h 30, nous recevrons M. le Préfet qui nous fera un point d'étape sur la question des migrants et, peut-être, quelques considérations, suite à la rencontre qu'il aura ce soir dans le cadre de la cellule restreinte des points d'information sur la situation en termes de sécurité sur notre pays. Vers midi, nous aurons ensuite le plaisir d'accueillir un certain nombre de nos anciens collègues. M. le Préfet a bien voulu accepter d'être à nos côtés pour leur remettre l'honorariat, qui est une reconnaissance officielle pour ceux qui ont exercé des responsabilités pendant au moins trois mandats. Un certain nombre remplissait les conditions et nous aurons le plaisir de les retrouver demain midi.

Voilà donc le programme de cette journée de travail que nous allons essayer de rythmer tout en permettant, bien sûr, la plus large expression des uns et des autres avec l'esprit de concision que chacun fera sien pour que l'on tienne globalement dans ce format afin de pouvoir terminer par ce déjeuner avec nos anciens collègues demain midi.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Comme vous l'avez dit, notre session intervient après un drame national qui fait, je pense, que rien ne sera plus comme avant dans notre pays, mais notre session intervient aussi après l'annonce, il y a quelques semaines, d'une nouvelle hausse du chômage dans notre département : + 1,9 % en un mois, + 4 % en un an. Le taux de chômage s'établit désormais à 8 %. Les conséquences sont quasi mécaniques sur la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA. C'était 17 000 allocataires cette année et ils étaient 13 000 en 2012 soit une augmentation de 30 % en quatre ans. Humainement, nous ne pouvons-nous en satisfaire et, financièrement, cela pèse lourdement sur les finances départementales. À cet égard, l'Assemblée des Départements de France a entamé des négociations avec le gouvernement sur les conditions de mise en œuvre de solutions pérennes au financement des allocations individuelles de solidarité. Des propositions sont avancées. Il ne nous est pas interdit, dans chaque département, de réfléchir à ce qui nous semblerait le plus en adéquation avec les intérêts de notre institution. Aussi, notre groupe aimerait, M. le Président, pouvoir en débattre et mesurer l'impact des différentes hypothèses pour l'Ille-et-Vilaine.

Cette session intervient aussi après les élections régionales qui ont vu la reconduction de l'actuelle majorité. Aux discussions techniques nécessaires, mais insuffisantes, vont pouvoir succéder les discussions politiques et les choix de transfert de compétences et

de moyens. Je pense, en particulier - vous l'avez dit - au développement économique, à l'agriculture, à l'environnement et au sort réservé pour l'économie à l'agence départementale IDEA35. Je pense aussi à la compétence transport, mais aussi aux compétences qui restent partagées : le tourisme, la culture et le sport.

S'agissant des transports, d'après plusieurs de vos déclarations, vous ne souhaitez pas, a priori, exercer cette compétence par délégation de la Région. Dont acte. Mais comment, concrètement, pensez-vous faire valoir les intérêts de nos concitoyens, puisque vous avez parlé de neutralité budgétaire et de qualité du service.

S'agissant de la Métropole, nous avons bien noté dans le rapport d'étape qu'un accord a été trouvé sur les compétences qui seront demain exercées par l'agglomération. Notre groupe aimerait avoir connaissance de l'impact financier et humain des transferts qui sont envisagés puisque les modalités ne sont pas connues à ce stade. Notre souhait, M. le Président, c'est d'être associé aux discussions et à tout le moins mis au courant des décisions. La démocratie participative commence par le respect des élus de la minorité.

Cette session intervient aussi alors que nous avons découvert dans la presse le 9 novembre dernier, que l'Ille-et-Vilaine faisait partie des territoires pilotes pour participer à une démarche visant à renforcer la mixité sociale dans les collèges. Un rapport a été présenté à l'Assemblée nationale à ce sujet. Quelques points nous interrogent : notre groupe s'étonne que la commission « Égalité des chances » n'ait pas eu à en débattre. Ou à tout le moins qu'aucune information n'ait été communiquée. Le calendrier du dossier de presse indique que les Départements seront appelés à déterminer, par délibération, les contours d'un nouveau secteur multi collèges d'ici fin 2015. La fin 2015 : c'est dans quinze jours.

Nous n'en aurons pas débattu. C'est étonnant parce que la commission « Égalité des chances » de la semaine dernière a été annulée alors qu'il y a quand même beaucoup de sujets à voir en commission 2. La commission est le lieu pour débattre de ces sujets. On aurait pu aussi dans cette commission débattre de l'allocation mensuelle pour les familles en situation irrégulière qui a été examinée en rapport de Commission permanente. On aurait pu aussi nous présenter dans cette session la convention que vous avez signée, M. le Président, avec le défenseur des droits ce mardi sans qu'on en ait eu connaissance. Jamais il n'a été question de cette convention avec le défenseur des droits. Cela nous paraît extrêmement important : là encore, nous n'avons pas été informés.

Cette session intervient, enfin, après la dernière qui prévoyait que le montant et les modalités du volet 3 des contrats de territoire pour 2016 seraient fixés au plus tard à la session des Orientations Budgétaires. Elles sont programmées fin janvier. Nous avons exprimé que ce volet 3 transitoire soit connu dans son montant et puisse être fixé le plus tôt possible. On aurait aimé à cette session. Notre groupe regrette ce report de délais et considère qu'une décision trop tardive dans l'année 2016 va pénaliser les maires, les présidents d'EPCI, mais aussi et surtout les tiers bénéficiaires de ces contrats départementaux de territoires qui ont besoin de savoir pour monter leur budget.

Au cours de cette session, nous déposerons un vœu relatif au Crédit Mutuel Arkea et deux questions orales relatives au collège de Crevin et à la couverture Internet mobile.

Pour finir, permettez-moi une petite remarque, M. le Président, avec l'espoir que nous soyons entendus l'année prochaine. Nous avons reçu les uns et les autres les cartes de

vœux de l'institution « Conseil départemental ». Nous avons passé commande. Nous avons été sollicités pour savoir ce qu'on pourrait mettre dans les inserts qui nous concernent individuellement. Chaque conseiller départemental, et nous, avons eu la surprise de découvrir lorsque nous avons reçu les cartes que c'était le président Jean-Luc CHENUT et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine qui souhaitaient leurs meilleurs vœux pour l'année 2016. Comprenez que c'est difficile pour nous d'envoyer des cartes sur lesquelles votre nom figure. Même M. TOURENNE n'avait jamais osé faire cela. C'est donc très difficile - mettez-vous à notre place - d'envoyer des cartes de vœux où on fait votre promotion. Sachant que vous-même les enverrez. Non, ce n'est pas l'institution. Pour l'institution, cela aurait été : « le Président du Conseil départemental et l'Assemblée départementale ». Mais là, c'est « Jean-Luc CHENUT ».

M. ANDRÉ : M. le Président, chers collègues, dans le court temps qui m'est imparti, je souhaite, à mon tour, tirer quelques enseignements politiques des trois événements majeurs qui ont marqué l'actualité récente de notre pays.

En premier lieu, bien évidemment, les attentats du 13 novembre à Paris. La vie a repris son cours, peu à peu, et c'est très bien ainsi. Mais la réalité est bien là, toujours présente : notre pays a été attaqué violemment, cruellement, par un ennemi, l'islamisme radical, qui combat notre modèle républicain, nos modes de vie et cherche par la terreur à nous diviser et à nous faire douter de notre propre capacité à résister collectivement.

Mes chers collègues, dans ces circonstances où l'essentiel est en jeu, il nous faut continuer à faire vivre l'esprit d'unité et de responsabilité qui s'est manifesté au congrès de Versailles autour du Président de la République. Nous le devons aux victimes de Paris et à leurs proches. Nous le devons à nos forces armées engagées au levant pour aider les populations syriennes et irakiennes à éradiquer Daesh. Nous le devons enfin à nos concitoyens qui veulent continuer à vivre en hommes et femmes libres.

La situation exceptionnelle d'état d'urgence qui devra être prolongée un temps est constitutionnellement reconnue et la réponse intérieure appropriée, compte tenu de l'intensité de la menace. Mais parce que nous sommes en état de droit, l'État doit rendre compte de la mise en œuvre de ces dispositions exceptionnelles. Les parlementaires, tout comme vous M. le Président, seront autour du préfet ce soir pour l'entendre et poser toutes les questions nécessaires.

Le deuxième événement politique majeur récent est, bien évidemment, le succès de la COP 21 qui, sous l'impulsion forte du Président de la République et la direction efficace de M. FABIUS, a permis, pour la première fois de l'histoire de l'humanité, de déboucher sur un accord universel contraignant pour lutter contre les causes du dérèglement climatique. Là aussi, alors que l'essentiel est en jeu (la survie de l'humanité), 195 États s'engagent à prendre les dispositions permettant, de façon ambitieuse, de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Des mesures, elles aussi, volontaristes sont prévues vis-à-vis des pays en voie de développement. Ceux qui, précisément, polluent proportionnellement le moins, mais qui sont pourtant les premiers touchés par les effets du réchauffement climatique. Cet accord mondial est déterminant, car il pose les bases d'un développement durable impérativement économe en ressources et particulièrement sobre en carbone. Chacun en a conscience : si cet accord était nécessaire, impérieux, il faut désormais le mettre en œuvre. De ce point de vue, le rôle des citoyens, des forces vives et des collectivités telles que la nôtre est considérable. Nous sommes ici, en Ille-et-Vilaine, engagés de longue date dans cette politique et, de façon transversale, sur l'habitat, les transports, l'agriculture, la recherche, le

développement économique. Nous sommes déterminés à poursuivre et amplifier de façon résolue. Les élus socialistes et apparentés saluent le travail mené, à ce titre, par notre collègue Mme ROL. Voilà une utopie concrète qui donne toutes ses lettres de noblesse à la démocratie locale.

Dernier sujet sur lequel je veux m'exprimer au nom des élus socialistes et apparentés : le résultat en Bretagne des élections régionales. Ce ne sera pas une surprise pour chacun d'entre vous. Je me réjouis de la large victoire des listes conduites par M. LE DRIAN. Elles consacrent une volonté première : celle de rassembler les territoires alors que certains n'ont eu de cesse d'opposer. Opposer ville et campagne ; opposer est et ouest ; opposer littoral et Bretagne intérieure. Rassembler les hommes et les femmes qui font vivre ces territoires, plutôt que de diviser et chercher des boucs émissaires à nos difficultés. Rassembler les énergies, les expériences, les volontés d'agir au-delà de nos rangs traditionnels. Cette victoire consacre aussi un état d'esprit propre à notre région : celui de la confiance. Confiance en ses forces, confiance en son avenir.

Bien sûr, la Bretagne n'échappe pas à la crise et à ses effets. Bien sûr, il y a à opérer des transitions que nous connaissons et dont nous savons qu'elles peuvent être douloureuses. Mais le repli sur soi, prôné par les uns, ou le « déclinisme » porté par les autres, les Bretons n'en ont pas voulu, car ils savent que là n'est pas la voix de leur rebond ; là n'est pas la voix de leur avenir. Cette victoire est celle, enfin, de la clarté. Clarté des valeurs, clarté des convictions, clarté des engagements, pas en catimini, pas dans l'entre-deux tours, mais dans la durée et attestée par l'action quotidienne.

C'est donc sur des bases solides et dans un climat de confiance que vont pouvoir s'engager, au niveau politique, les discussions entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne sur la mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe à la fois dans le transfert des compétences fixées par la loi, mais aussi dans la préfiguration de l'exercice des compétences partagées. M. le Président, vous avez toute notre confiance pour mener au nom de notre collectivité, ces discussions déterminantes pour la réussite de l'action publique locale future.

Mes derniers mots, mes chers collègues, seront pour Mme LE CALLENNEC. D'abord, chère collègue, pour vous féliciter de votre promotion dans l'état-major de M. SARKOZY. Je vous félicite, nous vous félicitons et d'une certaine manière, on vous encourage, car pour utiliser un langage populaire, « ça ne doit pas être facile tous les jours ». Vous exprimer enfin, Mme LE CALLENNEC, après vous avoir écoutée à l'instant, après avoir lu vos déclarations des derniers jours, vous exprimer une requête ou plus exactement une supplique. Mme LE CALLENNEC, surtout, ne changez rien. Surtout continuez comme cela ; restez telle que vous êtes. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : Quelques points pour revenir à des sujets qui viennent d'être abordés, Mme LE CALLENNEC, sur les discussions avec l'Association des Départements de France. J'ai participé il y a peu de temps à un Bureau et hier soir à l'Assemblée générale extraordinaire qui a permis - il y a des endroits où c'est possible - d'arriver au vote d'une résolution unanime de l'ensemble des présidents dans une instance où, comme vous savez, la gauche n'est pas majoritaire. Cela ne vous a pas échappé. Néanmoins, nous parvenons, assez régulièrement, sous l'égide du président BUSSEREAU, à faire prévaloir, au-delà de nos différences, ce qui nous semble constituer le socle de la défense des intérêts des institutions départementales sur tout le territoire et donc d'avoir acté quelques principes qui vont être les socles de la

négociation qui se poursuit, conformément à la résolution adoptée lors du congrès du mois d'octobre, qui doit se poursuivre jusqu'au 31 mars.

C'est bien le calendrier qui avait été acté à Troyes au mois d'octobre et c'est bien ce calendrier dans lequel nous souhaitons nous inscrire. Il y a deux principes sur lesquels on considère que nos négociateurs ne doivent pas céder : que la date d'effet pour le calcul du coût du transfert RSA soit l'année 2014 et non pas comme ce serait l'inclinaison naturelle de certains services et notamment de ceux qui sont domiciliés du côté de Bercy : 2016 ou 2015. La neutralisation doit intervenir à compter des résultats constatés dans les comptes administratifs 2014. C'est donc le mandat de négociation qui est donné. L'autre mandat est que, bien sûr, si l'on transfère des charges, nous devons transférer des ressources. Nous ne voulons pas que les ressources qui seraient transférées relèvent de la fiscalité dynamique des Départements.

Je peux ajouter que j'ai une grande confiance dans les capacités de notre négociateur en chef, si je puis dire - M. LAMBERT - dont l'expertise en matière de finances publiques est tout à fait remarquable. Il a véritablement le sens des points d'équilibre de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas, et qui va donc repartir dans ces discussions. Mais il peut s'appuyer sur le vote de la résolution d'hier soir. Elle a d'autant plus de poids qu'elle a été adoptée à l'unanimité.

Au-delà des mesures, parce que là, on travaille sur des mesures d'urgence dont on souhaite qu'elles soient immédiates, il y aura certainement nécessité d'avoir un débat national sur le financement de solidarité qui relève pour beaucoup de la solidarité nationale plus que de modes de financement départementaux. Mais chacun, aussi, dans un esprit de responsabilité a bien conscience que ce n'est pas en quelques mois que l'on peut régler l'accumulation d'un problème dont chacun convient qu'il remonte à 2004 avec les transferts massifs simultanés de l'APA, de la PCH, du RSA. Les comptes sont transparents et sont actés des deux parties.

On considère aujourd'hui que le reste à charge national non compensé de l'État envers les 100 départements est de 8,2 milliards. Sur ces 8,2 milliards, 6,2 milliards étaient déjà actés en 2012. Si on veut voir à quoi je fais référence, cela veut dire qu'on ne peut pas imputer la responsabilité de ce problème simplement au gouvernement actuel, sauf à faire une forme de politique politicienne et partisane qui ne permet pas de dégager des solutions. On ne peut pas, bien sûr, demander, en quelques mois, de régler onze années de non-traitement de cette difficulté. Il faudra du temps. Ce sera sans doute probablement un des enjeux aussi de l'élection présidentielle de 2017 où il faudra que tous les grands candidats disent ce qu'est leur vision de l'organisation du financement de la solidarité ; qu'il s'agisse du RSA, mais qu'il s'agisse aussi du handicap ou de nos aînés. Je crois que cette posture me semble être une posture raisonnable. On essaye de prendre des mesures immédiates, avec effet, dès 2016 pour réguler la progression du reste à charge et le stabiliser au niveau atteint en 2014. Après, c'est un autre débat, mais qui ne pourra pas raisonnablement être géré dans un laps de temps aussi court.

Sur la question des transferts de compétences, je redis que le principe qui doit être recherché, qu'il s'agisse des discussions avec Rennes métropole ou avec la Région, c'est bien un principe de neutralité, c'est-à-dire qu'il n'y a ni appauvrissement sans cause, ni enrichissement sans cause d'une des deux parties à l'issue de ces négociations. On évalue de façon contradictoire. D'ailleurs, nous avons pris au moins pour ce qui concerne Rennes métropole, mais je pense que nous le ferons aussi pour la Région, la décision de recourir, comme juge de nos débats d'experts entre nos services respectifs, à l'expertise d'un tiers, un cabinet qui expertisera les données des uns et des

autres. Je pense que c'est une bonne méthode de travail. Cela fait partie d'une volonté partagée. Nous allons donc l'engager. Bien évidemment, chacun sait que pour la Région ce n'était pas possible, ni ici, ni ailleurs.

Comme beaucoup de Régions au 1^{er} janvier vont avoir une nouvelle existence, les anciennes disparaissent et de nouveaux périmètres s'installent. Nous allons donc engager ce travail, mais ce principe sera bien celui qui me guidera : la neutralité budgétaire. Je pense qu'on a déjà pu, ici ou là, acquérir des savoir-faire dans ce domaine, de transfert de compétences. Il faudra les mobiliser utilement.

Par ailleurs, à un niveau de transfert et de moyens, correspond un niveau de qualité de service. C'est l'autre volet de la discussion sachant que la Région devra sans doute, de son côté, réfléchir à des dispositifs de gestion de convergence étalés dans le temps parce qu'elle aura affaire à des grandes disparités d'un département à l'autre et qu'elle ne pourra pas consacrer ces disparités, ni même harmoniser instantanément les choses, mais chacun le comprend. Je crois donc qu'il y aura, là aussi, des discussions sur des principes de convergence. Tous ceux qui ont eu des responsabilités - par exemple dans les EPCI ayant instauré la taxe professionnelle unique - savent qu'il y avait des périodes plus ou moins importantes selon les écarts de départ, de convergence des taux pour qu'à partir d'un point de départ, on arrive au bout de cinq ans, six ans, parfois dix ans, à la convergence attendue.

Plus spécifiquement sur ce qui concerne Rennes métropole, vous voulez déjà connaître le détail, mais nous n'en sommes pas là. Avant d'engager le travail des équipes et des experts, il fallait d'abord avoir une discussion de principe sur la philosophie du transfert. Est-ce qu'il y a un accord sur la philosophie de ce transfert ? Il y a un accord, mais il est conforme à ce que je vous ai toujours dit : c'est un transfert a minima. La loi, ce n'est pas nous qui l'écrivons : on l'applique. La loi dit : a minima trois compétences sur sept à l'intérieur du bloc social et possibilité aussi de transférer les collèges. Les routes, c'est de droit. Il y a donc les routes. On ne discute pas : c'est la loi. Nous écartons la possibilité du transfert des collèges et parmi les sept compétences sociales, nous avons identifié les trois dont les périmètres en termes d'agents, en termes de moyens financiers, sont les plus restreints. C'est :

- la gestion du FSL qui fait déjà l'objet de gestion déléguée propre à la ville de Rennes, mais qui pourrait faire l'objet d'une convention de délégation sur l'ensemble du territoire de la métropole ; cela reste à discuter,
- les jeunes en difficulté, les interventions spécifiques. Ce ne sont donc pas des dispositifs lourds, ni en budget, ni en moyens humains, dans nos champs d'intervention,
- les actions de prévention spécialisées. Là aussi, dans le cadre du dispositif départemental, l'essentiel est concentré dans une convention avec un partenaire associatif - en l'occurrence SEA - qui agit pour « le compte de ». Si vous voulez des chiffres, le montant de la convention SEA est de 1 800 000 €.

L'étape suivante, maintenant qu'il y a un accord sur le périmètre, est que nos équipes - les directions générales des deux côtés et le cabinet qui va être mandaté - auront une nouvelle rencontre politique fin janvier. Pour le cabinet, ce n'est pas une mission lourde ; c'est une mission relativement légère parce qu'il y a déjà des savoir-faire dans ce domaine. L'objectif est de parvenir à un accord qui pourrait être présenté à la session d'avril pour ce qui concerne la partie métropole. Dans ce dossier, en termes de budget, la partie voirie est de loin la plus importante, mais il n'y a pas de surprise sur ce point.

En matière de collègue, vous vous êtes inquiétée du fait qu'on soit retenus dans un appel à projets national qui impliquerait de faire des propositions pour le 31 décembre. Vous avez observé - pour une fois, nous sommes d'accord - qu'il est assez peu de jours d'ici le 31 décembre. J'en conviens, mais d'emblée, nous avons pris contact avec les administrations de l'État concernées. Elle nous ont bien dit que, vu les délais, ce n'était pas des délais raisonnables ni tenables. Nous aurons donc le premier trimestre pour travailler sur ce dossier, y compris, bien évidemment, en lien avec la commission 2, parce qu'aujourd'hui, nous n'avons pas remis de proposition. Ce n'était pas faisable et ce n'était pas possible.

Sur la question de la signature de la convention avec le défenseur des droits, je peux vous dire que nonobstant le fait que je sois un président socialiste, le défenseur des droits était très content de signer cette convention parce que c'est une déclinaison d'une convention-cadre qui avait déjà été adoptée, il y a quelque temps, au niveau de l'ADF. Par contre, elle n'avait pas encore été déclinée localement. J'ai donc pris l'initiative de le faire. Il se trouve que nous sommes peut-être les premiers. Je crois, que ce n'est pas la première fois que l'Ille-et-Vilaine est en pointe dans ce type d'initiative, dont chacun comprend bien le contenu. Il n'y a pas d'engagement financier particulier ; il y a des engagements de collaboration, de mise à disposition, de facilitation, de mutualisation de services et d'échange d'informations. Je crois que M. TOUBON était très content parce qu'il avait besoin, peut-être, qu'à un endroit, on donne le « la » et l'impulsion pour pouvoir s'appuyer, lors de son passage à Rennes sur l'aboutissement d'une de ces conventions.

Sur la question du volet 3, l'engagement que nous avons pris était de faire un débat et d'acter les choses au mois de janvier. Il sera donc tenu. Nous sommes sur ce calendrier, mais je pense que chacun peut le comprendre dans un contexte à la fois de bouleversements institutionnels et de très grandes incertitudes budgétaires. On met toujours en avant la difficulté des communes, des intercommunalités, etc., et les nôtres ? Cela m'étonne un peu parfois. Nous avons de grandes difficultés. On ne réunirait pas l'ADF tous les quinze jours en ce moment pour conduire des délégations toutes les deux semaines. Nous avons de grandes difficultés. Je l'ai déjà dit ; je le confirme. Nous sommes bien dans cette difficulté d'une absence de lisibilité sur la pérennité structurelle de nos finances. Je crois qu'il faut en prendre acte et nos partenaires peuvent comprendre que nous ayons ces difficultés. Je ne souhaite pas qu'on aille, de façon désorganisée, annoncer des choses qui n'auraient pas été vérifiées, sécurisées, stabilisées et débattues.

Sur ce point, je souhaite faire une proposition parce que je pense que le budget que nous allons avoir à élaborer à l'horizon du 31 mars au plus tard, s'inscrit dans un contexte d'une difficulté toute particulière. Difficulté institutionnelle et difficulté de contraintes budgétaires. Nous avons, comme je l'ai déjà dit, la double contrainte : la contrainte sur l'évolution d'un certain nombre de dépenses - notamment sociales à caractère obligatoire - et la contrainte partagée avec les autres collectivités de la réduction d'un certain nombre de concours financiers de l'État ; réduction qui pèse fortement sur l'évolution de nos ressources. Je propose donc de réunir notre session en session privée le vendredi 8 janvier matin pour que, cartes sur table, nous mettions tous les éléments d'aide à la compréhension, à la fois nationale et locale, où en est la situation budgétaire du Département.

Nous aurons, bien sûr, les chiffres 2014 consolidés ; une approche assez fine, fiable en tout cas, de nos résultats 2015 et de nos perspectives au fil de l'eau, les perspectives naturelles, si on ne fait rien de particulier à l'horizon 2016. Je souhaite que nous le

fassions dans un esprit de responsabilité et de transparence qui permettra à tous ceux qui ont des propositions crédibles, compatibles avec un socle de valeurs et de projets, de les formuler en temps et heure. Je prends d'ailleurs l'engagement que nous étudierons très précisément toutes ces propositions, d'où qu'elles viennent, parce que cela me semble important. Nous serons suffisamment en amont, à la fois du débat d'orientation budgétaire, que nous avons repositionné fin janvier, du vote du budget en mars. Et si, pour certaines contraintes d'ordre de préparation, de mécanisme, de tenue de commissions, on ne pouvait pas tout intégrer, je prends d'emblée l'engagement de dire qu'il y aura au mois de juin une décision modificative, peut-être plus importante, qui permettrait d'intégrer les propositions des uns et des autres.

Nous avons un triple enjeu devant nous : maîtriser l'évolution d'un certain nombre de dépenses. Je le dis clairement : nous aurons des économies à faire ; nous les rechercherons donc. Nous avons à préserver une capacité d'épargne pour l'avenir. L'épargne, c'est aussi la capacité à investir, quel niveau d'épargne. Nous aurons à discuter du niveau d'effort fiscal acceptable ou non. Je crois qu'il faut que chacun puisse s'exprimer le plus en amont possible.

Ce sera une session privée parce que je souhaite que l'on puisse travailler - je ne dis pas qu'on ne travaille pas sérieusement quand les médias sont là -, mais je pense que c'est vraiment une réunion de travail de fond que je veux que nous ayons pour que chacun dispose le plus en amont possible de tous les éléments utiles à la bonne compréhension des choses pour que les débats qui suivront soient des débats aussi préparés, construits et enrichis que possible. Voilà ce que je souhaitais vous dire en ouverture de cette session. Nous allons donc pouvoir passer à l'examen du premier rapport. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Si vous me le permettez, par rapport aux réponses que vous venez d'apporter à mes propos, je veux juste vous rappeler que Mme LEBRANCHU a déclaré que s'il y avait retransfert du RSA, ce serait avec la fiscalité dynamique. Cela a été dit et entendu. J'entends donc votre argument et je pense qu'on le partage, mais la ministre a dit elle-même que ce serait avec la fiscalité dynamique. Vous allez donc avoir fort à faire, avec l'ADF et le Gouvernement. La proposition que je vous faisais tout à l'heure, était qu'on puisse travailler ensemble sur l'impact de ces modifications pour notre Département. Comme vous venez d'évoquer la transparence nécessaire, j'espère qu'on pourra avoir les données précises sur ce qu'impliqueraient pour notre Département les transferts qui pourraient être décidés par l'ADF.

S'agissant des transferts de compétences, je retiens bien : neutralité budgétaire, qualité du service et des transferts a minima notamment avec la métropole puisque c'est ce qui est décidé. Vous évoquez un cabinet d'expertise. Si j'ai bien compris, ce sera le même qui va travailler à Rennes métropole et pour le Département. Pour le moment, ce n'est pas décidé avec la Région. Je suppose puisque vous attendiez qu'ils se mettent en place. Je me permets de redire qu'on aurait bien aimé, en commission 2, pouvoir en discuter. On s'est posé la question sur la mixité sociale : si c'était une initiative du rectorat ou si c'était une initiative du Conseil départemental. On n'a même pas cette réponse. Il aurait été, je trouve, agréable de pouvoir en parler, en discuter, puisque, les uns et les autres, on a des choses à dire.

Le rapport qui a été rendu au niveau de l'Assemblée nationale est très intéressant sur cette question. Je l'ai envoyé à mes collègues de la commission et je pense qu'on aurait pu, à partir de ce rapport, voir ce qui pouvait nous intéresser en Ille-et-Vilaine.

Pardon M. le Président, mais la convention-cadre avec le défenseur des droits, on n'en a même pas eu connaissance. On ne sait même pas ce qu'il y a dedans. Comme vous le dites, très justement, c'est intéressant. Tant mieux si le Département d'Ille-et-Vilaine a été parmi les premiers à signer cette convention-cadre, mais on ne l'a même pas.

On veut donc travailler ici, même si on est dans la minorité. Vous nous incitez à faire des propositions en session privée le 8 janvier, mais on voudrait avoir les éléments. Je ne vois pas où est le problème de cette transparence de l'information car nous voulons travailler à partir d'éléments concrets. Cette convention-cadre, pouvons-nous à tout le moins, l'avoir pour la lire, voir ce qu'il y a dedans ?

M. CHENUT, Président : Aucun problème. Vous l'aurez dans la journée.

Mme LE CALLENNEC : Merci. Mais on l'apprend par la presse.

M. CHENUT, Président : Ceci dit, un Président a quand même un minimum de latitude pour signer un certain nombre de conventions qui dès lors qu'elles n'engagent pas de budget particulier, relèvent de la gestion de l'exécutif. Je pense quand même, Mme LE CALLENNEC que je peux aussi travailler. Je ne suis pas sous tutelle quand même ; pas encore en tout cas. Merci de le reconnaître. Je peux donc avoir une capacité d'initiative. Vous conviendrez que cela va dans le bon sens, comme l'aurait dit une de nos collègues. M. PICHOT, sur les collègues, juste l'initiative État ou Département.

M. PICHOT : Sur la mixité sociale, effectivement, nous aurons l'occasion d'en parler en commission 2 lors de la prochaine réunion en janvier. Vous avez accepté, puisque nous avons un ordre du jour très réduit sur celle de décembre, de reporter les sujets en janvier. C'est pourquoi nous ne les avons pas vus en décembre. L'initiative sur la question de l'appel à projets « mixité sociale » a été effectivement échangée dans des termes assez rapides puisqu'il fallait se positionner avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DASDEN), l'inspecteur d'Académie.

Nous avons donc fait le choix, nous, Département, de postuler, mais avec une règle que nous avons, en tout cas, donnée au DASDEN : nous ne pouvions pas déterminer les territoires pilotes en si peu de temps comme l'a rappelé le Président. Nous allons donc prendre le temps de définir ce qui semble le meilleur procédé pour, justement, avoir ce regard de la mixité sociale sur notre département, plutôt en prévention, comme nous l'avons dit, sachant que nous ne sommes pas un territoire parmi les plus fragiles sur cette question. On en reparlera lors de la prochaine commission le 20 janvier prochain.

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 1 – POLITIQUE 12 – RAPPORT 12-1

AVIS DU DEPARTEMENT SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE SUBMERSION MARINE SUR LE MARAIS DE DOL (PPRSM) SOUMIS A LA CONSULTATION DE L'ETAT

M. COULOMBEL donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Ce rapport concerne le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de Subversion Marine, dit PPRSM, sur le marais de Dol de Bretagne. Il a été prescrit par arrêté préfectoral le 23 juillet 2010, soit un peu plus de 64 mois. Cela concerne 22 communes. La majorité précédente en décembre 2014 avait émis un avis défavorable en demandant à ce qu'il y ait une prise en compte des spécificités de la baie, parce qu'il y avait eu une application stricto sensu au mécanisme qui s'était produit en Vendée. Un nouvel expert avait donc été nommé par le gouvernement, il a retravaillé toutes les données et a pris en compte les spécificités de la baie, ce qui a abouti à une nouvelle carte différente de la première carte.

En dehors de tous les aspects techniques, je ne vais pas relire toute la note, mais je vais aller directement à la conclusion du texte puisque c'est quand même cela qui nous intéresse. Nous avons déjà débattu un certain temps ou un temps certain en commission. Quel est l'objectif de ce PPRSM et quelles sont les conclusions que nous en tirons ? On rappelle qu'il s'agit de la nécessaire protection des populations et des biens donc le Département s'inscrit dans cette nécessaire protection. On rappelle également que le Département a été toujours moteur sur ce dossier dès 2012, avec le projet de création de cette SPL (Société Publique Locale). Aujourd'hui, compte tenu de la nouvelle réglementation liée à la Loi Nôtre, le Département ne dispose plus de la compétence générale et donc on a une interrogation sur la possibilité de mettre en place cette SPL. C'est pourquoi, le Président CHENUT avec le Président de Saint-Malo agglomération et des communautés de communes du pays de Dol de Bretagne et de Pleine-Fougères ont interpellé l'État pour demander une expertise juridique afin de savoir de quelle manière pouvait être mis en place un dispositif alternatif à la SPL si celle-ci ne devait voir le jour, et de déterminer quel portage pouvait se réaliser, et comment on pouvait mobiliser les fonds Barnier ?

Ce qui est proposé, c'est de prendre acte de ce nouveau projet de PPRSM du marais de Dol de Bretagne soumis à la consultation, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est de confirmer les engagements du département à savoir poursuivre dans ce nouveau contexte juridique les réflexions sur le dispositif de gouvernance et de financement à mettre en place permettant d'assurer la protection des biens et des personnes tout en favorisant le développement solidaire et harmonieux du territoire du marais de Dol de Bretagne, sachant qu'il s'agit de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » qui relève de Saint-Malo agglomération, de la communauté de communes du pays de Dol de Bretagne et de celle de Pleine-Fougères. Et de confirmer le principe de la contribution du Département au financement des études et travaux de rehaussement et de confortement de la digue de la duchesse Anne, étant entendu que ces derniers permettront la révision du PPRSM. Rappeler qu'il a été rajouté que l'on demande à l'État expressément d'intégrer une révision de ce PPRSM au vu de la réalisation des travaux, ce qui semble logique, c'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a des travaux de rehaussement de la digue, on souhaite que soient pris en compte ces travaux pour revoir le plan de prévention de risques puisque s'il y a des travaux, c'est bien évidemment pour améliorer la situation, il faut donc aussi en tenir compte concrètement. Voilà, M. le Président, ce que je souhaitais indiquer.

M. CHENUT, Président : Merci pour cette présentation synthétique. M. BOURGEOUX.

M. BOURGEOUX : Monsieur le Président, mes chers collègues, on l'a dit, cela a été débattu en commission, je suis un peu déçu sur le terme « prendre acte ». Je vais

développer. Toutes nos collectivités, puisque maintenant c'est passé dans nos collectivités locales, c'est-à-dire toutes les communes, le pays, les intercommunalités, ont émis un avis défavorable. Ce n'est pas pour le plaisir, et ce n'est pas non plus pour s'opposer. Tout le monde sur le territoire a fait le constat que les documents produits par l'État n'étaient pas assez complets pour pouvoir se prononcer. Je ne mets pas en cause, puisque vous avez fait allusion tout à l'heure à des choses qui se sont dites, et je tiens bien sûr à bien préciser les choses, je ne mets pas en cause tout le travail qui a été réalisé ici lors de la précédente mandature. J'ai même salué à plusieurs reprises, on m'a presque fait le reproche en disant que j'étais trop gentil, mais j'ai toujours dit que le Département nous avait beaucoup accompagnés, et était moteur pour défendre cette partie du littoral. Pour preuve, je ne crois pas que l'ex-président Jean-Louis TOURENNE ait manqué une seule réunion organisée alors qu'il y en a eu beaucoup, que ce soit organisé par lui-même ou par le Préfet. Ce qui prouvait bien sur le territoire toute l'implication et toute la volonté du Département à essayer de résoudre ce problème de protection de cette petite partie du département.

À présent, ma déception est de devoir « prendre acte ». Prendre acte, cela veut dire ni oui ni non. On a entendu parler « du ni-ni », j'ai un peu le sentiment qu'on est dans la même posture. Vous voyez comment je peux être gêné. On l'a rappelé, on a rappelé toutes les avancées qui ont été faites, c'est-à-dire qu'on a su mettre dans nos délibérations tout ce qui a pu se passer de positif depuis ces nombreuses années puisque cela a été dit, cela fait cinq ans maintenant pratiquement que l'on travaille sur ce dossier. Je trouve que l'État par contre ne fait pas confiance, et je vais vous citer quelques exemples. Je ne mets pas en doute vos paroles et vos écrits en disant que vous allez nous accompagner, nous aider, etc., ce qui ne pas le cas de l'État dans la production justement de son document puisqu'aujourd'hui, l'État refuse, par exemple, qu'un professionnel fasse plus de 35 m² d'agrandissement sous prétexte que peut-être en agrandissant son entreprise, plus tard, il s'en servira de locaux pour y mettre de la population et donc il y a une crainte. Vous avez vu quand même le vice des services et tout cela, c'est dans ce rapport.

Vous comprenez donc pourquoi les habitants en grande majorité trouvent que l'État a produit un document qui va trop loin réglementairement puisqu'il met même à mal le bon sens ou l'honnêteté des gens puisqu'on considère sans doute que dans la baie, tout le monde est malhonnête donc, c'est pour cela qu'il ne faut pas autoriser même des agrandissements et autres. C'est écrit.

Ensuite, on n'a aucune production sur ce qui a été dit – et je remercie le petit appoint qui a été rajouté par rapport au texte initial – sur l'avenir. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, tous les élus ont le sentiment qu'une fois qu'il sera signé, c'est terminé. Tout ce qu'on pouvait dire avant : c'est dangereux, etc. ça tombera dans l'oubli parce qu'il n'y aura personne pour s'en occuper puisqu'on voit bien que tout ce qu'on avait mis en place – et vous étiez là M. le Président – tombe. Le Préfet devait me rappeler, cela fait trois semaines, il ne m'a jamais rappelé alors que dans les huit jours, il devait me rappeler pour me dire quelle structure on allait trouver pour mettre en place, mais on n'en entend plus parler. Et on voit bien que gentiment, cela va tomber dans l'oubli comme beaucoup de choses et que finalement on va dire : tout le monde a rempli sa mission, finalement il n'y aura pas de nouvelles constructions donc s'il se passe quelque chose, on ne pourra pas être accusé puisque ce ne sera pas notre faute, mais ceux qui sont là aujourd'hui, tant pis c'était avant nous. C'est quand même le sentiment que partagent tous mes collègues.

On trouve qu'il aurait fallu aussi qu'il y ait des documents qui soient produits et qui nous

disent l'après, c'est-à-dire : il faut faire des travaux, quels types de travaux, des estimatifs de montants, on sait faire. On voit bien que la France est quand même un pays qui, du point de vue de l'ingénierie est quand même assez bon, c'est reconnu. Mais on n'a rien, on n'a aucune production. On n'a pas de coût de travaux, on n'a pas d'éléments sur ce qu'il faudrait faire, on n'a rien, on n'a pas d'études non plus sur les conséquences. Ici, quand vous avez des choses que vous voulez faire, des investissements, vous voyez tout ce que l'État peut vous demander comme production, on le voit bien. En ce moment, on est sur une déviation de Dol de Bretagne, quand je vois les kilos de papier qu'il faut produire, d'incidences, d'impact, tout ce qu'il faut dire, mais là il n'y a rien. Pas une ligne sur l'après, pas une ligne sur les conséquences démographiques, économiques, etc. On a l'impression que c'est un document pour faire passer une réglementation et qu'après, on n'y reviendra pas.

C'est le constat qu'ont fait tous les élus et quand je dis tous les élus, permettez-moi je ne crois pas que dans Saint-Malo agglomération, pour ceux qui ont pu lire, il n'y avait que des élus d'une majorité ou autre. Une preuve, c'est qu'à la limite, ceux qui se sont le plus exprimés et qui ont trouvé que le dossier n'était pas assez complet, c'est l'opposition de l'Agglo de Saint-Malo, vos amis. M. PERRIN a pris la parole et a dit : c'est se moquer de tous ses habitants, vu le dossier tel qu'il est constitué.

Vous comprenez donc pourquoi je suis un peu déçu que le Département ne soit pas unanime avec tout le territoire puisqu'il y a unanimité sur tout le territoire. M. LEFEUVRE en pays de Saint-Malo a voté avec nous l'avis défavorable. Je finirai donc mes propos en vous disant que je ne remets pas en cause et surtout je ne voudrais pas qu'on vienne dire que j'ai un doute sur le Département et sur son accompagnement du point de vue de notre territoire. Mais, je trouve que ce n'est pas un bon message si, demain dans la presse, il est marqué que le Département a simplement pris acte. Voilà M. le Président.

M. CHENUT, Président : M. MAHIEU.

M. MAHIEU : Merci M. le Président. Je vais commencer par prendre une image : le Département considère que le littoral est une chance pour lui et en ce sens, il a raison. Dans beaucoup de villes, lorsqu'on a un mur qui n'est pas tellement esthétique, il arrive, pour redonner un peu de beauté, de choisir de dessiner un trompe-l'œil. Ma première interrogation est la suivante : sommes-nous aujourd'hui en session face à un trompe-l'œil ? Pourquoi dis-je cela ? Nous avons reçu le 27 novembre dernier la convocation pour la commission n° 1. Le point n° 2 était : « Avis du Département sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de Submersion Marine ». Avis. Quand je vois le point n° 12-1 du document de la présente session, il est indiqué : « Avis du Département sur le projet de Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine ». Selon moi, est-on en situation de trompe-l'œil avec un prenez-acte parce qu'on veut éviter de prendre un avis ? Sachant que ce n'est pas neutre, M. le Président, puisque dans la configuration réglementaire, ou on émet un avis qui porte du sens, ou on se contente de ne rien faire ou de prendre acte qui vaut avis favorable. Donc première question, est-on en situation ou non de trompe-l'œil ?

Deuxième point, et je rejoins ce que dit mon collègue Jean-Luc BOURGEOUX. Je n'ai absolument pas de doute sur la volonté du Département d'agir, comme je n'en avais pas non plus lorsqu'au mois de décembre de l'année précédente, c'était le 5, en présence de Jean-Louis TOURENNE et avec le Préfet qui avaient été arrêtées les conditions autour d'une seule compétence de la création de la SPL et la volonté du

Département de l'accompagner. Dès l'instant où on commencerait par se contenter de prendre acte, je ne pourrai pas être d'accord avec quelque chose qui ne correspond pas à une demande d'avis. Sur les confirmations des engagements du Département, comment peut-on demander à l'Assemblée : premièrement « *de poursuivre un travail avec Saint-Malo agglomération, avec la Communauté de communes du pays de Dol de Bretagne et de Pleine Fougères* », en n'étant pas sur la même longueur d'onde que ces collectivités territoriales qui sont au plus près de la problématique ? Comme le disait également Jean-Luc BOURGEOUX, qui s'inquiète de ne pas avoir d'éléments objectifs pour répondre dans la prochaine enquête publique aux préoccupations des populations. Ceux qui se sont inquiétés d'un risque de submersion se sont peut-être trompés de langage, mais quand on regarde la carte électorale récente, c'est bien un risque de submersion bleu marine qui peut arriver si les élus locaux ne sont pas en situation de répondre objectivement aux préoccupations des populations. Donc, je considère que si le Département ne se positionne pas clairement dans la dynamique des collectivités locales qui ont à assumer ces responsabilités, il serait défaillant.

Sur le deuxième point, « *confirmer le principe de la contribution du Département pour des études des travaux en particulier concernant la digue de la duchesse Anne* », oui, mais comment peut-on y croire lorsque précisément l'étude, qui a été rendue, n'offre aucune information en termes d'impact sur la réalité du risque encouru aujourd'hui par les populations qui sont sur place, sans que soit prévue la nature des travaux qui permettraient de réduire, ou d'éviter les risques ultérieurs, mais un calendrier qui permettrait de dire on va pouvoir dans le cadre des réflexions du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) organiser dans le temps les choses ?

Et enfin, dès l'instant où il n'y a pas ces chiffrages, la contribution potentielle du Département ne peut pas être évaluée. J'ai appris tout à l'heure le projet de cette session privée pour qu'on réfléchisse aux contraintes budgétaires, une telle contribution serait une forme de chèque en blanc si on n'a pas demandé, exigé de la part des services de l'État une étude d'impact financier. Même si on avait ces éléments, nous sommes aujourd'hui devant l'incertitude de la gouvernance en capacité de porter là aussi devant les populations et les collectivités locales un projet. Donc, je me dis que prendre acte dans ces conditions, c'est une forme de désertion en rase campagne alors que toutes les collectivités ont eu le courage d'interpeller les services de l'État en disant : nous ne pouvons pas être d'accord, donc « nous émettons un avis défavorable dans l'attente de la fourniture des éléments d'impact, conséquences du rehaussement de la digue, qui permettent aux territoires concernés de disposer des informations concernant les conséquences sociales, économiques, environnementales et financières de ce projet de mise en œuvre de moyens de lutte contre ces risques de submersion marine », et nous sommes bien sûr prêts dès qu'on aura les éléments à accompagner les services de l'État. Mais on ne peut pas leur laisser carte blanche à un moment où sur le terrain, tout le monde doute. Merci, M. le Président.

M. CHENUT, Président : M. MARQUET.

M. MARQUET : Il convient aussi de dire la perception que j'en ai eue au moment de la commission puisque c'est en tant que président de commission que je vais m'exprimer. Je pense qu'on est ici dans la logique du verre à moitié vide et du verre à moitié plein, et je pense qu'on ne voit pas suffisamment le verre à moitié plein. J'entends que l'avis qui est donné est un avis qui ne porte pas de sens. Puisque c'est l'expression que vous avez utilisée à l'instant. Je crois qu'il faut quand même bien lire le texte avec attention, il prend d'ailleurs en compte un certain nombre de remarques et de propositions que vous avez faites y compris en commission. Le prendre acte, si vous vous reportez bien

au texte, ne dit pas « favorable » ou « défavorable », c'est un prendre acte, mais qui est assorti d'une remarque assez fondamentale, de « *demander expressément à l'État de s'engager à procéder à la révision du PPRSM quand les travaux de rehaussement et de comportement de la digue de la duchesse Anne auront été réalisés* ». Ce point me paraît donc extrêmement important puisque cela ne figurait pas dans le texte initial, je vous le rappelle.

Il permet aussi de bien indiquer qu'en l'état actuel des choses, certes nous prenons acte, mais il y a évidemment nécessité derrière de prendre en compte les résultats des travaux qui pourront être faits de manière à réviser le PPRSM. Deuxième point, vous dites : un avis qui ne porte pas de sens. Pas de sens, si vous regardez la deuxième partie de la proposition, certes c'est confirmer les engagements, mais ce n'est pas les moindres des désengagements quand même. Le premier engagement, c'est effectivement de trouver une alternative du point de vue de la gouvernance compte tenu du fait que la SPL, c'est un peu compliqué dans le cadre de l'évolution de la Loi Notre mais il est bien réaffirmé la nécessité de mettre en place et de réfléchir à la mise en place d'un dispositif de gouvernance qui associe l'ensemble des partenaires concernés. On ne peut quand même pas ignorer non plus que les compétences ont évolué, ce qui explique aussi que le Département ne puisse peut-être pas aller beaucoup plus loin dans cette prise de position.

En termes d'engagement, et vous l'avez dit d'ailleurs en rappelant les contraintes budgétaires que l'on a, ce n'est pas le moindre d'un engagement quand même dans le texte de confirmer le principe d'une contribution du Département au financement. Je fais relation aux propos que vous venez de tenir sur les contraintes budgétaires, confirmer ce principe justement dans le contexte qui est le nôtre, ce n'est pas la moindre des choses non plus. Je pense donc que c'est peut-être une autre vision des choses, ou en tout cas c'est une vision un peu plus réaliste par rapport à la teneur même de ce qui vous est proposé dans ce texte.

M. CHENUT, Président : Le rapporteur, M. COULOMBEL.

M. COULOMBEL : Je trouve pour le moins excessif le mot « désertion » en rase campagne. J'avoue que cela me titille un peu surtout quand on voit tout ce qui est mis dans cette délibération et les engagements qui sont pris, qui, je le rappelle, concernent une compétence qui n'est pas celle du Département. Concernant les effets directs, parce que là, on parle bien du PPRSM, mais on est dans une collectivité, la collectivité départementale. Les effets directs pour le Département concernent le port départemental pour l'instant du Vivier-sur-Mer-Cherrueix, l'espace naturel sensible jouxtant le site de la chapelle Sainte-Anne sur la commune de Saint-Broladre, des parties de voies vertes de la baie du Mont-Saint-Michel, des sections de routes départementales présentes sur le secteur des marais. Dans l'hypothèse où on considère que sur ces parties, nous émettions un avis favorable. Dans l'autre hypothèse où nous considérons que l'avis des collectivités territoriales du littoral mérite notre attention et que donc, pour ne pas être en contradiction entre notre engagement et notre visibilité sur les parcelles qui concernent le Département, nous émettons l'avis qui est de prendre acte. Nous ne serions pas cohérents, de voter un avis défavorable sur les pressions et les effets directs qui concernent le département. Il faut bien prendre cela en compte.

Sur le délai, cela fait déjà 64 mois que ce dossier est en cours. Le fonds Barnier a déjà mobilisé, de 2009 à 2013, 360 millions. Ce n'est pas un fonds extensible. Plus on

attend, moins on aura. On parle de la question des coûts. Le Département comme les collectivités, et c'est légitime, sont très attentifs à cette question des coûts. De ma conviction personnelle, je l'ai exprimé en commission, je le redis ici, je pense qu'il faut aller vite parce que nous devons essayer d'avoir un montage financier le moins impactant pour nos collectivités respectives. Je rappelle que le PPRSM n'a pas pour objectif d'évaluer les coûts. Cela relève du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations), il ne faut pas confondre et donner des missions à des documents qui ne sont pas les leurs. D'ailleurs, c'est ce qu'a exprimé le maire de Saint-Malo concernant le PPRSM de la ville de Saint-Malo. Voilà ce que je voulais ajouter.

M. CHENUT, Président : Merci. Je vais revenir sur différents points, parce qu'il me semble que sur des dossiers de cette nature, il faut vraiment que chacun travaille dans le cadre des responsabilités qui sont les siennes et non pas qu'on entretienne une forme de confusion sur la question qui est posée.

Le dossier est un dossier porté par l'État, il porte sur la protection des populations par rapport à une situation donnée à l'instant T et à un constat. Un long travail d'expertise confirme aujourd'hui qu'il existe un risque de submersion marine, établi par différentes expertises contradictoires et complémentaires. Il m'arrive de dénoncer ce que je considère comme insuffisances de l'État, mais il ne s'agit pas de donner à l'État des responsabilités qui ne sont pas les siennes. Son rôle, c'est celui-ci, la re-médiation, la définition des ouvrages, ce n'est pas la responsabilité de l'État qui n'a pas le pouvoir, ce serait anticonstitutionnel d'imposer à telle ou telle collectivité la réalisation de tel ou tel ouvrage. Je crois qu'il faut qu'on le dise clairement, y compris messieurs et mesdames les élus du secteur à vos habitants parce que c'est parfois un peu facile de dire : je dis ce que les gens disent. Vous devez leur expliquer que la loi le dit.

La protection contre le risque inondation relève de vos compétences d'élus communautaires. Communauté de communes, communautés d'agglomération. Le Gemapi, c'est une compétence communautaire, c'est donc à ces instances qu'il appartiendra de définir, en lien avec les services de l'État, avec le concours si vous en voulez bien de l'expertise des services du Département, mais ce sera de votre responsabilité à vous et à personne d'autre que de faire les propositions d'ouvrages de protection pour répondre au constat d'aujourd'hui que cette protection dans le temps n'est pas assurée. Je pense qu'il faut le dire et je le redirai, y compris quand j'irai sur ces sites, et cher collègue M. BOURGEAUX, je serai chez vous samedi donc ce sera l'occasion aussi, même si ce n'est pas le sujet principal, de dire cela parce que je pense qu'il faut aussi dire les choses à nos concitoyens et ne pas entretenir des confusions qui laisseraient entendre : ce n'est pas moi, c'est les autres. Chacun a des responsabilités dans cet état des lieux.

L'engagement du Département a été très fort lorsqu'il est apparu qu'il était indispensable d'avoir des éclairages, des expertises complémentaires et c'est tout le travail qui a été porté par mon prédécesseur Jean-Louis TOURENNE avec d'autres, à l'occasion notamment de la visite de la ministre de l'Environnement et nous avons alors obtenu ce travail d'une mission spécifique de l'inspection générale. Je crois que là aussi, il faut le dire. Vous dites : la précédente mandature, et je sais que vous instillez ici ou là que ce ne serait plus pareil aujourd'hui. C'est faux, il y a le même engagement de notre côté avant et aujourd'hui. D'ailleurs, le 21 juillet, ce n'était plus l'ancienne mandature, me semble-t-il, j'ai passé la journée complète : une première rencontre restreinte notamment au niveau parlementaire, avec les grands élus du territoire en

Préfecture, deux réunions l'après-midi, l'une avec la totalité des élus du secteur et une grande réunion publique où il y avait au moins 500 personnes, et une réunion très participative et où avait été très largement acté le fait que le travail de l'expertise complémentaire était un travail de qualité qui nécessitait encore des adaptations, des amendements, mais ceci n'avait pas été remis en cause. Que ce document soit en l'état contraignant, c'est incontestable, mais je ne pense pas qu'on doive non plus plus fermer les yeux et un jour se retrouver dans une situation de catastrophe où on dira : on ne sait pas qui. Je crois que le constat est là.

Il appartient maintenant aux territoires de s'en saisir et le Département renouvelle l'engagement de participer à l'élaboration des solutions y compris à leur financement, mais je ne veux pas entendre des propos de type « désertion en rase campagne » parce que la désertion en rase campagne, ce serait de ne pas participer. C'est totalement facultatif, M. MAHIEU de participer pour le Département à ce type d'investissement. Je le redirai aussi, là où il faut et autant de fois qu'il le faut, que ce n'est pas la réalité des choses et que ces procès d'intention ne sont pas acceptables. De façon plus globale, je dirais que si vous voulez véritablement qu'on puisse travailler à des partenariats construits, cela ne peut pas se faire sur la base de ce type d'insinuations ou de procès d'intention parce que j'ai eu des restitutions très précises des débats que vous avez eus, les uns et les autres, en disant : avant il y avait, maintenant on n'a plus droit, avant c'était le Préfet, c'est un Sous-Préfet et le Président ne vient plus. Mais quand il a fallu que je sois présent, j'y étais, et il y a également dans notre organisation politique un Conseiller départemental spécialement dédié aux questions du littoral. Si ce n'est pas une marque de reconnaissance de l'importance qu'on apporte à ces questions, je ne sais pas comment le traduire et j'ai d'ailleurs trouvé un peu désobligeants les commentaires disant que nous n'avions qu'un Conseiller délégué. Il exerce complètement et il a toute ma confiance, il fait ce travail de façon extrêmement assidue et je le remercie pour cette implication qui mériterait à mon sens un peu plus de considération auprès de ceux qu'il côtoie dans le portage de cette responsabilité.

Je tiens donc à redire les choses, ce n'est pas à l'État de définir les solutions, il n'a pas pouvoir de prescription. Nous sommes disponibles pour travailler au côté des communautés dont c'est la responsabilité, à l'élaboration des schémas, il y aura mobilisation de fonds d'État dans ce type de dispositif qui peuvent aller de 35 à 40 % du montant des interventions, c'est en pourcentage que l'on raisonne, cela dépendra des solutions à retenir et le Département sera présent, mais pas dans cet état d'esprit là. Si on nous dit « désertion en rase campagne », on prendra acte que c'est votre position et on devra s'y adapter, on s'y conformera. Ce n'est pas notre souhait, ce n'est pas dans cet esprit que l'on travaille.

Donc je tiens à le redire, aujourd'hui, nous prenons acte de l'état d'avancement d'un dossier qui a été amélioré très sensiblement et le Département y est pour quelque chose en ayant demandé le recours à la mission d'inspection générale. Il y aura d'autres étapes, l'enquête publique permettra à tous ceux qui peuvent être concernés au niveau de la parcelle parce que le rôle de la collectivité départementale, ce n'est pas l'analyse parcellaire de l'impact sur tel ou tel, ce n'est pas notre rôle, restons dans la vision de l'intérêt global et de l'intérêt général des populations. S'il y a des erreurs matérielles, des propositions inadaptées, l'enquête publique sera là précisément pour pointer ces questions Et, toutes les observations devront faire l'objet de réponses circonstanciées dans le cadre du rapport d'enquête publique et ensuite de modification

ou non de ce plan de prévention pour intégrer tous les conclusions sur lesquelles le commissaire enquêteur aura considéré qu'il convient de les prendre en compte, donc ce sont quand même quelques éléments qui me semble nécessaires. Je sais, M. BOURGEAUX, ce n'était peut-être pas le sujet, mais il n'était peut-être pas opportun d'introduire votre propos par « le ni-ni », parce que je dois dire que cette question « du ni-ni », ce n'est pas dans nos rangs à nous, majorité, que ce type de question se pose. M. BOURGEAUX.

M. BOURGEAUX : Je ne reviendrai pas sur vos derniers propos. Il y a un passé, vous l'avez évoqué et j'aimerais y revenir. Je voudrais que l'Assemblée puisse comprendre aussi dans quel état d'esprit se retrouvent les élus. Je vais laisser les habitants de côté, mais les élus, on leur a vendu une SPL. C'est-à-dire qu'on est allé voir toutes les collectivités, pour faire un montage qui, finalement, à la fin avait l'adhésion de tout le monde et je l'avoue, peut-être que mes propos ont été un peu dépassés. Le jour de Saint-Benoît, on a appris ce jour-là que tout ce qu'on nous avait vendu, c'est-à-dire tout le travail qu'on avait fait auprès de nos collectivités dans chaque commune, d'aller leur dire qu'on allait perdre la compétence parce que ce n'était pas obligatoire, cela ne va peut-être le devenir, mais cela ne l'était pas, de perdre nos compétences parce que c'était pour le bien de tout le monde, et comme cela après cela allait nous permettre de faire une SPL avec le Département qui allait participer à 49 %, le temps qu'on a passé à faire la répartition entre les sièges, les montants, etc. Vous allez me dire que c'est la loi, c'est une décision de l'État, mais en attendant on en est quand même victimes. C'est-à-dire qu'on arrive à un moment où tout est terminé. On sait bien que quand l'enquête publique arrive, c'est terminé, dans trois mois, c'est terminé, chacun ira faire ses petites remarques, mais on sait très bien que cela n'évolue plus beaucoup ou à la marge, vous le savez.

Pour nous, tout s'est écroulé c'est-à-dire qu'on a eu un Préfet qui est venu nous dire : tout ce qui a été monté, toutes les délibérations que vous avez prises, et d'ailleurs le maire de Saint-Malo a tout de suite réagi en disant : c'est sympa, c'est-à-dire que vous nous avez fait prendre des décisions qui maintenant sont claires, débrouillez-vous, les communautés et si vous n'êtes pas gentils en plus – et vous venez presque de le dire – si vous nous critiquez, vous n'êtes pas gentils, alors débrouillez-vous. Excusez, mais comment je vais aller raconter tout cela à mes élus ? C'est facile, vous allez venir me dire : je vais leur expliquer que la Loi Notre est arrivée, que c'est comme ça, le Département a perdu ses compétences, c'est de votre faute autant que les autres, et terminé. Mais franchement, on est dans une situation où on n'est pas loin du désespoir. Tout ce qui a été monté en deux ans a disparu et il faut repartir à zéro. On a bien le sentiment, et vous venez de le dire, qu'il va falloir qu'on se débrouille tout seul et que si on est gentils, on aura peut-être de l'aide des uns et des autres, mais ce n'est pas sûr.

Si un jour, cela vous arrive dans vos territoires, je pense que vous serez peut-être un peu remontés et il se peut que parfois, vous ayez quelques paroles, je m'en excuse s'il n'y a que cela, si j'ai pu un peu choquer, mais sur le sujet en lui-même, il est quand même assez catastrophique. Vous allez me dire que c'est facile de le dire. Ne soyez donc pas surpris, on a cela, on a toutes les contraintes environnementales où on est en train de vouloir, si je reprends la baie, mettre une bande de 500 mètres de sites classés où je pense qu'on n'aura même plus le droit de marcher dans les années à venir donc je ne parle pas de pêche à pied, de fêtes locales, etc., et tout le reste à côté parce qu'on avait relevé ici 14 à 17 réglementations sur un même territoire. Après, cela se traduit, comme les dimanches derniers, où dans 11 communes sur 31, arrivé premier au premier tour et après au deuxième tour avec un pourcentage de 30 % un parti qui

soi-disant n'arrivera pas en Bretagne, mais qui sera au moins dans la partie est. Franchement, on est désolés. Vous n'en êtes pas responsables, mais je viens vous le dire quand même parce que c'est mon travail aussi d'être le porte-parole de ces élus du secteur, on est inquiets parce qu'on a presque peur d'être abandonnés et là, ce n'est pas peut-être, c'est sans doute.

M. CHENUT, Président : M. BOURGEOUX, il ne s'agit pas – ne caricaturez pas – d'être gentil, il s'agit d'être loyal dans la construction des choses. C'est toute l'attente que l'on a. C'est une forme de loyauté quand on travaille avec des territoires et qu'il n'y ait pas un langage tenu quand nous sommes physiquement présents et un autre langage quand nous ne sommes pas là. C'est la seule entente qu'on a et si elle est respectée, je dirais que cela facilitera beaucoup de choses. Simplement, je le dis très clairement, peut-être que cela sort des clous habituels, des pratiques partisanes et politiques, mais nous ne travaillons pas comme cela, je ne travaille pas comme cela. Si la loyauté est respectée, il n'y a pas de difficulté et elle permet y compris la confrontation de points de vue différents. Par contre, des attitudes ambivalentes ne sont pas de mise. Vous évoquez le temps que les élus de ce territoire ont passé sur la SPL, mais et le Département ? Qui a été à l'origine de ce travail ? Qui a fait toutes les investigations ? Qui a élaboré y compris la recherche juridique pour les projets et les modèles de délibérations ? Je veux aussi préciser que le Département a délibéré très vite et que si toutes les collectivités étaient allées aussi vite, la SPL serait créée aujourd'hui. Certains ont pris beaucoup de temps, ce n'est pas chez nous. On ne peut plus la créer aujourd'hui. Si elle avait été créée, le problème juridiquement se poserait différemment. Aujourd'hui, la réponse que nous aurons par la voie officielle du Préfet qui a consulté la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes), c'est qu'on ne peut plus. Je veux bien qu'on dise que c'est dommage, c'est beaucoup de choses, mais le fait qu'on ne puisse plus juridiquement, c'est dommage, cela oblige à reprendre le travail, mais sur le fond, ce n'est pas rédhibitoire pour empêcher le Département d'intervenir, dans le cadre de conventions, à monter avec les communautés, rien ne l'empêche donc il faudra qu'on trouve un autre moyen juridique, mais si la volonté est là, on trouvera des solutions sans SPL il n'y a pas de problème. On trouvera d'autres solutions, mais à condition qu'on sente qu'il y ait une volonté de collaboration. M. MAHIEU.

M. MAHIEU : M. le Président, de façon très brève pour qu'il n'y ait pas non plus de mésinterprétation de mes propos. Quand je parlais de la désertion en rase campagne, je voulais reprendre finalement ce que le député François ANDRÉ a souligné tout à l'heure dans les résultats de la COP21, un accord contraignant. J'espérais effectivement qu'en émettant un avis, qui aboutisse à contraindre l'État d'aller un peu plus loin pour que les choses soient plus claires, et c'est en ce sens-là que je dis que l'ensemble des acteurs locaux s'était mis ensemble pour obliger l'État à émettre, à produire des éléments d'informations qui sont plus claires et de ne pas sentir le Département sur la même longueur d'onde, c'est cela que je qualifiais de désertion. Il nous manque un allié pour permettre à l'État, au moment ultime de la finalisation des caractéristiques, de ce projet, de le faire, c'est en ce sens-là et ce n'est pas du tout sur les autres aspects. La loyauté, vous savez que vous pourrez compter dessus lorsqu'il s'agira de défendre les intérêts du territoire, même si on peut ne pas avoir effectivement les mêmes opinions sur toutes les choses.

M. CHENUT, Président : M. BOURGEOUX.

M. BOURGEOUX : Juste pour dire qu'on ne peut pas non plus faire de reproches sur le territoire. Ceux qui ont tardé, il faut être honnête de le dire, c'est au niveau de l'Agglo, mais ce n'est quand même pas facile, je pense que tout le monde est responsable ici. Quand seulement quatre ou cinq communes sur dix-sept sont concernées, de réussir à faire prendre une nouvelle compétence à tout le reste, cela demande de la pédagogie et là aussi, on n'est pas dans des régimes... Soyons aussi indulgents et là aussi n'accusons pas, cela n'a pas été facile. Sur le territoire, des communes qui n'avaient rien à y voir avaient quand même compris l'utilité de prendre cette nouvelle compétence parce qu'à l'époque, on n'en parlait pas non plus. Aujourd'hui, cela paraît évident puisque c'est dans la Loi Notre, mais à l'époque, c'était quand même une nouvelle prise de compétence, un abandon de compétences de la part des communes. Vous savez bien beaucoup étaient attachées à garder ces compétences. Bien sûr, cela a mis du temps, mais c'était assez compliqué, il faut le reconnaître aussi, sur le territoire.

M. CHENUT, Président : Dont acte, je ne dis pas que c'est facile, mais ne renvoyons pas non plus la responsabilité au Département de choses sur lesquelles il n'avait aucune prise dans la conduite des opérations. Nous étions prêts. Ceci dit, je comprends de tout ce que vous dites que vous avez vraiment envie que je retourne vous voir pour expliquer ce qu'on va faire, donc c'est ce que je ne manquerai pas de faire dès le tout début de l'année 2016 avec Ludovic COLOMBEL, on ira rencontrer les élus pour expliquer ce que sera l'engagement et le portage du Département dans un dispositif différent de la SPL mais je le redis, ne nous focalisons pas sur l'outil. C'était une bonne idée mais on trouvera d'autres solutions et on sera présents, avec les quelques clauses de précaution et de principes que je tiens à réaffirmer. Les partenariats impliquent respect et loyauté réciproque, si on est d'accord là - dessus, je pense qu'on trouvera des solutions. Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Je peux vous demander une suspension de séance de cinq minutes s'il vous plaît ? Merci.

.....Suspension de séance.....

M. CHENUT, Président : Nous allons reprendre là où nous en étions arrivés. L'heure était venue du vote, vous allez probablement nous faire part des conclusions de votre conclave ? Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Une explication de vote. Merci, M. le Président. Le rapport s'intitule « Avis du Département sur le Projet de Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles de Submersion Marine dans le marais de Dol ». Or, nous constatons que le rapport est plutôt un prendre acte. Comme nous l'a dit notre collègue Jean-Luc BOURGEOUX, le Département, à travers ce rapport, ne nous donne pas son avis, est-il pour ou contre le PPRSM actuel ? En commission n°1, il avait été demandé par notre groupe un vote séparé sur le PPRSM et sur les propositions que vous avez rappelées, M. le Président, notamment l'implication du Département et l'apport financier. Nous avons donc demandé un vote séparé qui nous a été refusé. Si ce vote séparé nous était accordé aujourd'hui, nous voterions donc évidemment contre le PPRSM puisque sur le territoire et par subsidiarité, les différents acteurs se sont prononcés contre, mais évidemment, pour l'implication du Département et pour le financement. Si vous maintenez cette demande de vote sur l'avis du Département sur le PPRSM tel que le rapport est rédigé et tel que l'amendement a été rédigé, nous voterons contre.

M. CHENUT, Président : Si vraiment je faisais de la politique, ce qui n'est pas mon cas, je maintiendrais les choses en l'état, comme cela vous voteriez contre y compris l'aide

du Département. Avec les conséquences que cela implique. Comme je ne fais pas de politique, et que, par ailleurs, vous avez prêté au Président de la commission une position qui n'était pas la sienne, il n'a pas refusé le vote séparé. Dans sa sagesse, il a renvoyé à la décision du Président qui était certainement la bonne réponse. C'est la règle, c'est tout simplement la règle : le Président de commission ne peut pas décider, je félicite donc à nouveau la clairvoyance et l'expérience de notre collègue Bernard MARQUET qui confirme les talents qu'on lui connaît, c'est d'ailleurs pour cela qu'il est Président de commission bien évidemment et pas que. Je ne veux pas qu'on tourne autour du pot, je propose donc le vote séparé.

Sur la première partie, c'est « prend acte », mais je le redis : avec l'ajout, la modification qui a été faite sur votre proposition de demander expressément à l'État de s'engager sur la mise en révision du PPRSM une fois que les travaux de sécurisation auront été réalisés. C'est la modification qui vous a été remise, donc on vote bien là-dessus. Je vois des regards, des sourcils qui se froncent, c'est bien cela ? On l'a dit dès le départ qu'il y avait une modification. C'est l'amendement, donc l'amendement est intégré au rapport.

Je mets donc aux voix cette première partie « prendre acte et demander un engagement de l'État sur la mise en révision du PPRSM une fois que les travaux auront été réalisés ». Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? On peut donc considérer 22 Conseillers départementaux à priori plus ceux qui sont dotés de pouvoirs. Qui vote pour ? Unanimité au sein des rangs de la majorité. Le premier point du rapport est adopté.

Second point sur l'engagement du Département, et vous le voyez, nous ne sommes quand même pas malveillants, on pourrait retirer aussi cette proposition, mais je ne le fais pas. On la maintient, je la mets aux voix. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne. Le second point du rapport est adopté à l'unanimité.

1^{re} COMMISSION – THEMATIQUE 4 – POLITIQUE 45 – RAPPORT 45-1

INTERVENTION EXCEPTIONNELLE DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DE LA COLLEGIALE DE CHAMPEAUX

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il s'agit ici d'une intervention exceptionnelle du Département en faveur de la collégiale de Champeaux. Champeaux se trouvant comme chacun sait à quelques kilomètres de Marpiré et de Montreuil-sous-Pérouse dans le canton de Vitré. Champeaux : 499 habitants y voit édifier en plein cœur de son village une magnifique collégiale, la collégiale de Champeaux. Chacun sait ce qu'est une collégiale, c'est une église capitulaire, c'est-à-dire un chapitre de chanoine. Et qu'est-ce qu'un chanoine, ce n'est pas un moine, un chanoine a la grande chance de ne pas avoir fait vœu de pauvreté. Édifié aux XV^e et XVI^e siècles, ce monument est classé historique d'abord par ses vitraux en 1907, puis sur l'ensemble de son bâtiment en 1910. Le pape Eugène IV accorda le privilège d'établir cette collégiale en 1437 à Robert d'Epinay, le fils de Simon d'Epinay, qui avait pris le parti, M. le Président, de défendre le comte de Montfort lors

de la guerre de succession des duchés de Bretagne, vous comprenez pourquoi il me revient dans l'histoire de défendre cette magnifique collégiale.

La collégiale n'est pas une église paroissiale, c'était bien fait pour six chanoines et quelques confrères. Nous sommes intervenus sur ce patrimoine, je vous engage à aller la voir, il y a de magnifiques vitraux qui ont intéressé le Président du Département, mais également le Président du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) car il y a un vitrail à la gloire de sainte Marie-Madeleine, d'où le nom de Sainte-Marie-Madeleine de Champeaux, mais aussi un magnifique vitrail sur sa gauche à la mémoire de sainte Barbe. C'est sainte Barbe qui se fait massacrer par son père avec les dragons, M. le Président, si vous vous souvenez du vitrail. Ce n'est peut-être pas le plus grand vitrail d'Ille-et-Vilaine puisqu'à Dol de Bretagne, nous en avons un qui fait 9,50 mètres de haut sur 6,50 mètres de large ; rien à voir avec celui de la cathédrale de Londres, pour ceux qui connaissent, puisqu'elle fait 25 mètres de haut sur 5 mètres de large, mais cela dit, cela reste des vitraux assez importants.

Nous sommes là pour une petite commune à des restaurations colossales puisqu'il s'agit de restaurer l'ensemble du bâtiment, nous en sommes à plus de 1 100 000 € de travaux et une intervention départementale se situe à 296 125 € à l'euro près. C'est colossal pour une petite commune, c'est pour cela qu'au regard de l'importance de ce patrimoine, il vous est proposé aujourd'hui de poursuivre de façon complètement exceptionnelle par l'attribution de 200 000 € pour une nouvelle phase de travaux. La collégiale a l'éternité devant elle, le Département peut être pas. C'est-à-dire, avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et avec la Région, dépasser les 80 % de financements publics régulièrement autorisés. Cela ne sera pas irrégulier puisqu'on a l'accord de la DRAC. Il n'y a qu'un cadre dans lequel on peut dépasser les 80 % en France de financement public, c'est lorsque la DRAC nous l'autorise notamment pour des monuments historiques. Voilà cette proposition, vous avez un descriptif de cette magnifique collégiale, je vous invite à aller voir Champeaux, il y a aussi un magnifique bistrot et une patronne aussi sympathique. N'hésitez pas à aller faire un tour dans ce bourg. Voilà M. le Président, ce qui vous est proposé, c'est 200 000 €. Je ne sais pas qui vous le rendra.

M. CHENUT, Président : M. TRAVERS.

M. TRAVERS : Je ne vais pas reprendre tout l'historique qu'a mis en avant le rapporteur. Effectivement, j'habite à moins de 2 kilomètres de ce magnifique édifice culturel et c'est vrai qu'outre ses vitraux comme le rapporteur l'a dit, on peut aussi lorsqu'on pénètre à l'intérieur, voir les voûtes qui sont lambrissées, on peut voir les stalles c'est-à-dire le mobilier, les sièges en bois à l'intérieur, c'est absolument remarquable. C'est vrai que cela fait l'objet maintenant depuis plusieurs années de travaux conséquents et comme l'a dit le rapporteur, pour une commune de 500 habitants et son petit budget, ce n'est pas possible de suivre, si ce n'est avec l'aide des collectivités et de l'État également. C'est quand même un édifice maintenant classé depuis 1910. L'aspect touristique est intéressant, l'aspect économique par les travaux et l'entretien, c'est aussi intéressant. Mais, il y a quand même un aspect négatif lorsqu'on a un bâtiment comme cela en plein centre bourg classé monument historique, vous imaginez bien qu'au niveau de l'urbanisme, c'est très compliqué. Pour ceux qui ont un périmètre de protection dans leurs communes, ils en savent quelque chose et je peux vous dire que pendant de très nombreuses années, Champeaux n'a rien pu faire faire au niveau de l'urbanisme. Cela s'est assoupli il y a quatre ou cinq ans mais cela a été extrêmement compliqué. Je me fais la voix de l'ensemble de la municipalité de Champeaux, elle vous remercie d'abord de vous être déplacés et d'être venus voir

l'édifice, et elle vous remercie par avance si l'Assemblée octroie ces 200 000 € pour terminer les travaux qui, je crois, le méritent. J'invite vraiment tout le monde à passer un Champeaux, à côté de Vitré, mais aussi à côté de Val-d'Izé, dont je suis le maire.

M. CHENUT, Président : Un petit message publicitaire. Je crois que la visite sur le site a permis de mesurer en tout cas l'ampleur de ce chantier, c'est tout à fait impressionnant. Je pense qu'il y a une perspective d'achèvement d'ici l'été prochain. Les élus présents, qui m'ont accueilli avec Christophe MARTINS très cordialement, nous ont dit bien sûr qu'ils nous tiendraient informés de la date d'inauguration. Je pense, effectivement, qu'on invitera le plus grand nombre à aller le voir. Je pense que cela le mérite.

Vous avez évoqué les contraintes, mais je pense qu'envisager le financement du déplacement de la collégiale, cela risquerait de coûter peut-être un peu cher donc on s'en tiendra déjà au programme de travaux actuels qui est extrêmement conséquent. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part à ce vote ? Qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 1

POINT D'ETAPE RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 7 AOUT 2015 PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (LOI « NOTRe »)

M. ANDRÉ donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Sur un sujet qui a déjà été largement abordé par vous-même et par quelques collègues lors des interventions liminaires, il s'agit à travers ce rapport de rendre compte de l'état d'avancement du processus de préparation de la mise en œuvre de la réforme territoriale issue de la Loi NOTRe à travers quelques points. Le premier concerne le point d'étape sur les échanges avec la Région.

En premier lieu, sur le transfert prévu par la loi de la compétence transport. Il est donc précisé que la Région Bretagne réfléchit actuellement à différer l'application de la convention de transfert de la compétence transport interurbain du 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2017 de façon à ce que les transferts de compétence transport et transport interurbain se fassent en même temps à la rentrée 2017. Notre dernier comité de suivi sur la mise en œuvre de cette Loi NOTRe a permis de mettre en évidence le fait d'un éventuel changement de date. Certes, la réflexion est ouverte, mais les dates envisagées ne sont pas sans poser de sérieuses questions. C'est donc une réflexion qui devra se poursuivre notamment avec la nouvelle équipe régionale issue des urnes. Toujours sur la compétence transport transférée, indiquer que le nombre d'agents transférables est plus important en Ille-et-Vilaine que dans les autres départements, une trentaine, car comme vous le savez, de nombreuses missions sont effectuées en régie, donc les personnels en question sont concernés par les règles du transfert. La Région a confié au Directeur des transports régional le soin de traiter le transfert sur les aspects techniques, les questions relatives aux Ressources Humaines étant elles-mêmes étudiées directement par le Directeur général des services de la Région.

Deuxième compétence transférée à la Région, il s'agit des déchets. Je veux préciser

que la compétence « planification des déchets » sera transférée à la Région après la fin de la rédaction du plan de prévention et de gestion des déchets du bâtiment et travaux publics programmée au premier semestre 2016.

La Région reviendra vers les Départements pour préciser le calendrier de transfert. Je tiens à préciser que les actions de prévention des déchets qui ont été menées en interne – je pense notamment à tout ce qui est mené au sein des collèges ou auprès des collectivités infra départementales, c'est le cas du SMICTOM – ne relèvent pas de cette compétence planification et donc le périmètre de transfert serait donc, au regard des discussions que nous avons eues, limité à la planification des déchets qui ne concernent qu'un équivalent temps plein.

Toujours dans le cadre des discussions avec la Région, intéressons-nous maintenant à l'attribution des aides dans le secteur agricole. Il y aura une convention à conclure entre les quatre Départements et la Région pour encadrer la poursuite des interventions actuelles pour l'année 2016. Pour nous, cela a été soumis à l'approbation de la Commission permanente du 7 décembre. Le Département peut intervenir par des subventions au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou des produits de la pêche. Précisons enfin s'agissant des discussions de la Région qu'existe selon les termes de la Loi NOTRe, la conférence territoriale de l'action publique. Les évolutions de compétence en matière d'aménagement du territoire, d'emploi et de gouvernance territoriale sont des champs qui seront soumis et relèveront de la compétence de la conférence territoriale de l'action publique. Voilà pour ce qui est des discussions avec la Région, dont vous avez bien compris – et le Président a été clair là-dessus – que bien évidemment les élections politiques étant intervenues, désormais il va pouvoir y avoir une accélération des échanges de nature politique entre le Département et la Région. On reviendra donc sur ces questions.

S'agissant maintenant des échanges avec la Métropole, un échange a eu lieu le 1^{er} décembre entre le Président CHENUT et le Président COUET. Premier sujet, le transfert de la voirie départementale, on vous indique qu'un tiers sera sollicité pour travailler sur la méthode de calcul d'évaluation des charges à transférer. C'est un travail qui est toujours très fin et technique, en précisant toutefois que, eu égard à l'expérience récente de la métropole qui a eu à transférer des communes membres vers les l'échelon métropolitain, cette compétence est relativement bien outillée pour que ces discussions se passent de façon éclairée et relativement rapide.

Sur les autres compétences, sur les sept domaines de transfert potentiels prévus par la loi, le Département et la métropole se sont donc entendus pour que les domaines suivants fassent l'objet d'une négociation : le fonds de solidarité pour le logement, le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) ainsi que les actions de prévention spécialisées. Quelle échéance pour tout cela ? Avril-mai 2016 pour arrêter le choix des compétences à transférer, les négociations porteront aussi sur les modalités et notamment sur le choix de modalités entre transfert ou simple délégation de compétences, comme cela existe déjà actuellement dans certains territoires pour le RSA (Revenu de Solidarité Active) par exemple.

Troisième point : information sur la question des ports sur la fin des aides économiques et des autres compétences. S'agissant des ports départementaux, l'Assemblée a acté son souhait de transférer les ports de Cancale et du Vivier sur Mer eu égard à leur dimension essentiellement locale.

Des informations relatives aux ports sous compétence départementale ont été transmises à la préfecture en octobre dernier.

S'agissant de la fin des aides économiques, c'est la question du devenir des organismes concourant au développement économique, qui fera l'objet d'échanges avec la Région, Rennes métropole et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dans le courant de l'année 2016, ainsi ce sujet sera également abordé en conférence territoriale de l'action publique. La réflexion est engagée avec IDEA35 sur un nouveau modèle de financement.

Intéressons-nous maintenant au nécessaire processus d'information sur l'accompagnement des agents concernés par la mise en œuvre de cette Loi NOTRe. Des réunions ont été organisées entre la DRH et les services directement impactés par la Loi NOTRe, que ce soit au siège ou en agence, s'agissant des services économie, transport et déchets. Les modalités d'accompagnement des agents concernés ont été présentées par la direction des ressources humaines, des rencontres collectives seront régulièrement organisées avec la DRH (Direction des Ressources Humaines) au fur et à mesure de l'avancée des discussions avec les collectivités qui recevront ces nouvelles compétences et, au-delà des temps collectifs prévus pour la DRH, des entretiens individuels seront proposés aux agents. À noter enfin qu'une cinquième rencontre partenariale aura lieu le 4 février avec les organisations syndicales sur la mise en œuvre de la Loi NOTRe.

Je terminerai en vous précisant les principales dates à retenir dans les mois à venir sur cet important sujet. Au premier trimestre 2016, dans l'esprit de ce que vous aviez déjà organisé récemment, M. le Président, une nouvelle réunion avec les EPCI sera organisée, sur la base des sujets qui avaient été posés et adoptés lors de la première rencontre. Au 1^{er} janvier 2016, c'est la date de fin de la possibilité d'accorder des aides directes aux entreprises. Le 31 mars 2016, c'est un sujet un peu connexe, mais qui est quand même lié, c'est l'échéance pour l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunal, la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) est déjà saisie. Le 30 novembre 2016, c'est la date limite de signature des conventions de transfert concernant les ports départementaux. Avril 2016, échéance fixée avec Rennes métropole pour aboutir à un accord sur le choix des compétences à transférer à la métropole et sur les modalités de transfert. Au second semestre 2016, préparation des transferts à la Région et à la métropole prévue en 2017.

Voilà M. le Président, mes chers collègues, ce que je pouvais dire sur l'état d'avancement de nos discussions avec nos partenaires, régional et métropolitain, de la mise en œuvre de la Loi NOTRe, c'est un point d'étape et par définition, nous aurons donc à y revenir et à nous prononcer le moment venu sur l'ensemble des modalités.

M. CHENUT, Président : Il est vrai que nous avons eu, à l'occasion des propos introductifs, un peu à déflorer le sujet, mais peut-être que ce qui a déjà été dit, il n'y a pas lieu de le redire. Néanmoins, s'il y a des demandes d'intervention, je les prends bien sûr. Mme DREAN.

Mme DREAN : Merci M. le Président. Je pense que par rapport à ce que relevait M. ANDRÉ et par rapport à vos propos préliminaires, vous avez répondu déjà à certaines interrogations que pouvaient peut-être avoir certains d'entre nous qui n'ont pas pu participer à ce comité de suivi. J'étais présente à ce comité, c'est vrai qu'il y a peut-être quelques précisions à ajouter sur les questions de transfert. On l'a vu par

rapport à Rennes métropole concernant les trois compétences, parce que dans les propos qui étaient rédigés dans le texte que nous avons, il était indiqué qu'il y avait des négociations, mais ce n'était pas des négociations sur les trois compétences en question, mais c'était bien des négociations sur la manière de transférer, sur les évaluations. Et, ce que vous aviez dit lors du comité, c'est que des méthodes de chiffrage et d'évaluation auraient été déterminées ou négociées avec Rennes métropole en la matière.

Deuxième chose par rapport à la Région, on comprend tout à fait qu'il fallait bien attendre les élections régionales pour que les discussions soient menées avec la nouvelle instance. Par contre, en ce qui concerne le transport scolaire et le transport interurbain, vous disiez effectivement que le transfert se ferait à la même date au 1^{er} septembre 2017, mais que finalement, j'ai cru entendre, notamment dans certaines brochures, que des agents travaillant dans ce domaine s'interrogeaient de la date du 1^{er} septembre, car cela correspondait à la date de rentrée. C'est une période un peu chahutée, sur laquelle il y a toujours des interrogations et des réajustements à faire en matière de transport scolaire, et ce n'est pas forcément la bonne période pour ce faire. Et une interrogation peut-être aussi sur la qualité des prestations qui seraient effectuées, mais comme vous le disiez tout à l'heure, on ne peut pas remettre finalement sur les quatre départements bretons un service identique à une date donnée et qu'il aura bien effectivement un réajustement dans le temps parce que le fonctionnement ne se fait pas du tout de la même manière. Les coûts ne sont pas forcément non plus les mêmes.

Sur les autres transferts de compétences, concernant la voirie notamment sur le Département, peut-être préciser ce que vous avez dit au niveau du comité de suivi, c'est-à-dire qu'environ 500 kilomètres étaient concernés par ce transfert, et que, là aussi, une évaluation va être faite, car il faut s'entendre avec Rennes métropole sur la manière dont l'évaluation va être calculée. Sur l'économique, juste une chose, vous dites que le Département pouvait continuer à apporter son aide pour les activités de production, de commercialisation et de transformation des produits agricoles de forêt et de la pêche, on avait soulevé aussi une question, je ne sais pas si vous avez eu la réponse depuis ce comité, concernant les financements apportés à des syndicats, chambre d'agriculture, etc., la participation et le travail avec ces organismes, de quelle manière on va pouvoir travailler avec eux.

Par ailleurs, concernant les dates qui ont été fixées et la manière de faire, dans le texte qui nous est proposé aujourd'hui, on prend acte également de la situation et du travail qui va être mené. Compte tenu des enjeux importants pour le Département sur un plan financier, moyens humains, etc., est-ce que les Conseillers départementaux également pourront être amenés à participer avec vous au travail en amont qui va être fait ou est-ce qu'on participera uniquement au niveau du comité de suivi pour uniquement prendre acte des rapports ? Merci.

M. CHENUT, Président : Mme LE CALLENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. J'ai bien noté dans le rapport de la Commission permanente que les questions relatives à l'organisation des services relèvent de la compétence exclusive du Président.

J'avais néanmoins une question qui n'est pas une agression, je le précise d'emblée, information sur l'accompagnement des agents concernés. Quand on lit les revues des collectivités locales, on sent quand même une inquiétude monter parmi les agents des collectivités et singulièrement des Départements sur le sort qui va leur être réservé

avec la mise en œuvre de la Loi NOTRe donc la question est très simple : comment les agents du Département commencent à réagir, quelles sont les questions qu'ils vous posent et quelles sont leurs principales inquiétudes ? C'est juste une question pour avoir une réponse qui est une information. Merci M. le Président.

M. CHENUT, Président : Posée avec beaucoup de courtoisie, donc on ne peut y répondre que sur le même ton. M. MARTINS.

M. MARTINS : Quelques éléments de précision d'abord pour Mme DREAN : la compétence transports urbains est transférée à la Région au 1^{er} janvier 2017, pas en septembre. La compétence par contre transport scolaire est transférée au 1^{er} septembre 2017. Il y a donc bien deux dates, ce qui n'est pas aisé, mais il y a deux dates différentes, concernant le transport. Il y a fort à parier qu'à cette époque, le transfert total au 1^{er} janvier y compris du personnel des moyens et des services, que ce soit dans ce Département ou dans d'autres, ne soit pas totalement effectif, mais la loi a prévu dans son article 114 qu'à la date de ce transfert, le personnel pourra être mis de façon transitoire à disposition de la Région. C'est tout ce calage qui est à faire. La loi dit « le personnel », mais pas forcément tous les moyens dont il faut se caler pour que l'ensemble du personnel, même s'il est encore pendant quelques semaines ou quelques mois à disposition du Département, puisse travailler pour le compte de la Région. Ce sont ces éléments qui ne sont pas aisés à travailler pour rester dans le cadre de la loi.

Sur le suivi du personnel, je ne parle que de la thématique transport puisque c'est quasiment la plus impactée, a été identifié auprès des ressources humaines un correspondant, avec lequel il y a déjà eu une, voire deux rencontres, avec un assentiment positif sur le transfert. Reste que, comme tout agent de la Fonction Publique Territoriale, il s'interroge d'abord sur le cadre de son régime indemnitaire et de tout ce qui en découle et que la loi est peu précise en la matière puisqu'elle dit que c'est la collectivité d'accueil qui pourra dans les six mois déterminer. Donc, on a là, comme on avait le problème « d'élection politique », aussi le problème de vacances, ce qui devrait se résoudre dans les prochaines semaines où on pourra trouver de l'autre côté un intermédiaire pouvant répondre aussi aux problématiques des agents qui vont être transférés. Il y a un accompagnement de la part du Département, ils ont été pour la plupart reçus par la Direction des Ressources Humaines.

M. CHENUT, Président : M. BENOIT

M. BENOIT : Je voulais simplement dire, comme le rapport était non exhaustif, qu'il y a un volet qu'il faudrait absolument aborder dans la Loi NOTRe dans les discussions avec les partenaires. Puisqu'il s'agit d'un rapport d'étape, c'est celui qui tourne autour de l'emploi et de la formation puisque les régions, et c'est l'article sept de la Loi NOTRe, vont voir leurs compétences fortement renforcées dans le domaine de la formation, mais surtout dans le domaine de l'emploi. Comme on est dans une région qui a perdu deux mille emplois dans le secteur de l'agroalimentaire depuis quatre ans, huit mille emplois dans le secteur du bâtiment depuis sept ans, s'il y a un sujet qui doit faire l'objet de la plus grande attention, c'est celui-là. Je voudrais donc qu'avec la Région, avec les partenaires des discussions, qu'on puisse évoquer le devenir de tout l'arsenal, de tous les outils, de toutes les structures qui travaillent dans le domaine de l'emploi et comment. Puisque c'est l'objet de la Loi NOTRe de nous rendre plus efficace au plus près du terrain, on assure une meilleure coordination et comment on réussit à rapprocher l'offre de la demande en termes d'emploi. Je pense particulièrement au rôle

et au financement des Points Accueil Emploi (PAE), le rôle de Pôle Emploi, mais aussi le rôle des missions locales. Donc, j'aimerais que dans le prochain rapport, j'imagine que cela fait partie des discussions que nous avons avec nos partenaires, ce volet de l'emploi soit beaucoup plus explicite. On parle du secteur de la production d'une manière générale et c'est très bien, la conférence territoriale de l'action publique, les transports, le fonds de solidarité pour le logement et le fonds d'aide aux jeunes, mais je pense que ce volet de l'emploi, il faut vraiment qu'il fasse l'objet d'une attention très particulière parce que c'est l'urgence des urgences.

M. CHENUT, Président : M. MARQUET

M. MARQUET : Quelques précisions, je rebondis juste ce qui vient d'être dit. Effectivement, la dimension emploi est un élément déterminant et bien évidemment au cœur de nos préoccupations sur cette gestion de la transition. Sur le plan agricole, puisque la question a été posée, sur les organismes agricoles, sur la capacité à continuer éventuellement les financements, peut-être quelques points d'information. Le Président a rencontré le Préfet, celui-ci a donné son accord pour que nous puissions continuer à intervenir en 2016 pendant cette année de transition. À mon avis il n'y aurait pas de problème particulier de conformité par rapport à nos aides. Je rappelle aussi que nous avons adopté en Commission permanente une convention qui nous permet de travailler avec une sécurisation juridique avec la Région sur un certain nombre de soutiens au niveau agricole, puisque de toute façon cela ne pourra s'élaborer à terme que dans le cadre d'un accord sous le chef de file de la Région sur ce terrain. Sur la question plus précise des organisations en accompagnement du domaine agricole, là évidemment, il y a encore un peu de flou, je pense qu'on va être dans une année de transition en 2016, on n'a pas toutes les réponses. Un certain nombre de choses se préciseront, je pense que les travaux de l'ADF (Association des Départements de France) sont en cours, mais on peut en 2016 continuer à faire ce qu'on faisait en 2015. Peut-être pas de manière totale et complète comme on le faisait en 2015 puisqu'on a aussi des contraintes budgétaires, mais en tout état de cause, penser 2016 comme une année de transition.

M. CHENUT, Président : Très rapidement, juste les derniers points qui seraient restés en interrogations. Sur la question des dates, vous avez raison, il y a bien deux dates, le transfert juridique est une chose et les modalités de gestion pendant cette période en sont une autre. S'il y a un accord des parties, tout en actant le transfert juridique, on peut convenir, et je pense qu'il y aurait sans doute un intérêt, à ce que ce soit la même date pour les deux parce que sinon, l'éclatement d'un service, c'est très compliqué.

Effectivement, je partage l'observation selon laquelle le 1^{er} septembre pour le transport scolaire, ce n'est pas la chose la plus facile, c'est même probablement la plus difficile comme date, donc, on verra comment travailler, mais ce n'est pas nous qui avons décrété cela, c'est la loi qui a dit que cela devait se passer de cette façon.

On pourra par contre essayer de négocier autrement, y compris – mais la compétence étant transférée – mettre en place des conventions de transition.

Sur l'accompagnement global des agents, bien évidemment cela mérite une attention toute particulière. C'est le rôle de tout le management général de la Direction Générale des Services de rencontrer petit à petit les équipes, maintenant que les périmètres notamment de la question métropolitaine sont stabilisés, on sait potentiellement les volumes. Si on raisonne en équivalents temps plein, on peut dire que c'est dans une fourchette indicative de 70 à 80 emplois qui relèvent de deux grands postes : la voirie métropolitaine et les transports. Le reste, c'est plutôt à l'unité qu'on compte les

transferts. Avec notamment deux centres techniques routiers, Chartres de Bretagne et Pacé, sur des fonctions de voirie métropolitaine et qui donc doivent être transférés sur le centre technique de Châteaugiron. On est plutôt dans un tiers de l'activité métropolitaine et les deux tiers non, donc on doit aussi travailler sur l'évaluation avec des méthodes.

Sur la question des critères, il y a eu une négociation. À défaut d'accord, la loi dit comment procéder. S'il y a un accord des deux parties, on peut faire autrement, c'est par exemple les périodes de référence : est-ce qu'on ne prend que trois ans pour le fonctionnement ou est-ce qu'on va au-delà ? Sur l'investissement, est-ce qu'on se contente des cinq ans ou est-ce qu'on regarde sur dix ans ? Est-ce qu'on identifie des investissements exceptionnels avec des durées d'amortissement différentes ? Tout ceci se travaille, mais je pense qu'il y a bien derrière le principe de neutralité, et le travail pour éviter de faire supporter sur la section de fonctionnement le coût des investissements, parce que c'est rédhibitoire : si, quand on finance cent en investissement, on nous demande de réduire cent en recettes de fonctionnement, c'est très lourd. Il faut donc plutôt raisonner en capacité d'épargne et à emprunter parce qu'avec cent, cela ne veut pas dire qu'on autofinance cent, mais avec cent, on peut faire des emprunts. Il y a donc des méthodes qui permettent de raisonner sur épargne nette et épargne brute, et ce sont des méthodes de ce type qui ont été retenues dans la convention entre Rennes métropole et ces communes. Je pense que c'est beaucoup plus rassurant pour celui qui transfère de raisonner sur l'évolution de sa capacité d'épargne que de raisonner sur du flux qui ferait qu'on aurait financé l'investissement uniquement par de l'épargne, ce qui n'est jamais le cas. Je pense donc qu'il y a une volonté de parvenir à un accord sur ce point.

Sur le volume social, les périmètres en volume d'agents sont très limités parce qu'on travaille, y compris en externalisation, sur la prévention spécialisée par exemple avec l'association SEA (Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte), donc c'est plutôt un transfert de contrat de prestations. Sur le FSL (Fonds de Solidarité au Logement), on peut réfléchir à un mode de gestion déléguée, c'est possible. C'est déjà le cas spécifiquement sur la ville de Rennes donc il y a des perspectives.

Sur la méthode, dès lors qu'il y aura des délibérations pour des décisions, il y a le groupe de pilotage et il y a les commissions, qui seront obligatoirement saisies pour avis de tout projet de décision. Quand on aura à valider la convention de transfert, il faudra une délibération. Par contre, vous comprendrez que dans la conduite directe de négociation, cela se fait toujours d'exécutif à exécutif, mais je ne connais pas d'endroit où cela se fasse différemment. Si vous en connaissez, il faut me le dire, mais je ne crois pas que ce soit la pratique. Cela veut donc dire que suffisamment en amont, on fait un rétro planning si on veut être prêts en avril, cela veut dire qu'il faut être prêts pour la commission de mars et ainsi de suite, mais je souhaite que la transparence soit la plus complète possible et c'est, je crois, notre intérêt, c'est l'intérêt de nos partenaires également.

Sur ce rapport d'étape, s'il n'y a pas d'autres interrogations, je vous propose de prendre acte de l'état d'avancement de ces discussions et naturellement nous allons passer à un autre braquet en 2016 avec la négociation avec la Région. Sur l'observation de Thierry BENOIT, il est vrai que selon nos dispositifs en termes de formation professionnelle ou d'emploi, on n'a pas de transfert à opérer, on a des méthodes de

travail, on a des partenariats, mais on ne rentre pas dans la logique de transfert avec des moyens humains et des budgets. Cela n'empêche pas de réfléchir à des organisations notamment sur des stages en entreprise, par exemple, pour nos collégiens, mais cela ne relève pas d'une logique stricto sensu de transfert de compétences.

Dernier point, pour votre complète information sur la question économique, nous avons pris l'initiative d'une première rencontre avec Bernard MARQUET de tous les EPCI pour exposer notre démarche et acter du principe d'une seconde rencontre au mois de janvier. J'ai été amené cette semaine à écrire à Madame la Présidente de l'association des maires d'Ille-et-Vilaine pour lui dire que je trouvais un peu étonnant son initiative de réunir les Présidents d'EPCI et leurs Vices Présidents économie demain alors que nous serons tous en session et que le Département est un acteur de premier plan dans ce dispositif, ne serait-ce que parce qu'il est le principal financeur d'IDEA. Que l'on discute de tout cela sans nous, je veux bien, mais je ne sais pas si toutes les consultations nécessaires avaient été faites, y compris un certain nombre d'entre vous sont présidents d'EPCI ou chargés de l'économie et que vous serez privés de cette réunion. Je vous invite donc fortement à nous donner la priorité quand même dans cette Assemblée. On retombera sur nos pieds, mais je pense que si on veut vraiment avancer, il faut qu'on le fasse ensemble et en permanence parce que sinon, cela risque d'être un peu désordonné. Il s'agissait juste d'un donner acte.

4^e COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51- 1

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 : SAFER

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il s'agit du rapport d'activité 2014 pour la SAFER. La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) exerce comme vous le savez trois grandes missions : dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, favoriser l'installation des jeunes, protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles, accompagner le développement de l'économie locale. Le Département y détient 5 000 actions pour un montant de 80 000 €, soit environ 4,3 % du capital social.

Un point sur l'activité de la SAFER en 2014 plus précisément pour notre Département, d'abord pour la Bretagne. Vous dire qu'il y a eu moins d'activité sur le marché agricole, moins en nombre puisqu'on a -1 %. Par contre, plus en surface (+ 4 %) sur le marché du foncier agricole et moins en valeur. Le marché foncier agricole est stable en surface et en valeur dans les Côtes-d'Armor, le Finistère et le Morbihan, il retrouve son niveau de 2011 pour l'Ille-et-Vilaine en progression de 12 % en surface et 30 % en valeur. Le marché accessible à la SAFER retrouve son niveau de 2011 de 15 350 hectares.

Le marché de l'artificialisation, c'est-à-dire la suppression des terres au monde agricole est un chiffre important au niveau national. Le rythme de l'extension urbaine a été réduit de moitié entre 2008 et 2014, c'est vous dire si les politiques de réduction de la consommation de l'espace ont fonctionné, il est vrai par la crise de l'immobilier et des extensions de zones d'activités économiques.

Sur le marché tel qu'il est en artificialisation, c'est - 7 % en surface, - 22 % en nombre pour l'achat des maisons à la campagne. Sur le marché des espaces de loisirs qui représentaient une très grande partie de cette artificialisation, vous le voyez : 1000 hectares, c'est-à-dire la présence de nos chers amis « les canassons », les ânes et autres dans le monde rural, 3 144 transactions. Le marché forestier étant à - 45 % en nombre, mais comme vous le savez, c'est un marché beaucoup plus réduit. Une information sur le prix des terres : vous voyez que le Département d'Ille-et-Vilaine se situe avec une augmentation de plus 2 % à 4 600 € l'hectare en moyenne sur 2014. Il est un peu plus élevé dans les Côtes-d'Armor à 30 € près, et un peu moins à 4 080 € dans le Morbihan.

Tout cela cache de fortes variations, je me suis amusé à regarder un peu le prix des terres et des prés loués. Vous savez que ce n'est pas la même chose si votre terre est occupée, M. MAHIEU le sait bien, ou si votre terre est libre d'occupation. Sur Fougères, les cartes de SAFER globalisent l'ensemble du pays de Fougères et du pays de Vitré, ce qui rend un peu difficile l'exploitation des chiffres. Par contre, leur site leprixdesterres.fr est à regarder, car très bien fait. Sur Fougères, la moyenne sur ces trois dernières années lissées avec 2014, le prix à l'hectare est de 6 890 €. Vitré, que l'on n'avait pas à la commission et dont le chiffre n'avait pas été demandé : 5 130 €, vous voyez l'écart entre Fougères et Vitré. 4 790 € à Saint-Malo, 2 610 € à Redon, 4 440 € à Rennes. Or, cela cache aussi d'autres disparités, le prix maximum des terres à Fougères peut grimper jusqu'à 8 636 € et pour nos amis légumiers et amateurs de choux-fleurs à Saint-Malo à 9 109 €. Vous comprenez les puissances financières qu'il faut pour s'installer. L'activité de la SAFER en Bretagne a été stable : 498 interventions en 2014 au lieu de 499. Elle a progressé en surface, c'est assez logique : on a finalement moins d'agriculteurs, des surfaces plus importantes, donc un peu moins d'interventions, mais chaque fois en surfaces un peu plus grandes, et en valeur aussi puisqu'on était sur 33 M€ au lieu de 28 M€ environ.

Vous dire que le mode d'acquisition à l'amiable prédomine dans 86 % des surfaces et 98 % des valeurs, certaines préemptions se font avec révision de prix dont les contre-valeurs définitives proposées par la SAFER étaient de 2 557 000 €. Ces rétrocessions de la SAFER ont progressé de plus de 11 %, 665 en nombre, évidemment c'est plus que l'acquisition dans une année, puisque la SAFER, vous le comprenez bien, a du stock de terrains. Ces rétrocessions ont pour objectif l'installation et la confortation d'installation, pour 89 actes ; pour la réinstallation et l'installation en totalité pour partie 17 actes ; pour l'agrandissement des exploitations agricoles pour 236 actes, agrandissement ou confortation finalement puisque l'un et l'autre visent la même chose ; le remaniement parcellaire pour 51 actes ; concernant le maintien des fermiers en place, notamment pour les fermiers qui louaient auparavant, 35 actes ont été signés.

À noter, puisque c'est souvent demandé, que le segment de l'agriculture biologique correspond à 72 actes signés pour 597 ha, soit à peu près 13 % de la surface rétrocédée en 2014.

Je passe sur l'activité économique et les opérations liées aux activités économiques de la SAFER, cela concerne à peu près 100 ha en Bretagne, 18 actes signés, et pour ce qui concerne le Département d'Ille-et-Vilaine, cela concerne Rennes métropole, Chasné-sur-Illet et Le Minihic-sur-Rance.

En ce qui concerne la rétrocession aux infrastructures routières, cela concerne essentiellement le Département d'Ille-et-Vilaine pour une future déviation Tremblay-Antrain, et l'axe Rennes-Angers sur les communes de Retiers et d'Essé.

Je passe directement aux faits marquants de l'année 2014 pour l'activité de la SAFER, ce n'est peut-être pas le plus important, mais pour le Président, c'est certainement le cas. Le départ de l'historique Joseph GAUTHIER et son remplacement en tant que Président par M. TOUZART, maintenant Président de la SAFER. Sur le fond, il s'agit de rappeler que la SAFER Bretagne a mis en place un plan d'action PPAS (Programme Pluriannuel d'Activités de la SAFER) 2015-2021 qui part du constat que d'ici dix ans 48 % des exploitations bretonnes seront concernées par la transmission de leur entreprise, presque une sur deux d'ici dix ans. Ce plan prévoit le renforcement des partenariats avec les chambres d'agriculture, notamment pour la transmission, c'est bien l'objet, le renforcement des partenariats avec les banques pour l'aide au stockage du foncier par la SAFER afin de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et on le voit quand il faut acheter à 9000 € l'hectare, on comprend le partenariat recherché avec les banques, la mise en œuvre d'un volet foncier de plan de lutte contre les algues vertes dans le cadre des schémas régionaux – j'y reviendrai tout à l'heure avec la convention passée avec le Conseil régional de Bretagne – et enfin, la mise en place d'un site internet afin de mieux communiquer sur ses réalisations et ses réussites. Je vous engage à aller le visiter, c'est quand même un site de haute qualité.

La SAFER a connu deux autres événements marquants, les SAFER en général, vous vous en souvenez peut-être, dans la presse, ont été accusées par la Cour des comptes dans un rapport de manque de transparence et elle a essayé d'y répondre. Elle a essayé ici en Bretagne, mais aussi au travers de la loi puisqu'on a au travers de la Loi d'avenir pour la culture, la loi proposait et renforçait l'action et les possibilités d'intervention de la SAFER, notamment pour permettre à des possibilités amiables l'élargissement de l'ensemble du droit de préemption et un élément intéressant, la possibilité de préempter, non pas pour la totalité du bien mis en vente mais pour partiellement une partie du bien.

Enfin, et ce n'est pas anodin, la loi a créé deux nouvelles priorités d'attribution : lorsque la SAFER met en vente un terrain dont les productions relèvent de l'agriculture biologique, il doit être cédé en priorité à un candidat s'engageant à poursuivre une exploitation en agriculture biologique pour une durée minimale de six ans. Vous voyez tout l'intérêt de rester et de ne pas diminuer la superficie en matière d'agriculture biologique. Enfin, sur les surfaces boisées et cela va dans le bon sens, une certaine logique sur les terrains boisés et les corridors écologiques : lorsque la SAFER met en vente des terrains boisés, il y a priorité aux espaces boisés contigus et à leurs propriétaires respectifs.

En dehors de la situation financière et pour terminer avec la SAFER Bretagne, le Conseil régional de Bretagne a soustrait à l'établissement public foncier les huit versants d'algues vertes pour les confier à la SAFER dans le cadre de rétrocessions de réserves foncières dans les bassins versants concernés.

Sur la situation financière de la SAFER, tout va très bien, puisque le résultat d'exploitation ressort à 113 857 € contre 19 000 € pour l'exercice précédent, mais vous voyez bien qu'on est surtout sur du stock de foncier, les résultats procèdent évidemment du total de rétrocessions ou du total d'acquisition l'année N.

Pour conclure sur cette présentation, vous dire qu'au mois de décembre à la dernière Commission permanente, le Département a signé une convention pour l'année 2015

avec la SAFER Bretagne. Cette convention précise évidemment qu'on prend en charge les frais générés pour la mise en réserve des biens agricoles dont on a demandé l'acquisition, que ce soit au travers des 2 x 2 voies ou par le passé pour le compte de la LGV (Ligne Grande Vitesse). Voici très rapidement M. le Président sur la présentation du rapport SAFER.

M. CHENUT, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je pense que c'est assez complet. Il n'y en a pas. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-2

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 : RENNES CITE MEDIA

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous présente le rapport d'activité 2014 Rennes Cité Média dont notre représentant est Michel GAUTIER. Je passe sur les opérations de répartition du capital juste en précisant quand même que Rennes Cité Média afin d'améliorer la présentation de son haut de bilan, a décidé d'incorporer des pertes antérieures notamment dues à des participations sur des télévisions locales, dans le Finistère, ce qui finalement ne change pas notre répartition en termes de nombre d'actions, mais évidemment notre valeur d'action. Le plus important reste l'activité elle-même de cette télévision, c'est la première télévision régionale de France et de Navarre. On peut en être fiers. Elle obtient plus d'auditeurs par jour qu'Arte ou que Gulli. Gulli est une chaîne de dessins animés pour les jeunes, et Arte, vous le savez bien puisque vous êtes dans les 3,8 %.

6 % pour TVR, cela correspond à l'objectif qu'on s'était donné quand le Département avait recontractualisé avec TVR, de dépasser l'aspect simple de Rennes métropole et d'élargir finalement l'ensemble de son assiette de téléspectateurs à l'ensemble du Département. Sur la vie du territoire, TVR a produit ou coproduit en actualité locale 3 heures 30 par semaine, des magazines thématiques également 3 heures 30 par semaine et la création audiovisuelle locale et régionale également trois heures par semaine. Tout fonctionne en trois heures, ce qui fait que trois fois trois, cela ne fait pas neuf, mais dix heures par semaine de production récurrente.

Le coût d'une minute de programme est de 113 € la minute, essentiellement main-d'œuvre et montage, ce qui est un tarif particulièrement compétitif puisqu'il est noté que le tarif moyen en France est plutôt autour de 120 €. TVR produit des contenus adaptés à la télévision, mais aussi pour les réseaux sociaux pour un ensemble de sites et pour un ensemble de blogs. Tout cela va très bien sauf que l'exercice financièrement est compliqué, la baisse des prestations mais aussi la baisse de ce qu'on peut appeler les recettes commerciales que connaissent toutes les télévisions et les radios françaises, marquent un déficit de 176 000 € pour TVR et une stabilité due à la baisse des prestations de parrainage et autres mais aussi à la stabilité des subventions à hauteur de 2 millions.

Nos relations avec cette SEM (Société d'Economie Mixte) c'est une signature de convention d'objectifs et de moyens signée en 2014, c'est aussi une contribution annuelle pour 2015 de 100 000 € et malheureusement, comme le Président l'avait rappelé à la dernière session, un changement de directeur suite au décès de Dominique HANNEDOUCHE, directeur de TVR en 2015. La Loi NOTRe n'impactera pas nos activités ni l'activité de la SEM ni la participation du Département à cette gouvernance. Pour rappeler que financièrement, cela représente 988 000 € de masse salariale pour 1 087 000 € de chiffre d'affaires, les difficultés qu'ont les télévisions régionales et la télévision finalement à équilibrer leurs comptes, cela va de soi. Voilà pour le rapport Rennes Cité Média.

M. CHENUT, Président : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M. HUBERT.

M. HUBERT : Simplement pour rappeler que le Département est engagé à hauteur d'à peine 6 %. Si on regarde le résultat sur les cinq dernières années, le résultat négatif cumulé représente 1 M€. Sur le dernier exercice, 176 000 €, il ne faudrait pas qu'en 2015 et en 2016, on ait la même chose puisque le capital social serait complètement réduit à zéro. C'est quand même une inquiétude, non pas pour notre collectivité, mais pour la structure avec des résultats qui sont liés essentiellement aux subventions.

M. CHENUT, Président : On prend acte du constat de cette difficulté, mais je pense qu'on partage aussi largement la qualité de l'outil et de ses prestations, de son professionnalisme, y compris de sa gestion. La difficulté, c'est plutôt l'environnement économique général et la difficulté de trouver un certain nombre de prestations parce que les coûts, y compris les coûts de production qu'a évoqués notre collègue, montrent que de ce point de vue les gains possibles sont restreints parce qu'on est déjà sur les planchers qu'on observe dans ce domaine.

Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Qui s'abstiennent ? Votent contre ? M. LE BOUGEANT ne prend pas part au vote. M. GAUTIER également. Deux ne prennent pas part au vote. Le rapport est adopté.

4^{ème} COMMISSION- THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-3

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 : SADIV

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous présente le rapport d'activité 2014 : SADIV avec comme représentant au Conseil d'administration Frédéric BOURCIER. Vous rappeler que l'objet à l'origine de la SADIV, c'était l'aménagement à vocation économique de nos territoires, communes et communautés, l'aménagement à vocation d'habitat, la construction tertiaire, la construction d'équipements publics. La SADIV construit en effet des bâtiments publics pour l'ensemble des collectivités dans le cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage, mais c'est aussi une activité de conseil, vous le voyez passer en Commission permanente assez souvent, aux collectivités et communes de moins de 2000 habitants. Le Département étant propriétaire de 58 % du capital de la SADIV, pour 1 160 000 €, et pour portage, c'est-à-dire si on trouve acquéreur de nouvelles collectivités qui veulent rentrer, pour 2,54 % soit 50 000 € de capital. La SADIV a connu plusieurs évolutions

dans son histoire, évolutions dues à la fois aux évolutions législatives notamment en 2005 à l'ouverture et à la concurrence des SEM et à la concurrence du privé. Depuis 2008, elle doit comme d'autres SEM (Société d'Economie Mixte) en la matière subir des difficultés dues à la crise de l'immobilier et à la crise économique. Le principal actionnaire de la SADIV en dehors du Département d'Ille-et-Vilaine, c'est la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour l'activité de la SADIV en 2014, au regard de la crise économique et des crises immobilières, les opérations qui se sont le mieux vendues sont les opérations situées dans les centres bourgs, bourgs ou villes, où on y trouve finalement une très bonne localisation à la fois en termes de desserte, de services, d'équipements, de commerces de proximité. Les opérations à Saint-Aubin-d'Aubigné, Tinténiac, Redon, Saint-Gilles se commercialisent très facilement. Plus difficile à Gahard, c'est pourtant beau avec une belle côte, et aucun contact n'a été enregistré à Feins. Le financement des opérations pose quelquefois aussi des difficultés, et là, on subit les évolutions de la loi Galland, c'est la même chose pour le Département d'Ille-et-Vilaine, c'est-à-dire que lorsqu'on la SADIV aménage pour le compte des collectivités des grosses zones d'habitat ou zones d'activités, il faut une garantie. Or, ces garanties demandées aux communes ou collectivités dites de base doivent respecter certains critères, dont les fameux critères de la Loi Galland. Parmi ces critères, ne pas dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement. Vous comprenez que plus vous êtes petits, moins vous avez de recettes réelles de fonctionnement et si l'opération est grosse, vous ne pouvez pas garantir donc on fait appel au Département. Rappeler que le Département a conventionné avec la SADIV pour que ces garanties d'emprunt soient encadrées de deux façons : en volume, le Département pour l'instant garantit 8 M€ auprès de la SADIV en garanties emprunt et a bloqué sa garantie à hauteur de 12 M€. Pour chaque demande de garantie, le Département examine évidemment la viabilité de l'opération.

L'effectif de la SADIV a légèrement diminué en 2014. Concernant l'évolution de son activité opérationnelle, dire qu'en 2014 une opération d'aménagement a été concédée à la SADIV, à Saint-Médard-sur-Ille, célèbre pour son passage à niveau, et pour ce qui concerne son assistance aux communes de moins de 2000 habitants, sept missions ont été confiées : Saint-Médard, Livré-sur-Changeon, Le Crouais, Romazy, Mouazé, le Minihic-sur-Rance et Chanteloup.

Pour conclure sur la présentation financière, vous dire qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le total du bilan de la SADIV s'élevait à 35 M€ et que le résultat d'exploitation global est ressorti à 367 502 €.

Enfin, s'arrêter à 2014 alors qu'on est fin 2015, c'est un peu fausser la vision qu'on pourrait avoir de la SADIV. Deux opérations très importantes sont portées depuis des années par la SADIV, c'est-à-dire Ker Lann à Bruz, mais aussi Pleurtuit où on a été plus d'une quarantaine de fois attaqués dans tous les actes d'urbanisme à chaque fois qu'il y avait une dissolution d'actes d'urbanisme, cela est terminé. Il n'y a plus de recours en contentieux et c'est ainsi que la SADIV a pu vendre le mois dernier une opération très importante autour de Pleurtuit et pourra commercialiser enfin posément et sereinement, au niveau juridique, le reste des terrains de cette zone.

Vous dire enfin qu'avec la SADIV et le Département d'Ille-et-Vilaine, on conduit une analyse financière pour voir au mieux comment procéder à des adaptations de la SADIV pour continuer à permettre, au regard de la loi NOTRe, mais aussi au regard du

financement des collectivités locales, un aménagement sur l'ensemble du Département. Voilà, M. le Président, de façon rapide le rapport sur la SADIV.

M. CHENUT, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
Mme DAUGAN.

Mme DAUGAN : Merci M. le Président. Juste une petite remarque, le rapport a été présenté. J'étais un peu étonnée de ne pas retrouver Pleurtuit. On n'en parlait pas, mais le rapporteur en a parlé. C'est rectifié. Je pense honnêtement que le rapport 2015 va être bien meilleur que celui de 2014, c'est vrai qu'on a beaucoup peiné dans ce dossier. En tant que membre de la SADIV, on s'est demandé vraiment ce qui pouvait améliorer la situation, je pense que c'est en bonne voie.

M. CHENUT, Président : Merci de ce commentaire. L'explication est purement technique, mais Christophe MARTINS l'a dit, c'est le rapport 2014 et ces éléments nouveaux sont en 2015, mais en 2014, il ne se passait rien sur l'opération de Pleurtuit.

Mme DAUGAN : Merci M. le Président. Je pense qu'il aurait été bien quand même de le noter parce que cela nous a quand même mis en difficulté, le Département et la SEM naturellement. Je pense que cela aurait été bien de le relater dans ce rapport quand même. On sait bien que cela s'améliore parce que là, j'ai l'impression que vous ne mettez que ce qui est positif et pas forcément ce qui a été très dur, très difficile à vivre par les agents et la SADIV en général.

M. CHENUT, Président : Nous sommes d'accord sur le constat des choses et surtout sur la conclusion et la mise en perspective en disant que les perspectives semblent meilleures aujourd'hui et que le plus difficile est sans doute, nous l'espérons, derrière nous. Mme MOTEL.

Mme MOTEL : Je me pose des questions sur la santé financière de la SADIV et sur les prises de risques qu'elle réalise pour les années à venir, notamment sur le projet du domaine de la Massaye qui se situe sur ma commune à Guichen. Vous avez expliqué M. MARTINS que les terrains et les projets, qui se vendaient le mieux, étaient ceux qui étaient dans les centres - bourgs ou proches des centres - bourgs, mais je peux vous dire que le domaine de la Massaye est éloigné des centres - bourgs, il est entre deux centres - bourgs : le centre - bourg de Guichen et le centre - bourg de Pont-Péan. Pour le coup, c'est un domaine où il n'est pas prévu de commerce et on va impacter la question de la circulation et des déplacements puisque là aussi, on a une côte très importante qui fera que les gens n'iront pas à pied faire leurs courses à 1 kilomètre. On se félicitait tout à l'heure des résultats de la COP21, j'aimerais aussi que la SADIV puisse s'engager sur des réflexions en termes de déplacement dans tous les projets qu'elle mène et sur des projets qui sont aussi en lien avec l'histoire des lieux, qu'elle cherche à occuper sur des projets urbanistiques. J'entendais que la SADIV avait été créée pour soutenir des communes qui ne pouvaient pas réaliser ce type de projets, il faut savoir aussi que sur ce lieu, du domaine de la Massaye, on avait aussi des opérateurs privés qui étaient concurrents donc je ne vois pas bien la plus-value de la SADIV sur ce projet.

M. CHENUT, Président : Je vais répondre, parce que je pense qu'il y a une incompréhension de fond. La SADIV, c'est un opérateur qui se met au service du maître d'ouvrage, il ne nous appartient pas de dicter au maître d'ouvrage ce qu'il doit faire. La SADIV est un outil d'aménagement, un outil opérationnel qui recherche un volume d'activité. Une commune lui confie une mission, il ne nous appartient pas d'émettre des jugements d'opportunité sur le contenu du projet. Je suis très respectueux de

l'autonomie des différentes collectivités, la commune de Guichen a confié cette mission à la SADIV et elle est parfaitement dans son rôle. La SADIV est un outil technique d'aménagement, elle a les compétences pour réaliser les missions qui lui ont été confiées, mais sans qu'on ait à nous prononcer sur l'opportunité, le contenu, la forme urbaine, les modes de liaison. Ce n'est pas notre affaire et je ne souhaite pas qu'on entre dans des logiques qui viendraient que, petit à petit, on s'érigerait des compétences qui ne sont pas les nôtres. Mme MOTEL.

Mme MOTEL : Pourquoi la SADIV répond à ce type de projets qui ne sont pas conformes à nos politiques en termes de déplacement et de développement durable ?

M. CHENUT, Président : Je ne vais pas polémiquer davantage, mais ce n'est pas à nous de juger. On n'est pas juge des conformités. Je fais confiance aux élus des différents territoires pour définir leur propre projet. Je n'ai pas ces visions un peu péremptives des choses. M. HUBERT.

M. HUBERT : Dans le prolongement des inquiétudes qu'a pu avoir Marie DAUGAN par rapport à l'exercice 2014, et ce sur dont nous avons à nous prononcer, néanmoins le Département étant engagé à hauteur de 58 % du capital, c'est un peu différent des autres rapports qui nous sont présentés où on est engagé à 5 ou 10 %. Comme nous sommes en décembre, nous parlons d'un exercice qui est terminé il y a pratiquement un an, n'aurait-il pas été possible d'avoir une note jointe nous disant l'évolution en 2015 de la SADIV pour sécuriser tout le monde ?

M. CHENUT, Président : Je souscris. Le travail, qui est en cours d'expertise et de remise à plat des processus, de la gouvernance administrative et financière, va permettre d'améliorer cet état de fait. Ce que l'on peut vous proposer, c'est que sans que cela donne lieu à une délibération explicite, qu'on débute l'année 2016 – je parle sous l'autorité du président de la SADIV – en faisant un point d'étape à titre d'information ne donnant pas lieu à délibération, mais pour que vous ayez une information, plus actualisée et plus à l'ordre du jour. M. PICHOT.

M. PICHOT : Sur ce point précis, je veux rappeler à la fois à notre collègue Michèle MOTEL qui n'y était pas et au collègue qui vient de s'exprimer, que nous siégeons, minorité et majorité, dans le conseil d'administration. Le dernier conseil d'administration a eu lieu le 25 novembre 2015, et c'est d'ailleurs pour cela que Marie DAUGAN a pu exprimer les choses telles qu'elle les a d'ailleurs justement exprimées. Ces informations sont disponibles et celles et ceux d'entre nous qui siègent au conseil d'administration ont déjà le résultat prévisionnel 2015, qui effectivement se situe a priori légèrement au-delà de l'équilibre, mais cela demande à être confirmé, et le prévisionnel 2016 est lui aussi connu.

Nous avons par ailleurs fait un tour des opérations en cours. Celles qui sont importantes et évidemment celle de Pleurtuit l'est. Christophe MARTINS l'a rappelé, certes les problèmes juridiques sont d'abord des problèmes juridiques, mais ils ont un gros défaut c'est qu'ils ralentissent considérablement les opérations. Lorsque vous avez des financements, des emprunts qui se finissent alors que le degré d'avancement des opérations est proche de ce qu'ils étaient au début de l'emprunt, c'est là qu'il y a effectivement danger. Il se trouve que nous avons commercialisé deux terrains importants dans cette fin d'année pour quelques millions d'euros, vous pouvez donc comprendre qu'à la fois en trésorerie, c'est évidemment appréciable, mais cela nous permet aussi d'afficher un degré de commercialisation de la zone de Pleurtuit de 80 % aujourd'hui, ce qui évidemment est parfaitement rassurant. Nous avons également

évoqué l'ensemble des opérations et notamment celles de Guichen, on pourra communiquer à Michèle MOTEL ce point précis.

M. CHENUT, Président : Merci. Ces précisions étant apportées, une information actualisée sera donnée dans le courant du premier trimestre, je pense qu'il est utile de faire ce point.

Je mets ce rapport aux votes. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Il n'y en a pas. Qui s'abstiennent ? Une abstention. Qui votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

4^{ème} COMMISSION - THEMATIQUE 5 - POLITIQUE 51 - RAPPORT 51-4

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 : SEMAEB

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

La SEMAEB (Société d'Economie Mixte pour l'Aménagement et l'Equiperment de la Bretagne) date de 1957 avec la victoire de Reims et un but de Just Fontaine cette année-là en coupe de France. L'objet de la SEMAEB, où on a moins de 80 000 €, est d'étudier et d'entreprendre principalement dans toute la région Bretagne des opérations d'aménagement et de construction. La SEMAEB poursuit son activité sur son cœur de métier, en 2014, notamment avec des mandats confiés par la Région sur l'ensemble des lycées. Vous l'avez vu dans le rapport que vous avez tous lu, la SEMAEB souhaite également se diversifier en orientant une partie de son activité vers le développement durable et les énergies renouvelables, notamment à travers une création d'une filiale qui a vu le jour et qui s'appelle SAS EILAN. Cette diversification a pour objet notamment la rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments publics avec aussi la création d'une SPL (Société Publique Locale).

La Loi NOTRe ne va pas nous impacter sur notre participation ni sur la gouvernance au sein de cette société qui, à l'instar de la SADIV (Société d'Aménagement et de Développement d'Ille et Vilaine), a réalisé pour les mêmes raisons, difficultés économiques et marché économique, un résultat négatif de 300 000 € en 2014.

M. CHENUT, Président : Merci. Sur la SEMAEB, une grande figure de l'économie mixte en Bretagne, même si son périmètre a singulièrement évolué ces dernières années. Pas de demandes d'intervention ?

Je mets donc le rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-5

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 : SABEMEN

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

La SABEMEN (Société Anonyme Bretonne d'Economie Mixte d'Equipement Naval) est peut-être la SEM (Société d'Economie Mixte) sur laquelle on a le plus de capitaux puisqu'on doit détenir plus de 9 millions de capitaux.

Elle a été créée en 1982 pour faciliter la croissance de la compagnie maritime Brittany Ferries, ainsi que le financement de la flotte de navires. En fait c'est la SABEMEN qui construit les bateaux, deux bateaux, dont le Bretagne et le Pont-Aven. Cette société est composée de capitaux publics dont le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, et les autres Conseils généraux, et la Région, c'est cette SEM qui reloue à la BAI (Bretagne Angleterre Irlande) pour naviguer.

Ce qui est intéressant de constater, ce n'est pas le rapport économique de la SEM puisque ce n'est finalement que la location, avec un résultat net comptable de 76 431 €. Ce qui est plus intéressant, c'est de constater qui on transporte dans nos bateaux et combien on transporte de Français ou d'Anglais sur les bateaux. Si j'ai bien compris ce qu'on m'a dit en commission, ce sont essentiellement 80 % des Anglais, qui relient soit Roscoff-Plymouth soit Saint-Malo-Portsmouth, sur un total de passagers pour les lignes bretonnes de 690 000, un peu moins que l'année d'avant, on est à 722 000 et pour les lignes de la Manche 1 900 000, cette fois-ci un peu plus que l'année d'avant, 1 833 000.

Pour le fret, on a une activité en forte progression de 5,9 % reflétant le dynamisme de l'économie britannique et de ses échanges extérieurs.

Dire que la BAI, mais vous le savez si vous suivez un peu la presse, a subi en 2014 des concurrences en termes de prix et des concurrences en termes de société assez dures, ce qui a pu impacter ses résultats notamment sur le transport de véhicules industriels où on réalise, sur le total de nos lignes en 2013, 160 000 camions transportés contre 153 000 en 2014.

Voilà très rapidement aussi sur nos participations dans la SABEMEN et plus globalement dans la SOMABRET (Société Maritime d'Armement de Bretagne), une de ses filiales.

M. CHENUT, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou de précisions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-6

RAPPORT D'ACTIVITE 2014: SEML ESPACE ENTREPRISES DU PAYS DE FOUGERES

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Deux rapports qui vont suivre sur des territoires plus restreints. Il s'agit d'abord de la SEML (Société d'Economie Mixte Locale) Espace Entreprises du Pays de Fougères créée en 1990 et qui avait pour objet l'acquisition, la construction, la vente et la gestion de tous les immeubles et bâtiments à usage commercial de son territoire. Le

Département d'Ille-et-Vilaine y détient 2,39 % du capital, soit à peu près un peu moins de 25 000 €. L'état de ses participations, vous les avez pour l'ensemble, le deuxième actionnaire étant la CCI Saint-Malo Fougères.

La mission et les activités de la SEML du Pays de Fougères en 2014 se résument finalement à des locations de bâtiments. On constatera que sur le bâtiment Otima, tout va bien. Sur Carl Zeiss Vision, tout va bien. Sur Belair à Parigné, tout va bien. Les loyers sont régulièrement payés. Plus difficile était la situation du bâtiment agroalimentaire de L'Aumallerie à la Selle en Luitré, à côté de la Communauté de communes de Fougères, l'ex abattoir. La SEML n'ayant pas retrouvé de débouchés pour ce bâtiment, c'est Fougères communauté qui a racheté l'ensemble de l'assiette foncière de ce bâtiment.

Pour Monbana, les formalités de la dissolution de la SCI (Société Civile Immobilière) sont prévues également pour le quatrième trimestre, c'est-à-dire 2015 en ce moment et là aussi, la maîtrise d'ouvrage a été reprise courant 2015 par Fougères Communauté.

Je vous donne ces deux exemples parce que cela traduit la difficulté qu'a cette SEML aujourd'hui, le montant des capitaux propres étant proche du seuil de la moitié du capital social. La question du modèle économique de cette SEM se pose évidemment, mais ce n'est pas d'aujourd'hui – je vois le député, M. Benoît, qui acquiesce –, elle se pose depuis un moment et c'est finalement le Pays de Fougères, la communauté, qui prend le relais progressivement. On le voit à travers ces deux grosses opérations.

M. CHENUT, Président : Merci M. MARTINS. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-7

RAPPORT D'ACTIVITE 2014 : SEM BROCELIANCE FRET ENTREPRISE

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Un rapport qui nous est cher, Brocéliande Fret Entreprise. Cette SEM (Société d'Economie Mixte) traduit toute l'amplitude de nos actions. L'activité de Brocéliande Fret Entreprise consiste à faire vivre et à développer la ligne La Brohinière-Mauron que vous avez tous visitée, en constituant une interface, c'est-à-dire en faisant la commercialisation de cette ligne.

La SEM se substitue à Réseaux Ferrés de France qui reste propriétaire de la ligne et responsable de son état et de son classement. C'est une petite ligne. Nous avons, Département d'Ille-et-Vilaine, en termes de capital à peu près 15 000 € ; en termes d'actions, je ne sais plus.

Le trafic sur la ligne est colossal, M. le Président. En 2014, nous avons eu 75 trains de bière qui ne se sont pas arrêtés à Ifendic, en provenance d'Obernai à destination de Kuehne et Nagel à Saint-Méen le Grand. Le trafic est relativement stable

d'une année sur l'autre, pas de finale de coupe du monde, pas de bière, 75 trains. Le dernier train a roulé le 15 décembre 2014 et a livré les dernières mille tonnes de fret d'un total d'environ 375 000 tonnes en cinq ans. Vous avez évidemment l'économie en termes de rejets et d'émissions de gaz à effet de serre. Pour compléter ce transport de bière, sur cette ligne, nous avons 45 trains chargés de céréales sur le site d'AOC à la Brohinière. En 2014, nous avons eu deux trains spot pour desservir l'entreprise Easydis à Gaël, ce n'était pas de la bière, mais de l'eau provenant d'Evian.

Nous avons autour de cette ligne énormément de terrains disponibles pour les entreprises : à Gaël plus de 10 hectares d'un seul tenant et à Saint-Méen le Grand 6 hectares en amont de l'embranchement. C'est une véritable plateforme.

Très globalement, la situation financière de cette SEM est assez facile à comprendre : nous avons 29 000 € de charges. Sur les 29 000 € de charges, 11 000 € servent à l'entretien de cette ligne par Euréka Emploi Service, donc c'est l'entretien de la ligne parce qu'il y a tellement de trains, qu'on est obligés de couper l'herbe. La deuxième partie de la charge, c'est payer les cabinets comptables, et autres cabinets d'études.

Pour ce qui concerne les produits, ils sont à 21 000 €. 29 000 moins 21 000, cela fait - 6000 €. Cette SEM a donc vocation, non pas dans son objet, parce que l'objet de développer du fret sur La Brohinière Mauron est important, mais cette SEM a vocation, M. le Président, à mourir. Le Président de la Communauté de communes, à l'instar de ce qui s'est passé sur Fougères, essaye de reprendre en régie directe la gestion de cette ligne La Brohinière-Mauron. Voilà M. le Président sur le transport ferroviaire.

M. CHENUT, Président : Vu la nature du transport, si j'osais, je vous dirais que vous nous annoncez sa mise en bière. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?
Mme DAUGAN.

Mme DAUGAN : Juste un petit mot pour dire qu'Easydis aurait dû employer cette ligne beaucoup plus que ce qu'ils ont fait. En fait, il y a eu du chantage à l'emploi au départ et ensuite, cela n'a pas été suivi d'effet complètement selon les espérances des différents partenaires.

M. CHENUT, Président : M. MARQUET.

M. MARQUET : Juste une information, puisqu'effectivement se tenait aujourd'hui le conseil d'administration ce matin, donc je ne pouvais pas y aller. À l'ordre du jour, il y avait la question de la fin de la SEM.

M. CHENUT, Président : On aura un retour sur les décisions prises ce matin. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-8**DELEGATION DE L'ASSEMBLEE AU PRESIDENT :
MARCHES PUBLICS, ACCORDS - CADRES, SEUILS, MODIFICATION**

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vous engage à lire toute la synthèse, à moins que vous préféreriez qu'on lise l'ensemble des textes de loi. Sur la synthèse, il s'agit d'accorder au Président de remonter les seuils pour les marchés publics pour qu'il puisse signer les marchés publics, ils étaient de 207 000 ; tous les deux ans, ce seuil change au regard du décret qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier. On vous propose 209 000 €. La différence est de taille.

Ensuite, donner possibilité au Président de signer les marchés dans ce même cadre, mais au travers des conventions de mandat, il s'agit de viser les marchés qu'on a passés avec la SPL, même si c'est la SPL (Société Publique Locale) qui va « travailler » pour notre compte. Il revient au Président de signer ces marchés.

Le troisième point, on avait autorisé le Président à créer des régies comptables, mais ni à les modifier ni à les supprimer. Or, il peut arriver au fil du temps qu'on modifie régie ou régisseur ou qu'on supprime une régie. Voilà pour ces trois points.

M. CHENUT, Président : Il s'agit essentiellement, tous les deux ans, de ce rituel d'actualisation au niveau européen des seuils en la matière. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-9**INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
RELATIVE AUCONTENTIEUX
ENGAGES PAR OU CONTRE LE DEPARTEMENT**

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vais donc vous faire la liste des 115 procédures contentieuses qu'on a en étant assez précis. Non, je plaisante, 115 procédures en 2015. J'ai essayé de les classer très rapidement : sur ces 115 procédures, 27 % soit 31 viennent des constructions et des routes, 4 viennent du développement des territoires, 19 sont des problématiques d'agrément au titre des assistantes maternelles et familiales. 17 au titre des Relations Humaines, 41 contentieux au titre du RSA (Revenu de Solidarité Active), 1 au titre du FSL (Fonds de Solidarité au Logement), deux au titre des MIE (Mineurs Isolés Etrangers).

Sur les 115 procédures, certaines ont été jugées : 61 décisions. Sur ces 61 décisions, vous noterez que 60 ont été en faveur du Département d'Ille-et-Vilaine, soit plus de 85 % en notre faveur, un peu moins d'une dizaine contre et certaines en appel.

Voilà le résultat de cette information des contentieux engagés par le Département qui dispose en son sein de très bons juristes.

M. CHENUT, Président : Je crois qu'on peut à la fois se satisfaire du faible volume global de contentieux, cela veut dire que les dossiers qui semblent s'y prêter sont relativement d'emblée limités et lorsqu'il y a contentieux, les cas où on n'obtient pas gain de cause sont extrêmement limités. Tout ceci, nous le devons bien sûr à la solidité de nos services en général et de notre direction des affaires juridiques, en particulier. M. GILLOUARD, vous transmettez ce satisfecit parce que je pense que la sécurité de nos actes est un élément important pour le bon fonctionnement de l'Assemblée départementale ou de son exécutif.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur ce dossier ? Il s'agit ici de prendre acte de l'état de ces procédures.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-9

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : DESIGNATIONS DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX AU SEIN DE COMMISSIONS OU ORGANISMES

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Concernant les contrats départementaux de territoire, il s'agit ici de remplacer Mme BRIAND qui ne souhaite plus siéger au sein de cette instance, il est proposé de confier cette participation à M. MORAZIN.

Comité de pilotage des contrats départementaux de territoire. Sur le comité technique agricole, Mme COURTIGNE, qui est déjà en charge des affaires foncières et des subventions aux agriculteurs, pourrait rentrer dans le comité technique agricole et il est proposé de passer de cinq à six membres. Ceci pour évidemment avoir une meilleure cohérence et un suivi de l'ensemble du monde agricole et des exploitations.

Égalité des chances, comité de pilotage Askoria, école des métiers des solidarités, les représentants pour le Département sont déjà connus, il s'agit de M. LAROCHE, Mme NICOLAS et Mme CALVEZ. En revanche, aucun représentant du Conseil départemental n'a été désigné à ce jour. Il convient de désigner – et c'est là, M. ANDRÉ, que vous allez jouer de votre talent – trois élus titulaires et trois élus suppléants pour siéger au sein du comité de pilotage d'Askoria. Voilà M. le Président entre les deux groupes, les noms.

M. CHENUT, Président : Donc, on prend les noms. M. ANDRE.

M. ANDRÉ : Il m'est agréable de vous proposer en titulaires Mme BRIAND et M. PICHOT ; en suppléants, Mme CONDOLF et Mme HAKNI-ROBIN.

M. CHENUT, Président : Est-ce que la minorité a des propositions à faire. Mme LE CALENNEC.

Mme LE CALLENNEC : Je ne dirai pas qu'il m'est agréable de proposer puisque cela me concerne, donc comme titulaire Isabelle LE CALLENNEC et comme suppléant Nicolas BELLOIR.

M. CHENUT, Président : Selon nos usages, s'il n'y a pas de demande contraire et de demande de vote à bulletin secret, on peut s'en tenir là. En général, on arrive à procéder de la sorte. On prend donc acte de ces propositions, il y aura un vote global à la fin. M. MARTINS.

M. MARTINS : Sur le conseil d'administration de NEOTOA, une modification suite au décès de Mme QUEGUEN Il est proposé la candidature de Mme CUPIF, Conseillère municipale de Liffré, déléguée au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour siéger au sein du conseil d'administration au titre des personnes qualifiées.

Concernant le conseil d'administration de la régie départementale des transports Illévia, M. COULOMBEL a été informé par Mme MICHENOT de son souhait de ne plus siéger, on propose la candidature de Mme Gaëlle MESTRIES pour la remplacer au conseil d'administration de la régie départementale Illévia.

Voilà pour les modifications proposées, en rappelant pour Askoria : titulaires Mme BRIAND et M. PICHOT, suppléants Mme HAKNI-ROBIN et Mme CONDOLF ; titulaire Mme LE CALLENNEC et suppléant M. BELLOIR.

M. CHENUT, Président : M. ANDRE.

M. ANDRÉ : Juste une précision pour que le compte rendu de notre séance ne comporte pas d'inexactitudes, Mme BRIAND laisse sa place à M. MORAZIN au comité de pilotage pour l'évaluation de la seconde génération des contrats départementaux de territoires, non pas par volonté d'en partir, mais elle a aimablement laissé sa place à Roger MORAZIN qui était très fortement candidat. Je tenais donc à le préciser.

M. CHENUT, Président : Merci de cette précision. Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Il n'y en a pas. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-11

AUTORISATIONS D'EXECUTION BUDGETAIRE AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Il s'agit ici de nous permettre de rembourser les emprunts revolving comme tous les emprunts et d'autoriser le remboursement des emprunts d'origine de 54 millions d'euros, mais aussi, je passe sur les lignes budgétaires suivantes, sauf si vous y tenez vraiment, sur les encours, amortissements et l'amortissement en capital. Il vous est aussi proposé une avance de trésorerie au Parc Départemental, cette avance de trésorerie est nécessaire puisqu'il va falloir attendre le budget à la fois du Parc et le remboursement par l'État pour payer le personnel du Parc départemental. Dans cette attente, on a une avance de trésorerie traditionnelle de 2 millions d'euros.

M. CHENUT, Président : Est-ce qu'il y a sur ces propositions, dont je rappelle le caractère annuel, des demandes de précisions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-12

TRANSFORMATION DU BUDGET ANNEXE « BIOAGROPOLIS LOCATION IMMOBILIERE » EN « GESTION LOCATIVE BATIMENTS BIOTECHNOLOGIES »

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Au 1^{er} janvier, c'est-à-dire très rapidement, il est prévu le transfert de l'ISAE au GIP Laboceca. Dans le cadre de ce transfert, les laboratoires de Janais et de Combourg ont vocation à être loués au GIP tel qu'on l'avait précédemment évoqué au travers de nos rapports. Ces locations de locaux à usage professionnel munis de mobilier, de matériel et des installations nécessaires à l'exercice de l'activité du GIP sont soumises à la TVA. Il vous est donc proposé de transformer notre budget annexe « bioagropolis location immobilière » en « gestion locative de bâtiments biotechnologies » assujetti à la TVA. C'est une opération comptable, cela emportera aussi par contre transfert du personnel et des comptes de personnel sur ce budget. Mme HAKNI l'expliquera plus tard.

M. CHENUT, Président : Merci, est-ce qu'il y a sur cette évolution rendue nécessaire des demandes de précisions ? Des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Il n'y en a pas. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

4^{ème} COMMISSION – THEMATIQUE 5 – POLITIQUE 51 – RAPPORT 51-13

TRAVAUX D'IMPRESSION POUR DES TIERS REALISES PAR L'IMPRIMERIE DU DEPARTEMENT ET REGIES DE RECETTES ADOPTION DE TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

M. MARTINS donne lecture du rapport suivant:

M. le Président, chers collègues,

Pour une coupe massicot, il vous coûtera 1,30 € les mille exemplaires et pour une impression en A3 plus de 125 g 0,0512 € l'unité.

Les tarifs sont identiques à ceux de 2015. Les tarifs restent identiques à 2016 à l'exception de ceux des prestations de la reprographie qui diminuent globalement de 8 %. Si vous me demandez pourquoi ils diminuent, les membres de la commission d'appel d'offres le savent : on a passé un marché en diminution avec nos prestataires et on avait pour habitude d'appliquer le coût de revient strictement au tarif des prestations de notre imprimerie.

M. CHENUT, Président : Merci. Est-ce qu'il y a sur ces propositions d'évolution tarifaire des contre-expertises, des avenants, des amendements ? Non. Je mets donc le rapport aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? S'abstiennent ? Votent contre ? Le rapport est donc adopté à l'unanimité, merci.

La séance est levée.

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015

OUVERTURE

M. CHENUT, Président : Bonjour. Mme MEIGNAN pour l'appel.

Mme MEIGNAN : Merci, M. le Président. François ANDRÉ, Gaëlle ANDRO, Nicolas BELLOIR, Thierry BENOIT, Isabelle BIARD, Armelle BILLARD, Damien BONGART, Philippe BONNIN, Frédéric BOURCIER, Jean-Luc BOURGEOUX, Vera BRIAND, Jean-Luc CHENUT, Muriel CONDOLF-FEREC, Ludovic COULOMBEL, Anne-Françoise COURTEILLE, Isabelle COURTIGNE, Marie DAUGAN, Jacques DAVIAU, Claudine DAVID, Catherine DEBROISE, Nadine DREAN, Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE, Michel GAUTIER, Aymar de GOUVION SAINT-CYR, Pierre GUITTON, Sophie GUYON, Béatrice HAKNI-ROBIN, Marc HERVE, Louis HUBERT, Aude de LA VERGNE, Didier LE BOUGEANT, Isabelle LE CALLENNEC, Anne LE GAGNE, André LEFEUVRE, Pierre-Yves MAHIEU, Bernard MARQUET, Christophe MARTINS, Aymeric MASSIET DU BIEST, Laëtitia MEIGNAN, Yvon MELLET, Gaëlle MESTRIES, Solène MICHENOT, Frédérique MIRAMONT, Roger MORAZIN, Michèle MOTEL, Louis PAUTREL, Franck PICHOT, Marcel ROGEMONT, Sandrine ROL, Emmanuelle ROUSSET, Monique SOCKATH, Françoise SOURDRILLE, Agnès TOUTANT, Thierry TRAVERS.

M. CHENUT, Président : Merci. Vous avez sur table le déroulé prévisionnel et à peu près mesuré en temps sachant qu'à 11 h 30, nous accueillerons M. le préfet comme je lui en avais fait la proposition. Il fera un point sur l'accueil des réfugiés et sur quelques questions relatives à l'évolution de la situation au niveau national sachant qu'hier soir, il nous avait réunis. Vous étiez un certain nombre de collègues, notamment les parlementaires, qui ont pu avoir accès à toute une série d'informations sur l'évolution de cette situation. À 12 h, nous recevrons un certain nombre de nos anciens collègues conseillers généraux de l'époque qui recevront l'honorariat.

Examen des questions orales

J'ai été saisi de deux questions orales et d'un vœu. J'aborde les questions orales.

La première portait sur la couverture mobile du territoire. C'est un peu long - je m'en excuse - mais je dois la reprendre : « Les dispositions nécessaires à l'amélioration de la couverture mobile du territoire ont été introduites dans la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Pourriez-vous nous indiquer quels sont les communes et sites concernés par l'une des trois priorités énumérées à savoir : la couverture de l'ensemble des communes rurales qui ne disposent, à ce jour, d'aucun service, l'équipement en Internet mobile 3G ou 4G de 2 200 communes rurales d'ici la mi-2017 et l'appel à projets concernant les sites économiques ou touristiques dépourvus de couverture ? »

Les éléments de réponse : les services du Département échangent régulièrement à ce sujet avec le service de l'État et, plus précisément, les services du SGAR et la Région, ainsi qu'avec les opérateurs privés de télécommunication. Une commission régionale de l'aménagement numérique du territoire devrait ainsi être organisée au premier

semestre par l'État sur ce sujet. Concernant les trois priorités énumérées dans le projet de loi, il y a en premier : la couverture de l'ensemble des communes rurales qui ne disposent aujourd'hui d'aucun service, au vu des critères nationaux, les conditions étant très strictes. Aucune commune n'est concernée en Ille-et-Vilaine alors que 97 centres bourgs avaient été identifiés comme confrontés à des problèmes de couverture mobile par les préfetures et les Départements bretons. Seuls quatre centres bourgs ont finalement été qualifiés de zones blanches : un dans les Côtes-d'Armor, deux dans le Finistère, un dans le Morbihan et par conséquent, aucun en Ille-et-Vilaine. Par comparaison, 24 communes ont été retenues en Bourgogne, 36 en Languedoc-Roussillon, 30 en Midi-Pyrénées.

Cet état de fait peut s'expliquer par la réussite des programmes de résorption des zones blanches en Bretagne lancés dès les années 2000. En Ille-et-Vilaine, cela concernait notamment les communes de Roz-sur-Couesnon, Taillis, Drouges, Arbrissel, La Selle-Guerchaise, Forges-la-Forêt, Vergéal qui avaient été recensées. Les mesures effectuées depuis ont amené à conclure qu'elles ne répondaient pas aux critères de ce dispositif du fait d'une couverture qui, même si elle reste insatisfaisante, existe a minima, le critère étant l'absence de toute couverture.

Second point : l'équipement en Internet mobile 3G ou 4G : 2 200 communes rurales d'ici mi-2017. Ce sujet sera la prochaine étape du plan de résorption et fera l'objet d'échanges entre l'État et les collectivités locales dans le courant du premier semestre 2016.

Troisième point : l'appel à projets concernant les sites économiques ou touristiques dépourvus de couverture. Ce mécanisme relèvera d'un guichet destiné à couvrir 800 sites en France sur quatre ans à l'extérieur des centres bourgs, sur demande des collectivités territoriales. L'État reviendra prochainement vers les collectivités pour en préciser les modalités en cours d'élaboration. À noter que l'antenne relais et son raccordement en fibre optique seront réalisés dans ce cadre par les collectivités territoriales avec un cofinancement de l'État allant jusqu'à 30 000 € dans le cadre des contrats de projets État-Région. Le sujet de la couverture en téléphonie mobile du territoire fera également l'objet d'un suivi régulier en lien avec les services de l'État, de la Région, et les opérateurs privés notamment dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique SDAN piloté par le Département.

Voilà les éléments que j'étais en mesure de vous apporter. Mme LE CALLENEC, normalement, il n'y a pas d'interpellation sur ces questions. Sauf si vraiment c'est très précis, mais la règle, est que la question est posée et la réponse donnée.

Mme LE CALLENEC : Pardon, M. le Président. Je vous remercie. Juste pour vous remercier de la réponse et vous demander si on peut l'avoir par écrit. Vous signaler que notre collègue Mme TOUTANT qui l'a fait, me rappelait hier que des chefs d'établissement scolaire sont alertés sur la nécessité d'être informés, prévenus quand il y a des risques dans les petites écoles. Manifestement, dans son canton, Mme TOUTANT a encore des communes qui sont en difficulté. Les chefs d'établissement se posent donc la question. Comment va-t-on faire ? On ne pourra pas recevoir les appels en cas d'urgence. Par principe, elle vous en a parlé, je crois. Merci M. le Président.

M. CHENUT, Président : La deuxième question est relative au collège de Crevin : « D'après les prévisions faites par le collège de Crevin, pour la rentrée 2016, 60 nouveaux élèves devraient porter l'effectif de cet établissement à 700 à la rentrée 2016/2017. Alors que ce collège n'a été dimensionné que pour 600 élèves. Malgré les quatre modulaires déjà installés pour absorber le surnuméraire, les problèmes

de taux d'occupation et de sécurité ne seront que plus exacerbés. Des dispositions particulières seront-elles prises afin que la prochaine rentrée se fasse dans les meilleures conditions possibles ? »

Vous vous doutez qu'on ne va répondre que oui. Je précise : capacité d'accueil et effectif. Le collège de Crevin a été dimensionné, initialement, pour accueillir 600 élèves. Les projections des services départementaux de l'Éducation nationale estimaient en janvier 2014 qu'à la rentrée de septembre 2014, il y aurait environ 488 élèves. C'était les données qui ont servi de base à l'époque à la définition du dimensionnement. Le collège de Crevin a accueilli 578 élèves, c'est-à-dire sensiblement plus dès sa phase d'ouverture. Chaque niveau, de la sixième à la troisième, a accueilli entre 14 et 28 élèves supplémentaires, soit 90 élèves, issus soit de l'enseignement privé, soit d'un aménagement dans une des communes du secteur de recrutement. Ces mouvements qui n'étaient pas prévisibles ont conduit à ce que les prévisions initiales soient manifestement dépassées. Depuis septembre 2015, le collège de Crevin accueille 641 élèves. Les projections d'effectifs établies par les services de l'Éducation nationale et transmises le 14 décembre 2015 - c'est-à-dire il y a très peu de temps - indiquent qu'il devrait y avoir environ 691 élèves en septembre 2016 dans cet établissement.

Les solutions envisagées sont de deux ordres : des solutions transitoires et des solutions pérennes. Pour ce qui concerne les solutions transitoires, compte tenu de l'importance des effectifs et de leur évolution, il s'est avéré nécessaire de trouver des solutions rapides et efficaces à mettre en œuvre. La première réside dans la mise en place de modulaires ; la seconde pourrait se traduire par une re-sectorisation, du moins partielle. Pour ce qui concerne les modulaires, pour faire face à son sureffectif, quatre ont déjà été mis en place. Il faudra en mettre d'autres pour la rentrée 2016. Concernant la re-sectorisation, une réflexion est engagée et va aboutir dans le courant du premier trimestre, en concertation, pour mettre en place un système de double appartenance, qui permet de donner un choix pouvant porter sur plusieurs communes et sur plusieurs collèges du secteur. Je parle bien des mesures qui doivent permettre de gérer le court terme.

Sur les solutions pérennes, nous sommes en train de travailler au niveau départemental. Un travail de projection pour savoir où seront les priorités. Un plan collège sera proposé à l'assemblée d'ici avant l'été. Il y aura tous les échanges nécessaires. Ce plan collège nous conduira à prendre des décisions - nous en sommes convaincus - d'investissement à un niveau plus important que pendant le dernier mandat. Ce sera donc aussi des arbitrages d'investissement, notamment dans un volume d'investissement contraint entre, d'un côté, des infrastructures, de l'autre des collèges. La part des collèges devra être rééquilibrée à son avantage. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui à quelle hauteur, mais avant l'été, il y aura un plan départemental des collèges pour la durée du mandat qui vous sera proposé après avoir été travaillé et présenté notamment dans le cadre des travaux de la commission 2.

Ces deux questions orales nous avaient été, l'une et l'autre, transmises - j'ai oublié de le préciser - par le groupe de l'Union de la Droite et du Centre. Il faut toujours rendre à César ce qui lui appartient.

Nous avons, par ailleurs, un vœu relatif à la restructuration de la confédération nationale du Crédit Mutuel. Il a donc été examiné par la commission 1. Je propose à son rapporteur, M. MARQUET, plongé dans une réflexion intense, de nous présenter les conclusions de sa commission sur ce vœu.

M. MARQUET : Concernant, effectivement, le vœu et contrairement à ce qui a été dit hier, ce vœu est présenté au titre de l'ensemble de la commission 1. C'est bien dans ce cadre que la proposition est faite ce matin avec un vote à l'unanimité.

M. CHENUT, Président : Je précise que nous avons bien mesuré l'acuité de ce dossier et, cette fois, le cachet de la poste faisant foi, je dirais qu'indépendamment de cette interpellation, je m'étais d'ores et déjà mobilisé en adressant un courrier au ministre de l'Économie pour lui en faire part, comme beaucoup de grandes collectivités et beaucoup d'élus locaux l'ont déjà fait.

J'ai aussi transmis copie de ce courrier à l'ensemble des caisses locales de Crédit Mutuel qui m'interrogeaient. Je ne pense pas qu'ils avaient un doute sur notre position, mais ils nous interpellaient plutôt pour qu'on se mobilise à leur côté. C'est bien dans ce sens que j'ai écrit. À ce jour, je n'ai pas encore reçu de réponse, mais je pense que cela ne saurait tarder. Cette démarche avait été anticipée.

Mme DAUGAN : Juste un petit mot pour dire que nous avons présenté ce vœu dans le cadre de notre bonne collaboration, positive et constructive. On a volontiers accepté que ce soit toute la commission qui présente ce vœu. Je voulais juste le signaler.

M. CHENUT, Président : Vous dites que vous avez accepté. Je ne sais pas comment il aurait pu en être autrement dès lors qu'il y avait un consensus pour procéder de cette façon. On ne va pas se chamailler si on est d'accord. Réservez ces cas aux cas où on n'est pas d'accord. Quand on l'est, il faut aussi savoir le dire.

Mme LE CALLENNEC : C'est juste une blague mais il n'y a pas que les membres de la commission 1 qui ont cosigné le vœu puisque je faisais aussi partie des cosignataires tout en n'étant pas dans la commission 1.

M. CHENUT, Président : Décidément, c'est manifestement une initiative extrêmement consensuelle. M. BENOIT dit qu'il est aussi d'accord. Si le vote le confirme, cela va même devenir le vœu de l'ensemble de l'assemblée, à moins que M. MORAZIN n'exprime une voix discordante.

M. MORAZIN : Non, c'est pour apporter un rire complémentaire. On apportera donc un « crédit mutuel » à toutes ces remarques.

M. CHENUT, Président : Dans un esprit mutualiste. Je mets donc les conclusions de la commission aux voix. La commission a émis un avis unanime. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? S'il n'y en a pas, je considère donc que le vœu est désormais celui de l'Assemblée, et qu'il sera donc transmis aux pouvoirs publics concernés, à nos différents interlocuteurs, à la direction du Crédit Mutuel.

3^{ème} COMMISSION - THEMATIQUE 3 - POLITIQUE 32 - RAPPORT 32-1

INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL - POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'EHPAD SAINT-ALEXIS DE NOYAL SUR VILAINE

Mme COURTEILLE donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

Je vais donc vous présenter le premier rapport pour ce jour, qui concerne une proposition d'attribution de subvention exceptionnelle à l'EHPAD Saint-Alexis de Noyal-sur-Vilaine.

Sur le rapport, il vous est rappelé le dispositif départemental des aides à l'investissement pour les établissements pour personnes âgées. Une politique, depuis 2010, avec intervention dans trois domaines sur leur remise aux normes de sécurité, humanisation et création de places nouvelles après autorisation et, ensuite, sur les règles de subventions : 20 % sur un montant plafond de 61 000 € pour l'hébergement classique, 30 % sur le même plafond de 61 000 € pour les places de personnes dépendantes psychiques, 18 % pour les travaux de mise en sécurité sans restructuration et une intervention à hauteur d'un cinquième d'une place d'hébergement permanent pour les accueils de jour.

Il vous est aussi rappelé que la programmation pluriannuelle prévoit une enveloppe de 5 millions de crédits par an pour ces interventions financières.

Sur la situation de l'EHPAD Saint-Alexis de Noyal-sur-Vilaine, géré par l'association Saint-Alexis, il est d'une capacité de 118 places dont 6 en accueil de jour. Il se trouve, depuis 2012, sous le coup d'un avis défavorable de la commission de sécurité qui l'indique dans le procès-verbal en date du 13 mars 2012 dont vous avez un extrait dans le rapport. Il est donc fait état pour cet établissement qui est constitué - vous l'aurez lu - de deux bâtiments, une partie plus ancienne de plus d'un siècle qui comprend 63 chambres et une seconde partie, plus récente, qui date de 1994 pour 49 chambres. Il est fait état de défaillances graves, notamment par rapport au plancher du bâtiment le plus ancien sachant que ces problèmes n'ayant pas été repérés au moment des travaux des années 90, une procédure judiciaire en responsabilité a été engagée par l'association Saint-Alexis. Cette même association étant devenue propriétaire depuis juillet dernier des locaux.

Des mesures correctives ont été apportées dans un premier temps, notamment en renforçant la surveillance de nuit par des agents spécifiques supplémentaires aux trois veilleurs déjà prévus pour faciliter l'évacuation des personnes en cas d'incendie. Néanmoins, la commission a réitéré l'avis défavorable d'exploitation de ce bâtiment. Des travaux ont été envisagés avec une partie à réaliser en urgence qui a d'ailleurs fait l'objet d'une subvention de 14 132 € à la Commission permanente du 26 octobre dernier.

Il est rappelé que l'EHPAD de Noyal-sur-Vilaine, parmi les établissements qui posent question, est celui qui présente le plus de risques puisqu'il y a un niveau de sécurité quasi inexistant sur le bâtiment de quatre étages pour une population accueillie dépendante et très vulnérable.

Comme je vous le disais, l'association est devenue propriétaire le 6 juillet du bâtiment. Diverses hypothèses ont été envisagées et, aujourd'hui, est retenue la création de deux ailes en extension du bâtiment le plus récent pour la création de 72 chambres sur deux niveaux et des espaces communs.

En ce qui concerne le plus ancien bâtiment qui a fait l'objet d'avis défavorable, il sera utilisé au rez-de-chaussée pour les locaux techniques et l'accueil de jour tandis que les trois autres niveaux seront isolés et désaffectés.

Le coût de ces travaux, y compris l'acquisition du bâtiment de 1,5 M€, s'élève à près de 10 M€. Vous en avez le montant exact : 9 901 540 €. Or, l'établissement ne dispose

d'aucune marge sur le tarif puisqu'il est déjà équivalent au tarif maximum départemental dont on a discuté lors de la revalorisation du taux directeur pour les établissements : un peu plus de 62 € par jour pour un montant maximum de 63 € pour 2015.

Si on n'a pas d'aide supplémentaire, l'établissement devrait facturer des prix de journée supérieurs à 70 €, ce qui est, bien entendu, bien au-delà des tarifs habilités à l'aide sociale.

Sur les règles que je rappelais en début de mon propos, pour l'hébergement classique, vous avez le calcul sur les 72 places. Cela équivaldrait à une aide de 878 000 € ; pour l'accueil de jour, 21 960 €. L'ARS, de son côté, a retenu une aide exceptionnelle d'1M€ en crédits non reconductibles pour financer ce projet. A ma connaissance, c'est le seul établissement pour lequel l'ARS intervient sur l'année 2015. Vous voyez donc l'effort consenti. Malgré tout, cumulées, l'aide du Département prévue selon la règle et l'aide de l'ARS, ne suffisent pas à permettre d'équilibrer cette opération.

Aussi, il vous est proposé, à l'image de ce qui s'est fait pour certains établissements - on fait référence à celui de Bécherel - de dé plafonner l'aide pour la partie hébergement classique et de passer d'un taux d'intervention de 20 % à 40 %. Avec ce nouveau taux, on atteindrait une aide du Département de 1 778 760 €. Avec sur l'hébergement, dont l'hébergement permanent classique, un montant de 1 756 800 € puisque pour l'accueil de jour, il est proposé de garder la même règle des 30 % d'un cinquième du coût. Je ne sais pas si vous suivez tout cela.

Il vous est donc proposé de dé plafonner avec une possibilité puisque, comme je vous l'ai expliqué, il y a un recours en justice en ce moment de l'association pour les questions de non-signalment des problèmes de normes. Si l'association venait à gagner son procès, il est proposé de prévoir le remboursement de la partie supplémentaire à l'aide classique octroyée par le Département.

En conclusion, le principe d'une majoration à titre exceptionnel pour les travaux de l'EHPAD Saint-Alexis de Noyal avec l'application d'un taux de 40 % du montant plafonné à 61 000 € au lieu de 20 % pour les 72 places. Le maintien du même tarif d'application pour l'accueil de jour pour les six places et le principe d'une récupération en complément.

J'ajoute ce qui n'apparaît pas sur votre rapport : nous avons eu la confirmation écrite par l'ARS, après discussions et rencontre le 26 novembre dernier, de l'autorisation à augmenter la capacité de deux places pour l'établissement. Cela va conforter l'équilibre financier de cette structure. J'en ai terminé, M. le Président.

M. CHENUT, Président : Merci pour cet exposé complet sur un dossier qui a déjà une histoire assez ancienne et une complexité un peu maximale sur toute une série d'angles d'analyse. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M. HUBERT.

M. HUBERT : Merci M. le Président. Tout d'abord, je vous indique que je ne prendrai pas part au vote puisqu'étant impliqué dans l'association qui gère l'établissement. Je voulais simplement rappeler qu'en 1994 des travaux conséquents ont été réalisés dans cet établissement. Le Département est intervenu pour les subventionner. Ces travaux importants visaient à mettre aux normes de sécurité l'établissement. En 2012, la commission de sécurité a toujours donné un avis favorable. C'est vrai qu'on pourrait, aujourd'hui, toujours avoir un avis favorable : cette réalisation a été faite en 1994 sur des biens appartenant à une congrégation ; laquelle congrégation avait mis à disposition le bien par un bail à construction à l'association d'une durée de trente ans.

Or, dans un bail à construction, la propriété revient au terme, au propriétaire qu'il l'a confié par délégation.

Par contre, un établissement vit. Il a besoin non pas seulement de se mettre aux normes, mais de s'adapter en permanence aux besoins des personnes qui y vivent. Avec un bail à construction, on ne peut pas amortir au-delà du terme de ce bail à construction. Les dix premières années, cela ne posait pas de problème. À partir du moment où on a entamé la onzième, les travaux importants ne pouvaient pas être amortis sur une durée de dix-neuf ans ou autre. À l'époque, nous avons demandé à la congrégation de sortir de ce bail à construction. Or, y sortir implique une fiscalité énorme. A l'époque, cela devait être environ 1 200 000 € puisque ce sont les travaux de 1994 qui avaient coûté en francs traduits en euros 4 200 000 €. La sortie fiscale était autour de 1 200 000 €, il y a quelques années. On a donc négocié pendant quelques années avec la congrégation. Cela n'a pas été facile et nous sommes arrivés, en juillet 2011, à un accord.

Cet accord disait que l'association demandait à vérifier l'état intrinsèque du patrimoine cédé. Nous avons donc fait appel à des cabinets, notamment un organisme de contrôle qui a rapidement détecté que le bâtiment de 1900 et les années qui ont suivi, remis aux normes en 1994, n'était pas coupe-feu tel que cela avait été demandé dans le cahier des charges des travaux de 1993 et auparavant. Immédiatement, nous sommes allés voir le SDIS pour les alerter sur la situation de l'établissement. C'est à partir de là que nous nous sommes trouvés sous le coup d'un avis défavorable.

Voilà, résumé, ce que je voulais dire au niveau de l'historique. On pourrait très bien aujourd'hui, si nous n'avions pas agi de cette manière, si nous n'avions pas envisagé de faire des travaux dans les années 2007 et 2008 être toujours avec un avis favorable avec un risque énorme, mais ne le sachant pas. Maintenant que nous le savons, nous ne pouvons pas rester inertes. Des mesures ont été prises, notamment au niveau de la surveillance de nuit et cinq personnes - deux personnes en permanence - sont présentes pour surveiller le bâtiment. Cela représente un coût de 190 000 € par an, financés par l'ARS en crédits non reconductibles. Ainsi, nous ne savons jamais si nous allons être financés. Néanmoins, nous avons l'obligation d'avoir ces personnes. Mme COURTEILLE a dit que des travaux avaient été réalisés par rapport, notamment, aux salles de bains. On les a mises coupe-feu sur une partie, mais cela ne règle pas tout le problème puisque ce n'est pas l'ensemble du bâtiment. Cela a été fait parce que cela nous était imposé même si, après les travaux, cela ne servira plus à rien. C'était cependant une obligation. Voilà donc ce que je voulais dire au niveau de l'historique par rapport aux vingt dernières années. Expliquer ce qu'il s'est passé et pourquoi nous en sommes là aujourd'hui.

Par ailleurs, une procédure est engagée, car à la fois l'architecte, qui avait un cahier des charges, et l'organisme de contrôle, qui passait vérifier si tout était bien, attestaient que c'était bien mis coupe-feu une heure. En tant que gestionnaire, ce n'est pas notre travail d'aller vérifier si c'est bien mis coupe-feu une heure. Il a donc fallu qu'on appelle un autre organisme de contrôle pour se rendre compte que cela ne l'était pas.

M. CHENUT, Président : S'il y a eu, par contre, manifestation des défaillances d'expertise de certains bureaux d'études, ceci peut donner lieu à des procédures en indemnisation pour le préjudice subi.

M. HUBERT : Nous sommes dans ce cadre aujourd'hui.

Mme LE CALLENNEC : Merci, M. le Président. Bien sûr, nous voterons le rapport et nous remercions notre collègue M. HUBERT des explications qu'il vient de donner. Je profite de ce rapport pour vous poser une question. Cela a été rapidement évoqué en commission 3. On avait déposé un vœu qui a été retiré. On a tout à fait bien compris pourquoi. Je me permets de reposer la question à Mme COURTEILLE de la difficulté que nous avons avec, en particulier, la maison de retraite du Theil-de-Bretagne. On est plusieurs auteurs sur ce sujet : l'ARS, le Département, l'Office National des Anciens Combattants (ONAC). Je veux juste profiter de la session pour vous demander où on en est, parce qu'il y a une vraie inquiétude au niveau du territoire. Des places qui sont aujourd'hui affectées sur le territoire, en l'occurrence du Theil-de-Bretagne, ex-canton de Retiers qui travaille main dans la main avec l'hôpital local de proximité de Janzé. Une vraie inquiétude à ce que ces places soient rapatriées ailleurs que sur ce secteur sud-est du Département. Je veux juste demander à Mme COURTEILLE si elle peut nous donner quelques informations après avoir discuté, bien sûr, du rapport concerné.

M. CHENUT, Président : Mme DAUGAN, vous allez nous parler de Gaël.

Mme DAUGAN : Juste pour dire qu'hier, nous avons eu une réunion de concertation avec le Département et un groupe de personnes venues de Gaël et d'élus d'ailleurs. On n'a pas de nouvelles des porteurs de projets. Tout simplement pour dire qu'on attend les nouvelles au fur et à mesure, au fil de l'eau, de l'avancement de ce dossier ou pas. Notre souhait, évidemment, est de garder l'EHPAD de Gaël. Merci M. le Président.

M. CHENUT, Président : Vous savez aussi qu'il y a des évolutions qui ne pourront pas se faire sans l'aval du Département. Je pense que la position qui a été exprimée par Mme COURTEILLE et qui va le redire avec force, est sans ambiguïté sur ce point.

Mme COURTEILLE : Concernant le premier dossier pour le Theil, on est très au fait de ce dossier. D'ailleurs, nous sommes en lien avec les conseillers départementaux du canton concerné d'implantation de cet établissement. Sur la difficulté d'aujourd'hui, plusieurs hypothèses ont été émises : les services ont beaucoup travaillé sur cette question en lien avec l'ARS. La difficulté que rencontrent aussi les élus locaux du territoire concerne le lien avec l'ONAC que vous avez cité. Nous avons donc décidé lors de notre rencontre avec l'ARS - je parlais tout à l'heure du 26 octobre dernier - de refaire une démarche directement auprès du ministère pour essayer de re-interpeller, puisque c'est à ce niveau que cela bloque tant pour le Département que les acteurs locaux - le maire - qui ont interpellé à plusieurs reprises l'ONAC qui ne donne pas suite à nos sollicitations alors que plusieurs hypothèses ont été émises et qu'il faut maintenant pouvoir avancer. On ne peut pas le faire sans l'ONAC. On interpelle donc à nouveau, via le ministère, pour qu'on puisse avancer sur ce dossier. Nous sommes aussi en attente de voir les choses évoluer.

Sur le dossier concernant Gaël, Mme DAUGAN, je précise que ce n'était pas une réunion de concertation. C'était un rendez-vous pour déposer une pétition. C'est un peu différent. Cela dit, nous avons à partir de ce rendez-vous, développé un échange. On peut le traduire aujourd'hui comme un temps de concertation. Au départ, c'était quand même déposer une pétition qui révélait l'inquiétude à la fois des habitants, des usagers et aussi des partenaires locaux. Une inquiétude qu'on comprend parfaitement. Je pense que les choses ont été claires. Si on parle de concertation, c'est bien parce qu'on est sur la même longueur d'onde pour faire part de nos interrogations autour de l'évolution de cette structure.

Ce que j'en retiens : je pense qu'aujourd'hui, tant les usagers, les familles, que le personnel et les acteurs locaux ont compris que le Département n'était pas du tout à l'initiative de ce questionnement autour de transfert puisqu'il s'agit de transfert de place en EHPAD. Le Département a posé un certain nombre d'exigences auprès du porteur de projet, pour lesquelles il n'y a, aujourd'hui, absolument aucune réponse. Cela fait plusieurs mois que le Président s'est adressé au porteur et on n'a absolument aucune réponse. On en est donc au même niveau que vous. On interroge donc fortement sur la poursuite de ce dossier pour lequel on ne va pas insister. Cela ne fait pas partie du tout de la politique du Département. J'ai rappelé hier que plus de 90 % des places en établissements pour personnes âgées dépendantes relèvent de l'aide sociale. Nous ne sommes donc pas du tout sur le fait de participer au développement de structures à but lucratif. Ce n'est pas notre politique. Là-dessus, les choses sont claires. Voilà ce que je peux en dire, M. le Président.

M. CHENUT, Président : Merci. Je pense que vos propos sont suffisamment explicites pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté ni ici entre nous, ni à l'extérieur sur ce qu'est la position du Département qui n'est pas en capacité, bien sûr, d'empêcher des initiatives d'opérateur privé. Par définition, on est dans un système qui le permet mais, ensuite, cela ne veut pas dire qu'on l'accompagne, bien au contraire.

Je profite aussi de la présence du Colonel PATET pour saluer également dans le dossier de Noyal, l'implication qu'a été celle du SDIS pour ne pas simplement dire ce qui était interdit, mais également s'impliquer très fortement dans la définition des mesures de prévention. Elles peuvent paraître fortes, mais les circonstances des lieux l'exigent, ainsi que notre sens collectif des responsabilités. Je pense que ce travail d'analyse pour optimiser la prévention dans un site extrêmement contraint et, effectivement, peu adapté, mérite d'être souligné. Colonel, vous le transmettez aux équipes qui se sont impliquées dans ce dossier. Il fallait aussi le dire parce que si on arrive à gérer cet accompagnement et cette transition, c'est bien avec l'implication de chacun dans le cadre des responsabilités qui lui sont propres.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais mettre cette proposition. Je me permets juste de souligner son caractère tout à fait exceptionnel et le volume de cet engagement départemental, bien évidemment, qui ne saurait créer en tant que tel une référence ou une ouverture de droits à transposition mécanique quelle qu'elle soit parce que vous le sentez bien : même si on a prévu une clause partielle de retour à meilleure fortune - c'est-à-dire éventuellement considérer que si des éléments évoluaient, certains éléments de cette subvention pourraient être restitués, en considérant que c'est une avance - mais on n'a absolument aucune assurance. C'est une précaution au cas où... Mais ce n'est sans doute pas la solution qui sera la plus probable dans les années qui viennent.

878 000 € : c'est quand même un engagement extrêmement significatif qui fera partie aussi du socle de notre budget. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ? M. HUBERT pour des raisons que l'on comprend. Des personnes qui s'abstiennent ? Qui votent contre ? Il y a donc unanimité sur ce rapport. Merci.

3^{ème} COMMISSION - THEMATIQUE 3 - POLITIQUE 33 - RAPPORT 33-1**TERRITOIRES ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DUREE :
UNE EXPERIMENTATION EN COURS EN ILLE ET VILAINE**

Mme DEBROISE donne lecture du rapport suivant :

M. le Président, chers collègues,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente ce rapport. Je l'ai déjà dit la semaine dernière en commission, mais c'est vrai que nous sommes vraiment avec l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » dans une dynamique positive qui montre la résolution du Département à lutter contre le chômage, même si ce n'est pas la première fois que nous le montrons. C'est une occasion supplémentaire de nous engager dans la lutte contre le chômage et nous montrons aussi, une fois de plus, notre capacité à innover. En plus, nous sommes vraiment au cœur de l'actualité politique puisque vous avez pu voir que cette expérimentation de « territoires zéro chômeur de longue durée » est passée à l'Assemblée nationale mercredi dernier et a été largement adoptée. C'est repassé en commission des affaires sociales du Sénat mercredi, avant-hier, avec un avis favorable. Cela présage donc d'un avis sans doute favorable du Sénat quand cela passera le 13 janvier prochain.

On est donc vraiment dans quelque chose de novateur, de complètement innovant et nous allons pouvoir prendre le temps d'en discuter complètement puisque nous avons invité à participer à cette présentation des acteurs de terrain qui sont sur le territoire de Pipriac et Saint-Ganton. J'en profite pour dire qu'en Ille-et-Vilaine, l'expérimentation est sur Pipriac et Saint-Ganton. Mais vous avez pu le voir dans la presse ce matin puisque M. PICHOT était à l'honneur sur ce rapport. Nous avons donc invité le représentant de l'association ATD Quart-Monde, à l'initiative de cette expérimentation, M. PROST, avec nous ce matin, et deux personnes concernées directement : un chef d'entreprise représentant des commerçants et une personne en chômage de longue durée. Ils auront l'occasion de se présenter tout à l'heure.

Dans un premier temps, je voulais quand même faire une vue un peu plus globale sur le chômage et la situation actuelle. Malheureusement, vous le constatez comme moi, nous sommes toujours dans une dynamique plutôt aussi positive en ce qui concerne le chômage. Je parle de ce que je connais le mieux : pour ce qui concerne les bénéficiaires du RSA, nous avons assisté au mois de novembre à la plus grosse augmentation enregistrée de bénéficiaires du RSA. Nous avons donc vraiment tout intérêt à continuer à nous projeter vers cette lutte contre le chômage.

J'essaye d'être la plus positive possible. Il faut voir la politique que nous menons ; que l'expérimentation « territoire zéro chômeur » est une expérimentation à un moment donné sur un territoire donné, mais qui s'inscrit vraiment dans quelque chose de beaucoup plus global. Quand je parlais des chiffres du RSA, c'est pareil pour les chômeurs de longue durée. En Ille-et-Vilaine, aujourd'hui, 79 % des bénéficiaires du RSA ont moins de 49 ans ; 30 % ont moins de 30 ans. Parmi ces moins de 30 ans, 30 % sont chefs de famille, surtout des femmes. Il faut donc vraiment que nous nous donnions des objectifs par rapport à certaines populations et, en particulier, les jeunes. Les jeunes ne doivent pas s'installer dans le chômage de longue durée, ne doivent pas s'installer dans le RSA. Nous avons une obligation de donner vraiment des objectifs d'insertion professionnelle, en particulier pour la population la plus jeune.

Je rappelle, pour tous ceux qui auraient encore des doutes, que lorsqu'on est bénéficiaire du RSA ou chômeur de longue durée - parce qu'on en a déjà discuté avec la personne que nous avons invitée - on est, la plupart du temps, dans une dynamique de recherche d'emploi et on n'est pas du tout stigmatisé et en perte. On est vraiment dans une volonté de reprendre une activité professionnelle. La grande majorité des chômeurs et des bénéficiaires du RSA ont vraiment la volonté de se réinsérer.

Sur la politique générale du Département, nous nous donnons cet objectif d'insertion professionnelle et nous avons mis un certain nombre de choses en place. On a travaillé, plus particulièrement ces dernières semaines, sur un référentiel d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, avec ces objectifs vraiment bien marqués. Nos animateurs locaux d'insertion ont leur feuille de route. En ce qui concerne l'insertion professionnelle proprement dite, nous avons aussi eu un temps fort sur les clauses sociales. Je vous le rappelle : nous avons la possibilité d'insérer des clauses sociales dans nos marchés publics et le Département peut être donneur d'ordre important. Aujourd'hui, c'est encore assez modeste : nous n'avons que 35 000 heures d'insertion au Département mais nous sommes dans cette dynamique et nous sensibilisons au sein des services. Le territoire zéro chômeur vient s'inscrire aussi sur cette expérimentation de Pipriac et Saint-Ganton.

M. PROST aura l'occasion de vous présenter ATD Quart-Monde. C'est une association avec laquelle nous avons des liens depuis longtemps ; une association d'éducation populaire qui accompagne les personnes les plus en précarité, avec toute la dimension de solidarité, mais aussi éducative, qui va avec. Cette expérimentation, c'est un défi. Elle veut montrer qu'il est capable de générer des emplois ; que s'il n'y a pas suffisamment d'emplois aujourd'hui, il y a quand même du travail ; que c'est en prenant le temps de créer des emplois à partir du travail qu'on a identifié sur un territoire qu'on va pouvoir remettre des personnes en activité.

Cette expérimentation a permis d'identifier sur le territoire de Pipriac et Saint-Ganton 150 personnes en chômage de longue durée. Elles ont pu être entendues sur leurs objectifs, leurs projections dans l'insertion professionnelle. À partir des désirs et de ce qui a pu être identifié comme besoins sur le territoire, on commence à créer des emplois qui se retrouveront au sein d'une même entreprise qui va être créée pour permettre la mise en place d'un certain nombre de contrats à durée indéterminée. Tout cela va vous être expliqué beaucoup mieux tout à l'heure.

Vous dire quand même que sur le territoire national, ce sont 10 expérimentations qui vont être mises en place dans 10 départements différents. Nous avons été dans les cinq premiers à nous mettre à l'œuvre et cette expérimentation va durer cinq ans. Au bout de cinq ans, l'objectif est vraiment de nationaliser, c'est-à-dire de permettre une plus grande ampleur ; que cette expérimentation devienne générale dans cette démarche.

Sur Pipriac et Saint-Ganton, on a déjà bien avancé. Vous avez vu la semaine dernière, le 7 décembre, que nous avons voté une subvention de 12 500 € pour l'accompagnement du poste basé au PAE (Point Accueil Emploi) de Pipriac, un poste occupé par la personne d'ATD Quart-Monde. Aujourd'hui, nous entrons dans une deuxième phase avec le repérage des emplois. Une troisième phase va démarrer en 2016 avec la création d'une entreprise conventionnée qui transformera les travaux utiles en emplois pour toutes les personnes concernées.

M. PROST, je vais vous laisser la parole pour que vous puissiez présenter de manière beaucoup plus détaillée l'expérimentation en elle-même.

M. PROST : Bonjour et merci de m'accueillir. Pour compléter ce qu'a dit Mme DEBROISE sur le projet « territoire zéro chômeur de longue durée » et sa mise en œuvre à Pipriac et Saint-Ganton, on nous pose souvent la question sur le positionnement par rapport à l'insertion par l'activité économique. Il faut bien comprendre que là, on n'est pas sur un projet d'insertion ; on est sur un projet de création d'emplois ; on a une question quantitative. Aujourd'hui, on a 2 400 000 chômeurs de longue durée répertoriés par Pôle Emploi, au niveau national. En fait davantage parce que ce sont ceux qui sont inscrits depuis au moins un an. Ce qu'on appelle le halo du chômage de longue durée, c'est-à-dire les personnes qui se désinscrivent et réinscrivent, mais qui, de fait, sont de manière chronique dans le chômage ou entre l'emploi précaire et le chômage, représentent au moins 800 000 personnes de plus.

On a donc plus de 3 millions d'emplois qui manquent dont on sait que l'économie aujourd'hui ne va pas les créer. Il n'y a donc pas de perspective pour que l'économie produise tous ces emplois. On a donc vraiment deux alternatives : soit on passe par pertes et profits 3 millions de personnes avec toutes les conséquences qu'on connaît, soit on crée, de manière volontariste, des emplois en quantité suffisante. C'est vraiment cela la démarche du projet « territoire zéro chômeur de longue durée », qui repose sur trois constats.

Cela a été dit par Mme DEBROISE : ce n'est pas le travail qui me manque car il y a plein de choses utiles à faire. Ce qui manque, ce sont les emplois, mais pas le travail. On a fait un inventaire à Pipriac et Saint-Ganton. Ce n'est pas la volonté de travailler qui manque. On l'a vérifié à Pipriac et Saint-Ganton ; cela a été dit par Mme DEBROISE aussi. On a des personnes en face de nous qui ne demandent qu'une chose : c'est de travailler. Elles souffrent même de ne pas travailler.

Le travail c'est un revenu ; c'est d'abord un statut social. Souvent, la première demande est que quand on est au chômage, on est montré du doigt ; on n'a pas d'objectif, pas de sens dans sa vie. C'est d'abord cela, la demande. C'est tout ce qu'apporte le travail sur le plan humain. Il y a bien sûr la stabilité financière, la possibilité d'avoir une sécurité de revenu qui permette de faire vivre sa famille. C'est le deuxième constat : ce n'est pas la volonté de travailler qui manque.

En troisième constat, l'étude d'ATD quart-monde montre que ce n'est pas l'argent qui manque. On a évalué le coût du chômage de longue durée : on arrive entre 15 et 20 000 €. On a vraiment pris les fourchettes basses. On estime donc que c'est entre 15 et 20 000 €. En intégrant les coûts directs, les allocations versées, le fonctionnement des organismes comme Pôle Emploi, il y a un coût par chômeur qu'on peut évaluer dans le fonctionnement. Ensuite, ce sont des coûts indirects, parce qu'on sait que le chômage a des conséquences sur la santé, sur la vie familiale, sur la cohésion sociale, sur la sécurité. Tout cela a un coût.

Le troisième poste, ce sont les manques-à-gagner : quand les personnes ont moins de pouvoir d'achat, ne travaillent pas, les cotisations qui ne rentrent pas dans les caisses de Sécurité sociale, il y a moins de TVA qui rentre parce qu'il y a moins de pouvoir d'achat, il y a moins d'impôts sur le revenu, etc. On est donc sur ce coût et ce n'est pas l'argent qui manque. Ce qu'on demande - c'est vraiment l'idée de base du projet - c'est de montrer qu'à coût constant, la collectivité peut créer suffisamment d'emplois pour

toutes les personnes qui, aujourd'hui, sont en demande d'emploi et galèrent par rapport à l'emploi depuis un moment. C'est vraiment cela le principe du projet.

Effectivement, la proposition de loi vient d'être adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale. Elle prévoit qu'il sera mis en œuvre sur 10 territoires. Mme DEBROISE a dit qu'on était dans les cinq premiers. On dit même qu'on est le premier territoire puisqu'en fait, on était celui qui est parti en premier et, effectivement, on a un peu défriché pour les autres territoires. C'est vrai qu'on est maintenant un noyau de quatre ou cinq territoires très engagés dans la démarche. On a démarré en juin 2014 par la rencontre des acteurs locaux parce qu'un tel projet, pour qu'il marche, doit être vraiment porté par tout le territoire. On va créer une entreprise, on va développer des activités. Il faut qu'on ait une clientèle, des personnes qui nous fassent travailler, qui nous demandaient des services, des prestations, des productions. C'est donc important que tout le territoire se mobilise ; que ce soient les particuliers, les agriculteurs, les entreprises, les associations, les deux mairies concernées. La première phase qu'on a appelée « la phase zéro », est très importante et se poursuit toujours : on informe, on mobilise, on explique sur le territoire le projet.

La deuxième phase, a démarré en novembre quand on a estimé que le territoire était suffisamment partant. On avait rencontré les conseils municipaux ; on avait une rencontre avec les entreprises ; on sentait qu'il y avait suffisamment d'envie de faire ce projet pour démarrer vraiment, pour s'engager auprès des demandeurs d'emploi. Sur la deuxième phase à partir de novembre et jusqu'à février-mars 2015, on a rencontré une grande partie des demandeurs d'emploi puisque c'était sur la base du volontariat. On a rencontré 140 personnes qui sont venues vers nous, intéressées par ce projet. On les a donc rencontrées pour savoir quelle était leur expérience professionnelle et personnelle parce que dans le cadre de la vie personnelle, on acquiert des compétences. Cela nous intéressait donc de savoir les activités que pouvaient avoir aussi les personnes dans le travail, mais aussi en dehors du travail, quelles étaient leurs compétences et savoir-faire et quels étaient leurs souhaits de travail et, éventuellement, de formation, de montée en compétence.

C'était vraiment les trois axes pour faire l'inventaire de la ressource humaine du territoire qui, aujourd'hui, est laissée en friche, et qui représente - on l'a constaté avec ces entretiens - un potentiel très important. Loin de l'idée que les chômeurs de longue durée seraient des personnes très peu qualifiées qu'il faut accompagner. On a rencontré une grande partie de personnes qui avaient toute une expérience professionnelle. On a quand même une surreprésentation des personnes de plus de 50 ans, des personnes qui ont parfois vingt ou trente ans de travail derrière eux qui, pour des raisons de santé ou de licenciements économiques, ont perdu leur emploi et n'arrivent plus à reprendre pied dans le monde du travail. Cela représente cependant une très grande diversité de compétences.

On a donc fait ce constat : beaucoup de compétences dans les services administratifs, dans les espaces verts, dans le bâtiment, toute la gamme des services à la personne, toute la gamme des emplois et l'envie de travailler. On voulait vérifier cela. C'est important pour le territoire. C'était aussi une question des entreprises quand on les a rencontrées. Qui sont ces personnes ? Que savent-elles faire ? Est-ce qu'elles ont vraiment envie de travailler ? C'était donc la première étape. Il fallait vraiment faire cela.

Deuxième étape : une fois qu'on avait cette ressource humaine, il fallait aller vers les acteurs du territoire et se dire : avec cette ressource humaine, que peut-on faire d'utile

sur ces deux communes, Pipriac et Saint-Ganton ? On a donc fait beaucoup de rencontres, que ce soit en réunion ou individuellement, auprès des entreprises, des agriculteurs, des adjoints et on a beaucoup travaillé. Dès le départ s'est constitué un collectif de chercheurs d'emplois qui ont dit : on veut construire ce projet avec vous. On a donc réfléchi. Eux, habitants de Pipriac et Saint-Ganton, repèrent des besoins de services, des besoins de prestations. On a vraiment utilisé cette connaissance qu'ils avaient du territoire et de ses besoins pour réfléchir aux travaux à réaliser sur le territoire.

Sur cette recherche des travaux utiles, il y a eu deux étapes : une première étape où on est allés un peu tous azimuts. On a fait beaucoup de rencontres qui nous a permis d'identifier une quinzaine de domaines d'activité où il y avait des choses utiles à faire. Pour vous donner un aperçu de la diversité, je peux vous les énumérer : travaux paysagers et voirie, bâtiment, commerce et restauration, déchets et recyclage avec un vrai gros potentiel d'activité, transport de personnes et déplacements, autres transports, coursier, logistique, les nouvelles technologies, les services aux entreprises en particulier au niveau administratif et commercial, information et médiation auprès de la population, une partie production...

On a réfléchi à ce qui pourrait être fait en production parce qu'il faut que l'entreprise qu'on va créer et qui embauchera des chômeurs de longue durée ait une activité de fond. On ne peut pas seulement être sûr de la prestation parce que l'objectif est du CDI à 35 h pour les personnes qui veulent travailler 35 h, à temps choisi, pour celles qui veulent travailler moins, mais on veut garantir une durée de travail. C'est important. Si on est juste de la prestation, on va avoir des trous, des blancs. Il faut que les personnes aient une activité 35 h par semaine pour celles qui veulent travailler à plein temps. Réflexion, par conséquent, sur la production, et autre thème encore : tout ce qui est autour de l'agriculture et de l'élevage, autour de la propreté et de l'environnement urbain, animation, culture, loisirs, vie associative. Une gamme très large d'activités. On a donc identifié ces 15 domaines et, dans un deuxième temps, depuis juillet, on se réunit avec les chercheurs d'emploi et avec les acteurs locaux du domaine concerné, lors de réunions par domaine, sur ces 15 domaines. Par exemple, on a eu une réunion sur les nouvelles technologies à laquelle M. COTTAIS, gérant d'une entreprise d'informatique, a participé avec des chercheurs d'emplois qui ont des compétences ou qui étaient intéressés par cette question de l'accès aux nouvelles technologies. Jusqu'à fin janvier, on va être dans cette deuxième phase où on précise les travaux. On balaie ces quinze domaines et on précise vraiment quelles activités la future entreprise pourrait réaliser dans ces différents domaines. Cela ne veut pas dire qu'elle va forcément réaliser toutes ces activités ensuite, parce que c'est complexe. 15 domaines, cela devient très complexe, mais on apporte au futur directeur de l'entreprise qui vient d'être recruté et va arriver en janvier, une gamme de travaux possibles de manière la plus précise possible. Charge pour lui d'identifier la solvabilité de ces travaux, trouver les grands piliers économiques de la future entreprise en essayant d'avoir une gamme d'activités suffisamment large pour que cela corresponde. C'est bien cela, la démarche, aux compétences des personnes qui sont en chômage de longue durée.

Le calendrier. Aujourd'hui, la phase qui commence en janvier est vraiment tout le montage de l'entreprise donc le « business plan », la recherche de local, la définition des statuts juridiques, la recherche des capitaux de départ. Tout ce travail avec un objectif d'ouverture de l'entreprise à l'automne 2016, à la date où, a priori, devrait être prêt le cadre national. Un fonds national passera convention avec les entreprises et leur

versera l'équivalent du coût du chômage de longue durée pour chaque embauche créée, en septembre 2016, on l'espère.

Pour la présentation générale, je peux peut-être passer la parole à M. COTTAIS pour apporter le regard des entreprises du territoire sur le projet.

M. COTTAIS : Bonjour à tous. Je me présente : Nicolas COTTAIS ; je suis président de l'Union des Commerçants et Artisans de Pipriac (UCAP) et je suis engagé dans le projet depuis un peu plus d'un an déjà. Un beau jour, M. PICHOT et M. PROST sont venus me voir à ma boutique pour me dire : « On veut mettre les chômeurs au boulot ». Bonne nouvelle ! Je caricature volontairement parce qu'on a toujours eu de notre côté, en tant qu'entrepreneur, une vision assez négative sur les chômeurs, de longue durée particulièrement. On a tendance à penser que ce sont des gens qui n'ont strictement pas envie de travailler. Depuis que je les côtoie, je me rends compte qu'on n'est pas du tout dans cette perspective. Pour résumer, l'intérêt qu'on peut avoir en tant qu'entrepreneur à participer à ce projet, c'est que les services qui vont être proposés par la future entreprise vont nous permettre aussi de développer nos activités locales.

Je vais prendre un cas très concret : j'ai eu beaucoup de cartons qui m'arrivent tous les jours au magasin. S'il y a quelque chose qui est une vraie plaie pour moi, c'est de devoir m'en occuper tous les jours et de devoir les emmener en déchetterie. Là, on peut envisager un service proposé par la nouvelle entreprise qui va, par exemple, venir faire ces collectes de cartons. Je préfère clairement passer une heure de mon temps à travailler plutôt que de perdre une heure de mon temps à aller en déchetterie avec mon véhicule pour emmener mes cartons.

Pour vous donner quelques exemples de ce que l'on serait amené à faire. Un exemple appliqué aussi pendant la grève du chômage qui s'est déroulée il y a quelque temps, du tri de factures. J'ai de la facturation que je n'arrive pas à classer parce que je ne peux pas être sur tous les fronts. Je suis une petite entreprise ; quelqu'un est donc venu. Il fait partie du projet et est venu me faire du classement de factures le temps d'une matinée. Clairement, c'est le genre d'activité pour laquelle j'aurais besoin d'avoir quelqu'un, de façon ponctuelle, sur mon activité.

Pour vous donner aussi l'intérêt global qu'on a, entrepreneurs, sur ce projet, c'est qu'on y voit clairement un cercle vertueux. Comme le disait M. PROST tout à l'heure, vous avez des gens qui sont au chômage aujourd'hui, qui ne touchent quasiment rien. Cela ne leur permet pas de consommer sur le local. En créant ces activités, on va pouvoir avoir des gens qui vont avoir un meilleur niveau de vie puisqu'ils vont toucher un SMIC. Ils vont pouvoir aussi consommer sur le local qui va développer nos entreprises. Tout le monde y gagne au final. Ce que l'on appelle le cercle vertueux. D'autres pourront vous en parler, ne serait-ce que les acteurs locaux autres que les entreprises puisqu'on voit très bien que des besoins ont été exprimés au niveau des particuliers, au niveau des collectivités. Cela permettrait à tout le monde de gagner sur un mieux-être local. On raisonne vraiment sur quelque chose de très local. M. PROST a cité toutes ces gammes d'activités.

Mon rôle, en tant que Président de l'UCAP, est aussi de s'assurer qu'on ne rentre pas sur une concurrence locale déloyale. On ne va pas se tirer une balle dans le pied à proposer une activité à moindre coût alors qu'elle est déjà présentée par un entrepreneur local. C'est donc un des points très importants sur lequel on veille constamment. Le but est vraiment que tout le monde puisse y gagner, que tout le monde puisse faire développer son activité derrière et qu'on puisse avoir des

demandeurs d'emploi qui retournent, justement, dans l'emploi. Je n'ai pas grand-chose de plus à vous dire. S'il y a des questions, n'hésitez pas.

Mme DEBROISE : Merci beaucoup. Je vous propose Mme BOUVIER, de témoigner aussi à votre tour.

Mme BOUVIER : Mesdames, Messieurs, Bonjour tout le monde. Je m'appelle Florence BOUVIER. J'ai 52 ans et je suis donc chômeur de longue durée. J'aimerais casser un peu l'image qu'on a du chômeur de longue durée, un peu avachi sur son canapé avec sa zappette, qui ne fait rien de la journée. Un chômeur de longue durée, ce n'est pas cela. Ce sont quand même des gens qui vivent souvent avec très peu de revenus. Ils sont donc obligés d'être un peu plus malins peut-être que les autres et un peu peut-être plus polyvalents que certains pour pouvoir s'en sortir. Dans l'entreprise solidaire qui nous est proposée, ce qui était intéressant pour moi, c'est justement de prendre part à un projet. On nous demandait notre avis ; on nous disait qu'on comptait sur nous pour faire avancer les choses et qu'on faisait partie prenante d'un projet, avec M. PROST, avec les chômeurs de longue durée du canton de Pipriac et Saint-Ganton. Je suis persuadée que ce projet a des beaux jours, parce qu'il y a vraiment des niches de travail dans nos territoires.

Il y a des gens qui ont envie de faire des choses. Simplement, il faut peut-être aussi nous laisser un peu la chance de pouvoir prouver que nous, chômeurs de longue durée, on peut prendre parti à quelque chose dans une entreprise, faire des choses et aller jusqu'au bout. C'est vrai que, souvent, c'est vous qui nous demandez de vous faire confiance dans tous vos mandats. Ce que l'on vous demande, nous, chômeurs de longue durée, c'est un peu de nous faire confiance aussi et de nous soutenir du mieux que vous le pouvez, même si vous n'êtes pas forcément très emballés par le projet. Mais au moins nous laisser faire nos preuves. C'est tout ce que je voulais dire et je vous remercie.

Mme DEBROISE : Merci beaucoup, sur l'emballage pour le projet. J'ai dit que c'était avec beaucoup de plaisir qu'on parlait là-dessus. Je voulais revenir, avant de mettre au débat, des petites choses qui ont été dites, des grandes choses qui ont été dites d'ailleurs ; revenir sur l'insertion par l'activité économique parce que c'est vrai que c'est quelque chose sur laquelle il peut y avoir quelques inquiétudes. L'expérience « Territoires zéro chômeur », s'inscrit vraiment dans l'insertion par l'activité économique. Il n'en reste pas moins que le Département garde toutes ses relations et sa volonté aussi de continuer à dynamiser les entreprises d'insertion par l'économique, les entreprises temporaires d'insertion et tout ce qui est chantiers d'insertion. Nous travaillons encore régulièrement avec la fédération des entreprises d'insertion, école et chantier. Là-dessus, je voudrais qu'il n'y ait pas d'inquiétude.

Sur ce que disait Monsieur, je trouve que c'est important parce qu'on le voit quand on a fait notre temps fort sur les clauses sociales aussi. Il est important de voir que les entrepreneurs, lorsqu'ils sont confrontés aux chômeurs de longue durée qui travaillent avec eux, soit par l'intermédiaire des clauses sociales, soit dans le cadre de cette expérimentation, changent leur point de vue. On a encore un gros travail à faire sur les représentations. Je pense que c'est à nous aussi de dire et redire que le chômage, est une conjoncture, mais que ce n'est surtout pas un état d'esprit de personnes qui seraient anti-travail, flemmardes, feignantes, perdues par tout un tas de problématiques annexes. Franchement, aujourd'hui, la situation du chômage est telle que c'est n'importe qui. Vous le savez tous aussi bien que moi puisque certains peuvent avoir été

confrontés ou avoir des enfants confrontés à cette problématique. Sur le coût, vous en avez parlé.

C'est vrai que c'est important de revenir là-dessus parce que le coût des allocations, le coût de l'accompagnement et le manque à gagner sont à souligner. On a cet argent puisqu'on le met bien dans l'accompagnement, dans les allocations. C'est de l'argent qui ne rentre pas aussi par un certain nombre de dispositifs dont vous avez parlé. Enfin, et pour finir, je voulais revenir sur ce que vous avez dit Madame, parce que c'est très important. Il y a besoin d'une reconnaissance pour toutes les personnes qui n'ont plus de travail parce que la reconnaissance s'obtient souvent, par la valorisation de son travail dans le cadre professionnel. Il y a besoin d'une reconnaissance ; on a besoin de retrouver sa dignité ; on a besoin d'être valorisé dans ses capacités. C'est cela que va permettre aussi cette expérimentation. Je mets donc au débat M. ANDRÉ et je vous demanderais aussi de prendre acte de cette initiative et de ce point d'étape. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : Je voudrais déjà tout d'abord remercier l'ensemble des intervenants pour leur implication personnelle et leurs témoignages qui sont, je crois, des témoignages extrêmement denses, enrichissants et qui montrent la capacité des acteurs de terrain à s'impliquer. Je crois que pour nous, c'est un beau sujet de réflexion. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou de prise de parole sur ce dossier ?
Mme LE CALLENEC.

Mme LE CALLENEC : Je vous remercie, M. le Président. Je suis ravie que vous soyez venus nous expliquer, de façon concrète, comment cette expérimentation allait pouvoir se mettre en place sur le territoire. Il se trouve que je suis députée ; il se trouve que j'ai voté cette proposition de loi sur l'expérimentation du « Territoire zéro chômeur de longue durée ». J'ai rendu hommage à ATD Quart-Monde parce que cela fait des mois, voire des années, que vous travaillez à cette activation des indemnités chômage et des minima sociaux. Je crois, qu'en effet, c'est une excellente idée. Je vous rejoins Madame. Je ne suis pas de ceux qui pensent que les chômeurs sont là devant leur télévision avec leur zappette. Quand on rencontre des chômeurs de longue durée, on voit à quel point ils ont la volonté de trouver un travail ; que ce n'est pas eux qui l'ont choisi, mais que c'est subi.

Vous l'avez rappelé : les chiffres sont très inquiétants. La hausse du chômage, la hausse du chômage de longue durée dans notre département, touche quand même 33 790 personnes. C'est + 13 % en un an. C'est, en effet, un phénomène auquel on doit, les uns et les autres, s'attaquer, par tous les moyens. Vous savez qu'on est favorables, par définition, à l'expérimentation et favorables, par définition, aux initiatives qui viennent des territoires. Je reviendrais sur la loi telle qu'elle a été votée. Vous l'avez dit : première lecture, dix territoires expérimentaux. C'est vrai que j'étais assez étonnée, parce qu'il y en a déjà cinq qui se sont montrés volontaires dont l'Ille-et-Vilaine. Je n'allais, en plus, pas voter contre une loi qui allait porter une expérimentation dans mon propre territoire. La question qui a été posée à la ministre, est celle du cahier des charges qui va être défini et être rédigé. Je suis persuadée qu'il y aura plus que dix territoires qui seront volontaires. Je pense donc que le cahier des charges va être écrit à partir de l'expérience, par exemple, d'un territoire comme le nôtre. C'était la première remarque.

La deuxième remarque concernait le financement du dispositif. On souhaite vraiment que cette idée originale d'ATD Quart-Monde soit mise en œuvre jusqu'au bout, puisque

la question du financement se pose. On a évalué à environ 10 M€ ce que cela pourrait coûter en vitesse de croisière. Il n'y a pas eu dans le budget 2016 de vote de crédits pour cette opération. On a tendance à penser qu'on pourra trouver du redéploiement dans la grosse enveloppe des 3 milliards de contrats aidés. En tous les cas, c'est quelque chose qu'on doit sécuriser et c'est la question qu'on a posée à la ministre. On a beaucoup insisté sur l'accompagnement et la formation en estimant qu'en effet, il faudrait un accompagnement socioprofessionnel. On a, je pense, sur notre territoire et en particulier dans notre département d'Ille-et-Vilaine, toutes les compétences et toutes les qualités pour ce faire.

On insistait aussi pour que l'accès à la formation soit privilégié pour ces personnes chômeurs de longue durée. La ministre aussi nous a garanti parce qu'on sait que pour des financements de formation, il y a quand même plusieurs canaux aujourd'hui. On ne voudrait pas qu'on nous oppose, en effet, que telle personne ne rentre pas dans tel critère. Pour nous, cela doit être une priorité des priorités : l'accès à la formation pour les chômeurs de longue durée. On s'est interrogés beaucoup sur la nature des emplois et je vous remercie d'avoir précisé quelles étaient, par exemple, les tâches, les missions qui allaient pouvoir être confiées parce qu'au moins, ce que vous nous avez dit est parfaitement concret, parce qu'on s'interrogeait. Vous avez parlé de la concurrence possible avec des emplois qui existent aujourd'hui dans le domaine de l'insertion. Si j'ai bien compris, une entreprise labellisée « Economie sociale et solidaire » va être créée sur le territoire.

Vous évoquiez - là aussi c'était important pour nous et vous avez anticipé - les 140 personnes qui ont été reçues par le comité de pilotage local. La question que je me pose : ces 140 personnes vont-elles être embauchées dans cette entreprise qui va se créer ? De même, on se disait qu'il peut y avoir, aujourd'hui, sur nos territoires, des entreprises labellisées « Economie sociale et solidaire » d'après la loi qu'on a votée l'année dernière. Est-ce que celles-là sont aussi associées ? Les agences intérim aussi d'insertion ? Parce que cela existe, parce qu'elles peuvent éventuellement proposer des postes. Autre question qu'on s'est posé : le temps de travail. Aujourd'hui, une loi a été votée pour dire que le temps de travail minimum est de 24 h. Vous aurez peut-être des demandeurs d'emploi de longue durée qui souhaiteront travailler, mais peut-être moins de 24 h. La ministre me répondait que, dès lors que la personne dit : « Moi, je veux travailler 20 h, que cela vient d'elle, ce sera aussi possible. C'est donc la question que je me permets de vous poser. Enfin, sur le financement, l'implication du Département, si j'ai bien noté, c'est le financement du poste au PAE de Pipriac. Peut-être n'ai-je pas compris. En effet, on a évoqué au niveau national, l'implication des acteurs locaux des départements, des collectivités, des intercommunalités. La question que je pose très clairement, c'est l'implication du Département d'Ille-et-Vilaine dans cette opération. On suivra donc cela de très près. Il se trouve que j'ai été nommée. Je passe sur ce qui a été dit hier, membre du Conseil national de l'insertion par l'activité économique. J'en suis ravie parce qu'on va pouvoir, par ce biais, suivre l'expérimentation au jour le jour. Encore bravo à ATD parce que vous avez eu de la constance et de la détermination pour mettre en œuvre ce que vous avez toujours voulu qu'on fasse. Merci.

M. CHENUT, Président : Mme LE CALLENNEC, je note que vous dites vous-mêmes que vous avez déjà eu réponse à beaucoup des questions que vous vous posez. On complétera donc sur le solde. M. ANDRE.

M. ANDRÉ : À mon tour, je veux au nom des élus socialistes et apparentés de cette assemblée, saluer, très sincèrement, cette initiative et tous ceux qui ont permis depuis longtemps, depuis que le projet a germé, de parvenir à l'inscrire dans la loi tout

récemment et, comme cela a été dit, à l'unanimité. Je crois que cela donne une force à cette démarche. Féliciter évidemment ATD, en premier lieu, qui, en portant ce projet, est de mon point de vue parfaitement fidèle à son histoire et fidèle aussi aux figures marquantes. Je pense notamment à Geneviève ANTHONIOZ-DE GAULLE. Féliciter aussi les acteurs des territoires qui ont été volontaires ; mais plus que volontaires, « volontaristes ».

Je salue, en particulier ici - il n'est pas le seul, mais c'est un peu notre porte-parole, leur porte-parole ici dans cette enceinte - M PICHOT, qui a pris son bâton de pèlerin, qui a convaincu les uns et les autres et qui a eu un rôle absolument moteur pour ce qui est du secteur de Pipriac. Saluer enfin les collègues parlementaires qui ont voté à l'unanimité, qui ont cru à cette idée. Vous me permettrez d'avoir une pensée particulière pour notre collègue, le député socialiste Laurent GRANDGUILLAUME qui, là encore, a eu un rôle moteur, qui a su convaincre et transcender les clivages pour parvenir, à l'unanimité, que l'on a constatée à l'assemblée.

Cette initiative est à saluer parce qu'elle est, d'une certaine manière, un démenti formel à la formule selon laquelle en matière de lutte contre le chômage, on aurait tout essayé. Il y a encore une place pour l'innovation, qu'elle soit sociale et économique. Ce projet en atteste de façon puissante.

Préciser aussi que cette démarche, cette initiative, n'est pas la réponse à la lutte contre le chômage de longue durée. Elle est en parfait complément de l'action économique menée pour résorber le chômage et qui doit se poursuivre. Dans le journal ce matin, paraissait l'information selon laquelle le CICE - dont je n'ignore pas les critiques dont il a pu faire l'objet à l'origine - monte maintenant en puissance. Il est pleinement approprié par les chefs d'entreprise. On estime le nombre d'emplois créés grâce au CICE de 120 000. Ce dispositif vient donc en complément et l'action visant à constituer une politique de l'offre qui, là encore, n'est pas la seule réponse, mais une réponse qui doit être menée. On doit aussi poursuivre tous les dispositifs visant à qualifier le demandeur d'emploi parce qu'on sait bien - les statistiques sont là, et les présidents de commissions RSA présents dans cette salle le mesurent mensuellement - plus on est qualifié, plus on se donne de chances de trouver du travail pour le demandeur. Cette initiative est aussi en complément de nos dispositifs d'insertion. Je parlais des commissions RSA. On voit bien que l'accompagnement social des demandeurs d'emploi qui en sont les plus éloignés doit absolument être poursuivi. Mme DEBROISE l'a dit : il nous faut sans doute aussi le re-questionner, compte tenu du nombre de bénéficiaires. On n'accompagne sans doute plus de la même manière ou sans doute de façon graduée ceux qui sont plus éloignés que ceux qui sont plus proches de l'emploi. C'est une démarche qui est en cours - ce questionnement au département d'Ille-et-Vilaine - et on peut s'en féliciter.

La principale innovation de ce dispositif - si le responsable ATD me le permet, je trouve qu'on ne le met pas suffisamment en avant - c'est ce principe que Mme LE CALLENNEC a décrit, mais sur lequel je me permets de revenir : le principe de base de cette expérimentation de rendre actives les dépenses passives. De quelles dépenses s'agit-il ? De toutes les collectivités de toute nature qui concourent financièrement soit à la compensation de l'absence d'activité ou aux dispositifs visant à permettre aux demandeurs d'emploi de retrouver un travail. Ce n'est pas neutre puisqu'on estime que c'est environ 16 000 € par an et par chômeur de longue durée, le volume moyen mobilisé autour du demandeur d'emploi. Ce n'est pas neutre, parce

qu'on se rend compte que cela correspond à l'équivalent d'un demi ETP classique. C'est donc absolument déterminant.

À partir de ce constat, j'aurais une question à poser : puisqu'on rend actives les dépenses considérées jusqu'alors comme passives, pour prendre un département comme le nôtre, comment on va continuer à accompagner les demandeurs d'emploi concernés par le dispositif, dès lors que ceux-ci ont des freins, type absence de permis de conduire, qu'il faut financer, des problèmes de logement, de gardes d'enfants, etc. ? Puisqu'on rend actives les dépenses qu'on consacrait jusqu'alors à ce type de dispositif, je ne sais pas si la réponse est trouvée. Comment va-t-on contribuer à continuer à résorber ces freins à l'emploi ? Deuxième question de quelqu'un qui n'a pas été dans le cœur des discussions sur ce projet de loi. Ce n'est pas ma commission à l'Assemblée nationale même si c'est un sujet qui nous concerne : 15 000 € mobilisés en moyenne. Cela finance un demi-poste, mais comment finance-t-on le reste pour permettre de financer un emploi à temps plein ? Voilà la question que je souhaitais poser à ce stade en vous félicitant, une nouvelle fois, toutes et tous, quels que soient vos titres et vos fonctions, pour rendre possible cette utopie concrète.

M. CHENUT, Président : On reviendra donc, Mme DEBROISE, sur l'ensemble des réponses à apporter. M. MAHIEU.

M. MAHIEU : Merci M. le Président. Je vais faire court. Premier point que je veux souligner : il y a vraiment des « prendre acte » qui donnent beaucoup de plaisir et de satisfaction. Cela en est un. Je voudrais revenir sur trois mots clés que j'ai vraiment appréciés dans la présentation et dans le contenu du projet. Le premier mot-clé, c'est le mot « valeur », le deuxième c'est le mot « ressource », et le troisième le mot « confiance ». Cette notion d'économie solidaire tourne pour moi autour d'une équation qui est simple à poser et complexe à faire vivre : création de valeur doit être égale à la consommation de ressources et on est dans une situation qui s'équilibre et qui peut vivre. Dans la création de valeur, il y a tout ce que vous avez requalifié autour des valeurs qu'apporte le travail aux personnes. C'est leur reconnaissance, c'est-à-dire accéder à un statut. En même temps, créer de la valeur parce qu'elles vont apporter leur savoir-faire auprès d'un certain nombre d'acteurs. Le contrepoint d'équilibre est la consommation des ressources. De l'autre côté, on peut considérer, aussi, que les personnes redeviennent elles-mêmes « ressources » et comme le soulignait notre collègue M. ANDRE, il y a des ressources qui apparaissaient passives, qui vont être réactivées. On a donc, effectivement, toutes les chances de pouvoir équilibrer cette équation. Madame, j'ai vraiment apprécié votre expression. C'est vrai que nous sollicitons la confiance et c'est avec enthousiasme que nous vous conférons la nôtre.

J'ai une question car j'ai pratiquement vécu ce que vous mettez en place, dans un autre cadre. Il ne s'agissait pas de chômeurs de longue durée. Il s'agissait de travailleurs très précaires, des saisonniers qu'on essayait de cdi-ser en mutualisant des temps très partiels d'activité et en créant un groupement d'employeurs qui, depuis, a fait son chemin sur le nord du département et devient une référence. Ma question : est-ce que dans la forme d'entreprise pour, précisément, agréger un maximum de temps de travail, vous imaginez ou pas qu'une forme de groupement d'employeurs pourrait répondre à l'atteinte de vos objectifs ? Merci.

M. CHENUT, Président : Merci pour cette intervention. Mme DUGUEPEROUX.

Mme DUGUEPEROUX : Merci M. le Président. Je voulais simplement vous remercier pour la présentation que vous avez pu faire. Elle était vraiment très claire et permet de concrétiser ce projet quand on n'y a pas participé. On a une vision assez claire

maintenant de ce projet. Par rapport à notre enthousiasme, Madame disait : « Je ne sais pas si on vous a emballés. N'ayez pas de doute : nous sommes emballés, les applaudissements en témoignent. C'est donc une bonne chose. J'irais même plus loin : je comprends que ce projet va avoir lieu sur un territoire. C'est une initiative.

C'est donc un projet expérimental qui va se dérouler sur cinq ans d'après ce que j'ai compris. Est-ce qu'on est vraiment obligés d'attendre les cinq ans pour commencer à envisager de le déployer sur d'autres territoires ? Je trouve que cinq ans, c'est long. Cela pourrait peut-être être bon de faire un point au bout d'un ou deux ans pour voir si on ne peut pas commencer à déployer cette initiative. C'était une simple remarque. Merci.

M. BENOIT : Je vais prolonger le propos de ma collègue puisque je le partage intégralement. Je pense, en effet, que cinq à sept ans, est un délai beaucoup trop long parce que nous sommes tous - j'en suis certain - ici, dans ce département d'Ille-et-Vilaine qui, de par nature, est un territoire expérimental. Je me réjouis que le Conseil départemental appuie et même soit moteur, depuis un certain nombre d'années de cette démarche. Je pense donc qu'il faut accélérer, comme vous l'avez fait sur le territoire de Pipriac, dans la discrétion, de manière minutieuse territorialement, la mise en œuvre du déploiement de ce projet porté par ATD Quart-Monde.

Je voulais simplement, d'un côté, apporter un témoignage ; dire qu'en effet, ce projet d'ATD Quart-Monde a été bien rapporté par le député Laurent GRANDGUILLAUME à l'Assemblée nationale et bien appuyé par l'ensemble des groupes parlementaires. Tout le monde à l'unanimité, que ce soit en commission ou à l'assemblée ; chacun a vraiment appuyé. Je voulais le dire au représentant d'ATD Quart-Monde et vous dire, Madame, modestement, que ce projet démontre que chacun, dans la société, doit trouver sa place. On doit pouvoir permettre à chacun de révéler ses talents et ses savoir-faire parce que chaque être humain a des talents et des savoir-faire. Je me réjouis donc qu'en 2015, période où le monde tourne à mille à l'heure, tout va très vite. On voit chacun d'entre nous dans nos familles, dans nos relations amicales ou de voisinage, que le tourbillon de la vie peut vite exclure des personnes du monde du travail, mais aussi tout simplement de la société. Loin de nous, sachez, Madame, de croire que les Français ont « un poil dans la main ». C'est une expression que j'ai entendue, il y a quelques heures. Ici, je ne pense pas qu'il y ait un seul Conseiller départemental qui pense cela.

Je voulais m'adresser aux auteurs du projet, ATD Quart-Monde, pour dire qu'il y a un secteur que je connais bien : l'agriculture et l'agroalimentaire. Je voulais citer plus particulièrement, l'agriculture parce que c'est au cœur de nos territoires. Dans tous nos territoires, nous avons des demandeurs d'emploi et cela fait partie du projet. Dans tous les territoires, l'agriculture est présente. Il y a mille fonctions. Je ne parle pas de métiers, parce qu'on n'imagine pas aujourd'hui que ce sont des métiers, mais il y a plein de travail en agriculture. Est-ce que dans le projet, on peut imaginer que des missions, qui peuvent apparaître comme modestes - Monsieur évoquait tout à l'heure les cartons, faire du tri, de la valorisation, du recyclage - qui, a priori, ne sont pas d'instinct un métier, mais peuvent, grâce à ce projet, réussir à révéler des tâches, des missions, des fonctions en métiers qui, un jour, comme le disait Mme LE CALLENNEC ou M. ANDRÉ, trouvent une vraie qualification, un vrai statut ?

Je vais prendre un exemple : je connais des étudiants qui s'en vont en Nouvelle-Zélande et qui ont la qualification de trayeurs. Ils vont faire la traite : traire les vaches

laitières. En France, on a des associations de remplacement, mais le métier de trayeur, n'est pas forcément un métier très révélé, très connu. On connaît beaucoup les robots de traite et on voit bien que le métier de trayeur pourrait être un métier, s'il était révélé. Le sujet est passé de la tâche, de la mission à la fonction, à la création d'un vrai métier, de nouveaux métiers. Vous dire, Madame, que nous vous faisons totale confiance et, comme l'a dit Madame DEBROISE, c'est avec enthousiasme. Vous voyez que vous nous avez touchés par votre propos, que nous allons voter ce rapport et avec totale confiance. C'est certainement le plus beau cadeau de Noël que le Département d'Ille-et-Vilaine peut offrir à ses habitants et, plus particulièrement, à ses demandeurs d'emploi.

M. CHENUT, Président : Merci. Il y a eu plusieurs types de questionnements. Certains peuvent être très techniques, d'autres plus généraux. Mme DEBROISE, je vous laisse le soin de gérer les réponses en sollicitant nos intervenants avec, simplement, le respect du timing général, pour qu'on reste dans l'épure.

Mme DEBROISE : J'ai vu que M. PROST prenait beaucoup de notes et il m'a confirmé qu'il était prêt à répondre à une partie des questions qui ont été posées. Je lui laisse donc la parole et je terminerai ensuite.

M. PROST : Je voulais juste d'abord commencer par rendre justice à ceux qui ont permis que cela se passe à Pipriac et Saint-Gantonont parce qu'on a beaucoup parlé d'ATD Quart-Monde. Je vous remercie, mais si le projet a pu s'implanter à Pipriac et Saint-Gantonans, c'est parce qu'il y avait une structure locale porteuse, le « Point Accueil emploi » présidé par M. PICHOT qui a dit à un moment donné : « Ce projet nous intéresse, on a envie que cela se passe ici ». Aujourd'hui, c'est vrai que je suis ATD Quart-Monde mais je suis mis à disposition du « Point Accueil emploi » et la mise en œuvre locale du projet est vraiment portée par le « Point Accueil emploi ».

Je ne vais pas forcément répondre à tout et il y a plus de choses qui ont été des réflexions que des questions.

Sur la question de la formation, on est clairement sur l'idée d'une entreprise promotionnelle. Le souhait n'est pas juste de donner du travail. C'est aussi que ce travail permette d'acquérir de nouvelles compétences. Ce qui est intéressant, c'est qu'on va être sur une entreprise polyvalente. Les personnes vont probablement être amenées à faire deux ou trois activités différentes sur une même semaine et pouvoir toucher à différentes choses. Se dire : voilà, cela me plairait plutôt ; j'aurais envie de me former dans ce domaine, etc. Effectivement, c'est intéressant si on peut avoir un système avec la Région, peut-être, pour avoir accès plus facilement à la formation et s'assurer que les demandes de formation qui émergent des personnes de l'entreprise puissent être financées et mises en œuvre. On est vraiment attentifs à cela. C'est vraiment la logique du projet. Au tout début du projet, les emplois, on les appelait « Emplois-formation ». Après, on a abandonné cette formulation par souci de simplicité, mais cela dit bien l'idée dans laquelle on était.

On est vraiment dans l'idée qu'un accompagnement sera proposé. Il faut bien voir le montage projet. Une entreprise qui embauche, qui fait son travail d'entreprise, qui développe l'activité économique. On a un comité local, dont la cheville ouvrière sera une équipe au sein du « Point Accueil emploi ». C'est donc le « Point Accueil emploi », très certainement, qui assurera l'accompagnement des personnes. Il faut voir les modalités, se coordonner aussi avec Pôle Emploi, bien sûr, qui est forcément partie prenante. On est très attentifs à cette question de l'accompagnement. Effectivement, quand on reprend un emploi, en plus des choses, il peut y avoir à régler des questions

de garde d'enfants, d'endettement. On sait qu'on se trouve parfois face à une situation financière difficile.

Être complètement disponible pour l'emploi, ce n'est pas évident quand on doit régler des soucis financiers. On ne va pas tout remettre en place. On a sur le territoire des travailleurs sociaux du CDAS qui sont intéressés et mobilisés par le projet. On va donc vraiment s'appuyer sur des ressources locales aussi pour assurer l'accompagnement.

Il y a deux formes d'accompagnement. Il y a vraiment l'accompagnement social où on s'appuie sur le Département et l'accompagnement professionnel avec l'idée que, même si on crée des emplois en CDI, l'objectif est que dès qu'il y a des opportunités sur le marché du travail local, les personnes puissent évoluer vers cet emploi. Plus un accompagnement professionnel. Ce sera le rôle d'une équipe au sein du « Point Accueil emploi ». C'est comme cela qu'on imagine les choses.

Je voulais aussi préciser, puisque j'en suis à la structure du projet, qu'aujourd'hui on a un comité de pilotage qui préfigure le comité local. Il rassemble des entreprises, des chercheurs d'emploi, les deux maires et le chantier d'insertion locale porté par le CPIE de Saint-Just. C'est pour dire qu'on a tout le monde autour de la table. On a vraiment eu ce souci. Sur cette question du coût de l'articulation avec l'IAE, on la travaille de manière très sereine avec le CPIE qui, d'ailleurs, réfléchit à être lui-même conventionné dans le cadre du projet. Cela répond donc aussi à la question de savoir s'il y aurait d'autres structures de l'EASS qui pourraient s'impliquer. On a effectivement une structure intéressée. On est donc tout à fait ouverts à ce que des structures de l'UESS se disent vouloir être conventionnées à hauteur, par exemple, de 15 % des chômeurs longue durée. L'enjeu étant que, collectivement, et c'est le comité local qui garantirait cela, l'ensemble des structures conventionnées garantissent le principe d'exhaustivité ; au bout du compte, chaque chômeur de longue durée volontaire ait une proposition d'emploi. Pour préciser un peu l'architecture.

Sur la question des freins, de M. ANDRÉ : comme on réactive des dépenses, est-ce qu'il restera des fonds pour différentes choses ? Effectivement, des aides au permis de conduire existent, que ce soit de la part du Département ou de Pôle Emploi. Pour les gardes d'enfants, il y a des choses qui existent. On n'a pas nécessairement évalué dans nos 15 000 € tous ces budgets. Ils restent donc disponibles pour apporter un appui aux salariés. Notre travail est de proposer de l'emploi, mais tout ce qui est autour reste. Après l'accompagnement réalisé par le Département va peut-être plus s'adresser aux personnes qui sont salariées dans le cadre d'une entreprise conventionnée qu'aux chômeurs de longue durée. Il restera disponible pour les chômeurs de longue durée mais, de fait, il y en aura moins et ils ne seront pas placés dans l'entreprise. Cela va peut-être évoluer. Je pense que cela va être aussi intéressant pour le Département de voir ce que cela donne dans ce nouveau contexte ; que l'accompagnement est intéressant et pertinent.

Comment financer le reste des 15 000 € ? Très clairement, on est sur une démarche économique. On monte une entreprise : elle va devoir faire du chiffre d'affaires ; elle va devoir faire de la production. On a 15 000 €. On évalue le coût d'un SMIC, charges et cotisations patronales comprises, entre 21 et 22 000 €. On a aussi une entreprise qui va avoir des coûts de structure, qu'on va essayer de rendre les plus légers possible. Il y a quand même des coûts de structure à assurer. On estime donc que le coût par emploi peut être entre 25 et 30 000 €. Effectivement, il y a un complément. On ne sait pas encore précisément le montant qu'on aura : si c'est 15 000 € ou plus, mais on peut se

dire qu'il y a un complément à trouver peut-être de l'ordre de 10 000 € en production. On est donc sur une vraie démarche économique. La personne qu'on a embauchée comme futur directeur de l'entreprise est vraiment un entrepreneur. On a vraiment cherché un profil « entrepreneur ».

M. PICHOT : Juste un petit mot, je me permets. À ma place, celle que j'occupe en tant que Président du PAE. Je tiens juste à indiquer tout le travail collectif qui a été mené et qui continue à être mené. Je voudrais juste rappeler aussi l'implication du député local M. MARSAC qui, lui aussi, a défendu la loi votée à l'assemblée. Je crois que cette implication générale des acteurs - je rajouterais l'agence du pays de Redon qui elle-même contribue et a un regard positif sur le projet - est déjà une richesse. C'est déjà, en tout cas, une victoire par rapport à ce projet. On a réussi à remettre un dialogue vraiment important entre les différentes parties prenantes. C'est ce qu'a pu dire M. COTTAIS tout à l'heure, ainsi que Mme BOUVIER, sur le fait qu'on puisse se parler et mieux se comprendre.

Rien que pour cela, on a déjà un élément extrêmement positif par rapport à ce qu'on peut vivre sur un même territoire. Aujourd'hui, on s'aperçoit que dans beaucoup de nos territoires, les gens ne se connaissent pas toujours. Ce projet permet aussi d'avoir ce dialogue, d'avoir cette confrontation et de se dire que, finalement, il n'est pas si différent de moi, celui qui est en face de moi. Comment, ensemble, avec nos propres ressources, on va activer l'emploi, mais aussi activer une forme de richesse pour l'ensemble du territoire. Au-delà même de la perspective qui est devant nous, c'est déjà quelque chose qu'on a gagné.

Rappeler également que les soutiens ont été assez nombreux. Je pense notamment au Département, au premier chef bien sûr, mais aussi la Région Bretagne qui s'est engagée assez vite aussi bien sur la partie « volet économique » pour les raisons que j'ai évoquées que sur le volet « formation professionnelle ». Elle a donc apporté un soutien financier pour toute l'ingénierie importante dans cette phase amont de la mise en place du projet. On a eu aussi le soutien de la Fondation de France et, prochainement, nous attendons une réponse puisque nous avons été candidats à « la France s'engage » pour voir si, effectivement, le projet au niveau national sera soutenu.

C'est un travail qui nous booste tous. Sur le territoire, il est très positif. Évidemment, on ne connaît pas le résultat. Est-ce qu'on aura réussi le pari ? On le saura dans les années à venir. Pour autant, le chemin qu'on fait ensemble est déjà extrêmement positif et je tiens à le rappeler et à remercier les personnes présentes ce matin qui ont fait à nouveau ce déplacement parce qu'on s'est déplacés à de nombreuses reprises, que ce soit à Paris ou dans d'autres lieux pour essayer de défendre au mieux aussi bien le territoire que ses habitants. Je crois qu'aujourd'hui, on n'est pas au bout, mais en tout cas, on voit bien que tout a plutôt bien avancé comme on l'avait espéré.

M. PROST : Très rapidement, parce qu'il y a quand même une question importante : est-ce qu'il y a besoin d'attendre cinq ans ? On peut peut-être aller un peu plus vite. On ne voudrait pas aller trop vite. On est vraiment sur l'ambition de créer à l'échelle nationale une autre façon d'aborder la question du chômage de longue durée. On ne veut donc surtout pas se manquer sur cet objectif en allant trop vite. Un ou deux ans : cela nous semble juste. On pourrait peut-être dire trois ans, mais on veut observer, entre autres, qu'il n'y a pas de destruction d'emplois. C'est vraiment un point clé. C'est-à-dire qu'on ne va pas remplacer des emplois ordinaires par des emplois dans le cadre de nos projets.

C'est quelque chose qu'on ne peut vérifier que sur une certaine durée. On a une montée en charge qui peut être de un ou deux ans pour le temps d'embaucher tout le monde et de développer l'activité pour tout le monde. Il faut donc après qu'on observe pendant un certain temps ce projet en régime de croisière pour voir ce qu'il produit sur le territoire et l'impact sur l'emploi global sur le territoire.

Peut-être qu'au bout de trois ans, ce sera suffisamment probant et que le législateur estimera que les choses sont suffisamment claires pour prendre une deuxième loi d'extension. Mais à ce jour, l'évaluation est prévue 18 mois avant le terme de l'expérimentation. De mémoire, cela nous porte donc à trois ans et demi. On pourrait peut-être anticiper un peu, mais qui va piano va sono. On préfère donc ne pas trop se précipiter quand même parce que l'enjeu est vraiment important.

M. CHENUT, Président : Merci. Mme DEBROISE.

Mme DEBROISE : Je voudrais vraiment remercier l'ensemble des personnes qui sont intervenues. Je voulais vous remercier pour votre enthousiasme sur cette expérimentation. Revenir rapidement sur les cinq ans. Effectivement, si j'ai inscrit l'expérimentation dans une politique globale d'insertion, c'est vraiment aussi que tout le Département et toute cette politique globale d'insertion va être touchée. Il faut donc qu'on ait le temps de cette évaluation. Les personnes ne sont pas destinées à rester ad vitam aeternam dans cette entreprise. Il va donc falloir qu'on puisse aussi évaluer les parcours des personnes puisqu'elles vont rentrer dans l'entreprise. Elles vont être confrontées à ce milieu du travail et aussi à leur désir de formation et de valorisation de leur expérience, mais il va falloir qu'elles sortent de l'entreprise et qu'elles puissent rentrer dans le droit commun, si on peut dire. Cela demande donc quand même un véritable temps d'évaluation et de voir aussi chez nous ce que cela produit.

Ensuite, sur les freins à l'emploi et sur l'accompagnement. L'accompagnement va évidemment continuer aussi auprès des personnes. Quand on parle des coûts et de toute cette économie qu'on va faire, c'est beaucoup sur les allocations et beaucoup sur la production. On peut espérer de l'entreprise, mais l'accompagnement va perdurer. Je voulais rappeler quand même, que sur les freins à l'emploi dans ce département, il ressort que ce sont les problèmes de mobilité. On y travaille vraiment. On est en train de mettre en place, justement, une plateforme mobilité qui va recenser l'ensemble des actions mises en place et hiérarchiser pour qu'on puisse mettre l'accent sur des actions qui marchent réellement.

Enfin, évidemment, il va falloir que l'entreprise produise pour qu'il y ait de la valeur ajoutée à ce nombre d'emplois.

En tout cas, merci vraiment à tous. Je pense qu'on a vraiment pris le temps de s'arrêter sur ces problématiques de chômage et de réinsertion professionnelle. C'est important qu'on ait ce temps, régulièrement, dans notre enceinte parce que c'est aussi le cœur des missions du Département. Je vous remercie.

M. CHENUT, Président : Merci aux uns et aux autres. Je voudrais saluer l'implication des différents acteurs de cette démarche qui s'inscrit dans la durée. Le témoignage de Madame était fort. Cette capacité à affronter aussi, parfois, des regards qui ne sont pas des regards bienveillants et cette volonté de témoigner ; volonté forte de s'inscrire à nouveau dans la dynamique d'un territoire, dans la dynamique de l'intégration sociale ; témoignage aussi d'un chef d'entreprise qui nous a dit très franchement que dans son premier regard, sa première approche, il y avait encore de la défiance et qu'il a su

dépasser ce regard. Je sais que c'est son vécu, mais c'est aussi le vécu de nombreux acteurs de ce projet qui relèvent du monde de l'entreprise. C'est comme cela que l'on va recréer des passerelles, les liens qui permettront de conforter la réussite de cette démarche. Véritablement, nous avons la volonté de l'accompagner et elle se situe bien sous la double approche de l'économique et du social. Je crois qu'il y a là quelque chose d'extrêmement porteur d'avenir.

Ce dossier n'appelait pas un vote. M. MAHIEU, vous l'avez rappelé, en utilisant la formule de « prendre acte », mais je vois bien qu'il y a, cette fois-ci, sans doute un engouement plus marqué que dans d'autres circonstances. Je vous en donne acte bien volontiers.

Nous donnons donc acte de ce rapport, de cet état d'avancement qui en appellera d'autres. Je crois qu'il sera important que l'assemblée soit régulièrement tenue informée de l'évolution de ce dispositif.

INTERVENTION DE M. LE PREFET – POINT D'ETAPE

M. CHENUT, Président : Monsieur le Préfet vient de nous rejoindre avec la ponctualité qu'on lui connaît. Nous avons donc convenu, et je le remercie d'avoir accepté de répondre à cette sollicitation, que nous puissions avoir de temps à autre et en tant que de besoin un point d'information principalement sur la problématique des migrants. Vous avez bien voulu accepter de le faire et j'ai redit aussi ce matin qu'hier, vous aviez réuni notamment les parlementaires, les maires des communes chef-lieu d'arrondissement et moi-même pour un point plus global sur les problématiques de sécurité dans le pays pour nous dire ce qu'il en était et quelle était notamment l'activité des services de l'État dans ce contexte dont chacun sait qu'il est particulièrement difficile et qu'il importe, plus que jamais en pareille circonstance, que l'ensemble des acteurs dépositaires de telle ou telle fonction de l'action publique fassent œuvre commune, je crois que c'est ce qu'attendent l'ensemble de nos concitoyens. Sans plus attendre, je vous passe la parole, M. le Préfet.

M. le Préfet : Merci M. le Président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Conseillers départementaux. Nous sommes devant vous pendant une demi-heure, Frédérique CAMILLERI ma directrice de cabinet, Vincent PLOQUIN, stagiaire ENA (Ecole Nationale de l'Administration) et moi-même pour répondre à vos questions sur un sujet, qui nous mobilise maintenant depuis plusieurs mois, l'accueil des réfugiés. Nous allons faire une intervention à deux voix. Pour introduire notre échange, rappeler que le Gouvernement français a pris l'engagement avec ses partenaires européens d'accueillir un certain nombre de réfugiés sur le territoire national. Au plan européen, 160 000 réfugiés qui viennent de zones de guerre doivent être accueillis sur les années 2016, 2017 et sur ces 160 000 réfugiés, la France s'est engagée à en accueillir 30 700 sur deux ans.

Les arrivées de ces réfugiés devraient s'accélérer à partir des mois de janvier et février 2016. En effet, la mécanique européenne a mis un certain temps à se mettre en place, et alors que nous attendions les premiers réfugiés à partir du mois de septembre, il y a eu un décalage dans le temps ce qui fait qu'ils devraient arriver à partir du mois de

janvier ou février. Pourquoi ce retard ? C'est lié au fait que la France a décidé d'identifier elle-même les réfugiés qu'elle accueillerait sur le territoire national en les identifiant dans ce qu'on appelle les hotspots, c'est-à-dire les points d'entrée de ces réfugiés dans l'espace européen. Ces hotspots ont mis un certain temps à être installés, notamment en Grèce et en Italie. Ce n'est que très récemment, et notamment suite aux attentats qui ont frappé Paris le 13 novembre dernier, que les hotspots se sont véritablement mis en place et donc tous les réfugiés qui rentrent dans l'espace européen par ces hotspots sont identifiés et ensuite orientés vers les pays d'accueil. C'est à ce titre que le dispositif suivant va maintenant monter en puissance, à savoir qu'une fois que la France a identifié les réfugiés qu'elle veut accueillir, ils seront orientés vers six centres d'hébergement où ils auront le statut de demandeur d'asile. Ils seront donc accueillis dans des CADA, des Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile. Ils sont localisés dans six grandes métropoles : Paris, Lyon, Metz, Besançon, Bordeaux et Nantes. Ils sont donc orientés vers l'une de ces six plaques métropolitaines avec le statut de demandeur d'asile. Pendant une période qui peut aller de quatre à huit semaines, ils sont hébergés dans des CADA pendant que leur dossier de demandeur d'asile fait l'objet d'une instruction accélérée alors par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides).

Au bout de cette période, ils devraient en principe bénéficier du statut de réfugié et c'est à ce moment-là qu'ils seront relocalisés dans une commune sur l'ensemble du territoire national. C'est donc là qu'intervient la question de leur logement dans ces communes. Cette question du logement, nous l'avons anticipée puisque dès le mois de septembre, nous avons diffusé auprès de tous les maires du Département un formulaire pour identifier des logements disponibles.

S'agissant du logement, toute offre de logement sera examinée, qu'elle émane d'un bailleur privé ou d'un bailleur public, d'une collectivité ou d'une intercommunalité. Toute demande fera l'objet d'un examen par les services de la préfecture qui va déléguer cette mission à Coallia. Dès que nous sommes saisis par un formulaire qui propose un logement, nous transmettons à Coallia qui prendra contact avec le bailleur et avec le maire de la commune. Le contact avec le bailleur permet de vérifier que le logement proposé répond à trois critères : est-il au moins disponible pour une période d'un an ? Est-ce qu'il répond aux normes techniques, sanitaires et sécuritaires de droit commun ? Est-ce que c'est un logement dans lequel on peut effectivement accueillir sans problème des personnes ? Est-ce qu'il est prévu de mettre en place un accompagnement social dans la commune pour les personnes qui seront accueillies dans ce logement ? Voilà le travail de vérification qui sera fait par Coallia. La deuxième vérification que nous faisons, c'est que le logement proposé reçoit l'accord du maire, c'est-à-dire que nous souhaitons qu'il y ait une validation politique de toute décision de logement de réfugiés dans quelque commune que ce soit.

Une fois que ces deux vérifications sont faites, la fiche du logement est transmise à un organisme central qui s'appelle la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement, la DIHAL, c'est une délégation qui relève du Premier ministre et cette délégation a créé en son sein un GIP (Groupement d'Intérêt Public) habitat chargé de mettre en relation l'offre de logements avec des personnes qui peuvent potentiellement y être orientées. La mise en relation entre le logement et les futurs locataires se fait donc par un organisme central qui connaît évidemment parfaitement la situation et la composition familiale des personnes qu'il faudra loger et qui aura en face un fichier d'offre de logements validés par le maire et la préfecture.

Cette mise en relation se fait selon des critères qui ont pour objet évidemment de garantir la réussite de l'intégration de ces personnes, donc on va tenir compte du niveau de formation des personnes, de la composition familiale, de quelques caractéristiques particulières qui peuvent tenir à l'état de santé d'un membre de la famille. L'idée est vraiment de prendre le maximum de garanties de succès pour que la localisation débouche sur une intégration. L'objectif, c'est vraiment d'intégrer ces personnes dans la société française.

Au moment où je vous parle, nous avons enregistré dans le Département d'Ille-et-Vilaine une quarantaine de logements répartis dans 32 communes, ces 40 logements sont susceptibles d'accueillir environ 150 personnes. Nous continuons à enregistrer des offres de logements.

Un point extrêmement important, c'est l'accompagnement social. Il est indispensable, car je l'ai dit, le but de ce système est d'assurer une intégration de ces personnes dans la société française. Il faut donc mettre en place un accompagnement social qui recouvre tous les aspects de la vie quotidienne, les démarches administratives, les problèmes de scolarisation pour les enfants, les problèmes de transport, quelle formation suivre pour trouver un emploi, etc. Ce que nous avons décidé dans le Département d'Ille-et-Vilaine, c'est de confier ce volet accompagnement social à un organisme professionnel, Coallia. La Préfecture Ille-et-Vilaine a conventionné ou est sur le point de conventionner avec Coallia pour que ce soit cet organisme – que la plupart d'entre vous connaissent – qui prenne en charge l'accompagnement social. Coallia va donc préciser quelle offre d'accompagnement social elle peut proposer aux communes qui acceptent d'accueillir des réfugiés. Cette offre concerne, comme je l'ai dit, un accompagnement pour les démarches administratives, mais également un accompagnement pour accéder à un logement parce que ces personnes ont vocation à basculer dans le logement de droit commun, mais également un accompagnement pour tout ce qui concerne l'insertion professionnelle, etc.

Un point très important, cette offre d'accompagnement social que nous confions à Coallia, et pour laquelle Coallia sera rémunéré par l'État, peut être complétée par une offre locale qui peut être confiée à des associations de terrains, des intervenants de proximité, mais – et j'insiste sur le mais – cette offre d'accompagnement social complémentaire ne donnera pas lieu à rémunération par l'État. Deuxièmement, une commune n'est pas obligée d'accepter l'accompagnement social proposé par Coallia. Il n'y a pas d'exclusivité. Si un maire nous dit : « écoutez, je ne souhaite pas que des personnes qui viennent chez moi soient accompagnées par Coallia, j'ai autre chose à leur proposer », c'est possible, mais c'est à la charge de la commune. Ceci m'a permis de faire une transition vers le volet financier du dossier, je vais laisser la parole à Vincent PLOQUIN qui va vous dire quelles sont les aides prévues pour favoriser cette politique d'accueil des réfugiés.

M. PLOQUIN : Merci, M. le Préfet. Cette politique nationale d'accueil des personnes réfugiées dans le cadre de l'accord européen de relocalisation, vous le savez, s'accompagne d'une mobilisation financière à deux titres. D'abord, sur la mise à disposition des logements, il a été acté que toute commune qui mettrait à disposition un logement se verrait attribuer une aide à hauteur de 1 000 € par personne logée. Cette aide venant dédommager la commune pour d'une part la mise à disposition du logement stricto sensu et sur la mobilisation globale que cela peut demander avec peut-être une implication de son CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ou s'il y a des enfants dans le ménage accueilli, une mobilisation au niveau de l'école, prise en charge

au niveau de la cantine, etc. Voilà sur l'aspect logement.

Sur l'aspect accompagnement social, une enveloppe de 1 500 € par personne accompagnée est prévue, comme l'a dit M. le Préfet, ces fonds seront en Ille-et-Vilaine fléchés vers Coallia. À ces 1 500 € s'ajoute une enveloppe de 330 € destinés aux ménages accueillis pour une aide à l'installation pour la transition, c'est-à-dire le logement de droit commun, une fois que cette période de sas dans le logement de la commune passée.

À ces deux dispositifs particuliers s'en ajoutent deux autres : l'un revient sur le logement, à savoir la mobilisation d'un fonds de 50 M€ pour la remise aux normes de logements, c'est-à-dire que concrètement, si une commune souhaite mettre à disposition un logement qui nécessite de gros travaux de réaménagement, un fonds national de 50 M€ est prévu. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore les détails de l'attribution concrète de ces fonds, mais leur mobilisation est d'ores et déjà actée.

Par ailleurs, une aide à hauteur de 4 € par jour et par personne sera fléchée vers les associations actives dans le domaine alimentaire, les associations agréées type Restos du cœur ou Secours populaire sur la dimension accès à la nourriture dans les toutes premières semaines de l'accueil, au moment où ces personnes réfugiées accèdent au logement de la commune, mais n'ont pas encore tous leurs droits actifs et mobilisés. Entre-temps, pour soutenir les associations qui peuvent venir leur fournir de la nourriture, une aide nationale est aussi prévue. Voilà le dispositif financier pour soutenir les communes dans leur démarche de l'accueil.

M. le Préfet : Pour terminer, quelques mots sur une autre catégorie de personnes que nous accueillons actuellement, ce sont les migrants. Je fais référence à des personnes étrangères qui sont actuellement dans le secteur de Calais. Vous savez qu'il y a plus de 6 000 personnes hébergées dans des conditions extrêmement précaires à Calais, mais aussi à Dunkerque, ces personnes ont le projet d'aller en Grande-Bretagne, mais ce projet ne peut pas se réaliser. Le gouvernement a donc pris la décision de proposer à toutes ces personnes un hébergement transitoire sur l'ensemble du territoire national pour leur permettre de se stabiliser et de redéfinir leur projet. Il faut qu'elles prennent conscience qu'elles ne pourront pas aller en Grande-Bretagne et donc qu'il faut envisager une autre évolution qui peut être soit une demande d'asile en France, soit un retour dans le pays d'origine, soit éventuellement un autre projet.

Cette phase transitoire se fait sur la base d'une répartition dans des centres d'accueil et d'orientation créés sur l'ensemble du territoire national. En Ille-et-Vilaine, nous avons aujourd'hui deux sites et deux élus qui ont accepté d'accueillir des migrants qui viennent de Calais : La Guerche de Bretagne et Iffendic. Nous avons donc aujourd'hui en Ille-et-Vilaine 48 personnes réparties dans ces deux sites pendant une période qui devrait se situer entre quatre et six mois, le temps d'instruire leur dossier. Si elles ont le statut de demandeur d'asile, elles basculeront vers les CADA. Et ensuite, une fois qu'elles auront le statut de réfugié, elles rentreront dans les dispositifs de droit commun. Là, on est dans une phase transitoire, je faisais encore le point hier avec les Sous-Préfets concernés, je crois comprendre que cela se passe sans problème majeur. Bien évidemment, tous les frais entraînés par ce dispositif d'accueil transitoire sont pris en charge par l'État. Voilà, M. le Président, les éléments que je peux donner pour ouvrir le débat.

M. CHENUT, Président : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? De précisions sur ces différentes informations ? Mme LE CALLENEC.

Mme LE CALLENNEC : Merci M. le Président, merci M. le Préfet, de venir faire un point devant l'Assemblée départementale. J'ai plusieurs questions, je rebondirais sur la situation que vous venez d'évoquer des réfugiés de Calais. Vous avez cité en effet la commune de La Guerche de Bretagne. Dans le cas d'espèce, le maire n'a pas eu à donner son avis, il se trouve que c'est un bailleur privé qui a proposé ces logements et que ces logements, en effet, ont été mis à disposition. Le Sous-Préfet nous l'a très bien dit, et de façon très humaine, pour mettre à l'abri des migrants de Calais qui vivaient dans des situations absolument inhumaines. C'est pour cela que je vous pose la question par rapport aux migrants, vous avez dit qu'il faudrait l'accord du maire ; en l'occurrence pour Calais, il n'y a pas eu l'accord du maire, cela a été un bailleur privé qui se propose et donc la situation a été jugée en effet acceptable. J'insiste donc beaucoup, et je vous ai entendu, je crois que les maires veulent être au courant et je crois que les maires veulent donner leur avis, c'est à mon avis la première chose.

Vous évoquez les 40 logements recensés en Ille-et-Vilaine, quelle est la part des logements privés, des logements des bailleurs sociaux et des logements des communes ? Vous évoquez la possibilité d'accéder au fonds de 50 M€ pour la mise aux normes, est-ce que cela ne vaut que pour les communes qui mettraient à disposition un logement ou est-ce que cela vaut aussi pour des bailleurs privés ou les bailleurs sociaux ? La question peut être posée.

Sur l'accompagnement social, vous évoquiez Coallia. Coallia est toujours cité puisque c'est sa vocation même, l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile, mais avec tout ce qui lui est demandé depuis des semaines, je pense qu'ils vont saturer, ils ne vont pas pouvoir assumer la mission qui leur est demandée en termes d'accompagnement et d'accompagnement social sans, j'imagine, recruter. Ce qui serait souhaitable, à mon avis, c'est que les financements que vous annoncez, qui sont quand même très importants, soient vraiment fléchés sur les besoins des migrants, l'accompagnement social. Je pense qu'il faut être vigilant sur cela parce que je suppose que Coallia va recruter pour assumer ses responsabilités.

Enfin, je me permettrais d'insister, c'est l'expérience de La Guerche de Bretagne qui me le fait dire, sur la nécessité d'organiser des cours de français. C'est une des premières choses qui nous ont été demandées, vous parliez d'intégration des populations. Si à terme ces migrants restent sur le territoire, restent dans notre Département, si on ne souhaite pas qu'il y ait un rejet des populations, parce qu'il faut l'entendre, on l'a assez entendu à La Guerche de Bretagne. Je remercie et je salue le travail des élus de La Guerche de Bretagne, vous pouvez regarder les résultats aux élections régionales sur La Guerche de Bretagne, il ne s'est pas produit ce qu'on pouvait craindre, je parle en particulier du score du Front National sur La Guerche de Bretagne ce qui aurait pu nous inquiéter, cela n'a pas été le cas et je rends hommage aux élus de La Guerche de Bretagne et à la population de La Guerche de Bretagne qui a su surmonter les difficultés et répondre aux questions des habitants. C'est pour cela que je pense qu'il faut une grande transparence, M. le Préfet, et je pense que c'est bien que vous veniez nous l'expliquer. Encore une fois, apprentissage du français, intégration, puisque le rejet de l'autre se fait quand il ne parle pas sa langue et que comme vous le disiez, il n'est pas intégré et ici, on aime bien l'intégration par le travail. Voilà ce que je me permettais de vous poser comme question, merci.

M. CHENUT, Président : Je fais juste un commentaire sur la question du processus de La Guerche de Bretagne, parce qu'au moment de sa déclinaison, j'avais été en contact direct avec M. DESPRES qui m'avait confirmé être dans une posture d'accompagnement de cette démarche, donc je crois qu'il ne doit pas y avoir

d'ambiguïté sur ce point. J'avais eu aussi quelques contacts avec nos deux collègues conseillers départementaux qui, eux aussi d'ailleurs avaient participé, es-qualité de représentants du Département à la réunion qui avait été organisée par M. le Sous-Préfet au moment où il s'agissait de s'organiser.

M. le Préfet : Merci M. le Président. Madame la députée, merci pour ces questions très précises, je veux comme vous tout d'abord saluer vraiment l'action et l'engagement des élus, aussi bien le maire que les conseillers départementaux qui ont été associés au processus très en amont et l'ont accompagné et continuent de l'accompagner au quotidien. Effectivement, si aujourd'hui, comme je l'ai dit tout à l'heure, cela se passe bien, c'est parce qu'il y a d'abord sur le terrain des élus qui prennent leurs responsabilités et qui jouent ce rôle à la fois de médiateur et « d'apaiseur » dans un dossier qui peut très vite donner lieu à des expressions extrêmes.

On en a parfaitement conscience et c'est la raison pour laquelle, que ce soit pour les réfugiés qui viennent de Syrie, d'Érythrée, d'Irak, ou pour les migrants qui sont à Calais, j'informe toujours préalablement, je prends toujours contact préalablement avec le maire pour lui demander s'il est d'accord. Je l'ai fait pour les migrants de La Guerche de Bretagne, puisque j'ai appelé personnellement le maire, c'était un vendredi soir, je lui ai dit : on refait un point demain, vous n'êtes pas obligé de me donner la réponse tout de suite. Le lendemain, j'ai vérifié qu'il était toujours d'accord et les migrants sont arrivés le mardi. Il a eu quatre jours, il aurait pu se rétracter et j'en aurais tenu compte. Il est vrai que la structure d'hébergement dont nous bénéficions à La Guerche de Bretagne est une structure gérée par des particuliers avec lesquels nous sommes en contact depuis longtemps puisque c'est une résidence hôtelière que nous utilisons régulièrement pour des demandeurs d'asile, des personnes qu'il faut loger dans l'urgence, nous avons donc cette possibilité. Au moment où j'ai été informé de l'arrivée prochaine en Ille-et-Vilaine de ces migrants de Calais, j'ai demandé aux services compétents quels étaient les logements disponibles, on m'a proposé cette résidence hôtelière de La Guerche de Bretagne, c'est à ce moment-là que j'ai pris contact avec le maire avant de lancer le dispositif. S'agissant des aides au logement, je laisse la parole à Vincent PLOQUIN.

M. PLOQUIN : Pour vous répondre Madame la Députée, il n'est pas question que les 1 000 € prévus aillent à des bailleurs privés. Pour autant, lorsque des bailleurs privés proposent un logement, il est possible dans certains cas de figure, lorsqu'ils inscrivent leur logement dans des dispositifs types ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) avec tarifs sociaux, etc. de bénéficier à ce titre d'une aide complémentaire, mais c'est extrêmement marginal, l'idée étant bien que les 1 000 € aillent aux communes puisque ce sont elles qui d'abord souvent proposent le logement qui est dans leur patrimoine et lorsque c'est un bailleur qui le propose, ces 1 000 € viennent encore une indemniser la commune, la soutenir dans l'effort auquel elle consent dans l'accueil. Pour répondre à votre question sur Coallia, cela va effectivement demander des recrutements auxquels Coallia procède d'ores et déjà sur la base d'un budget prévisionnel que nous avons établi ensemble à partir des logements qui nous sont remontés et des places qui pourront demain être occupées par des réfugiés. La grande force de Coallia, c'est son maillage territorial extrêmement important sur le Département et les services de l'État ont mené une phase de diagnostic avec Coallia pour voir s'ils étaient capables matériellement, avec des recrutements bien sûr, ils nous ont dit que oui. Par conséquent, tous les moyens sont pris pour qu'il y ait un accompagnement de

qualité et de proximité.

Concernant les cours de français, tout réfugié a dans son parcours d'intégration de droit commun un volume de cours de français assuré par l'OFII (Office Français de l'Immigration et l'Intégration) et qui peut aller de 50 heures à 250 heures. Il est bien évident que ce programme de cours de français sert à acquérir la base pour la vie quotidienne, c'est là que les bénévoles sur les communes peuvent pleinement se mobiliser et avoir une vraie valeur ajoutée dans des cours complémentaires. Ce partenariat se fait vraiment en étroite collaboration entre les services de l'État et ce qui se fait au niveau des communes.

M. CHENUT, Président : Je crois que M. BENOIT souhaitait intervenir.

M. BENOIT : Merci M. le Président. M. le Préfet, trois points. Comment ce projet européen d'accueil de réfugiés – 160 000 réfugiés en Europe dont 30 700 doivent être accueillis par la France –, comment en France insère-t-on ce dispositif que je qualifierais d'urgence dans le dispositif global d'accueil de populations réfugiées ou qui migrent en Europe et plus particulièrement en France ? Je m'explique : lorsqu'on sait que l'Office Français de Protection des Réfugiés Apatrides, OFPRA a beaucoup de travail, beaucoup de demandes, beaucoup d'examens de récit, beaucoup de demandes de droit d'asile, comment insère-t-on ce projet d'urgence dans le projet global d'accueil ? Nous sommes en tant que parlementaires, et ici en tant que conseillers départementaux, souvent sollicités par des personnes en demande qui nous alertent sur les délais d'instruction, sur les recours, et des situations de famille, de femmes, d'hommes et d'enfants qui sont dans les communes et dans des situations d'attente d'accueil de logements qui sont précaires. Comment ce projet d'urgence s'insère-t-il dans un projet global ?

Le deuxième point, comment l'État intègre plus particulièrement ou associe la communauté éducative au sens large ? Les enseignants, les parents, et les élèves, qu'ils soient dans les écoles, dans les collèges ou dans les lycées. Parce que je suis convaincu que la réussite d'un projet d'intégration, d'un projet d'accueil, passe par la communauté éducative au sens large. Donc, comment la France appréhende-t-elle cette question ?

Concernant le troisième sujet, je partage la préoccupation d'Isabelle LE CALLENNEC, c'est-à-dire la présentation, le partage de projet d'accueil de réfugiés en France auprès de nos concitoyens. Comment les communes volontaires, comment les territoires volontaires pour accueillir des réfugiés et proposer des logements, comment les élus sont-ils accompagnés par l'État pour présenter et partager le projet d'accueil auprès des habitants afin d'éviter le rejet, la phobie, ou tout ce qui peut faire peur ? Par tradition, la France est un pays d'accueil, il y a là une demande expresse et urgente, mais encore faut-il que cette demande soit bien comprise de la part des élus – cela ne fait pas de doute –, mais de la part aussi de nos populations. Merci.

M. le Préfet : Le rôle de l'OFPRA dans cette politique d'accueil des demandeurs d'asile, vous l'avez dit M. le Député, la France accueille en moyenne chaque année 60 000 personnes qui demandent l'asile en France. À ces 60 000 personnes par an vont donc s'ajouter dans les deux années qui viennent 30 000 personnes supplémentaires. Mathématiquement, cela fait 15 000 chaque année.

Donc, on passe de 60 000 à 75 000 dossiers à instruire. Tout le monde a donc parfaitement conscience qu'il faut considérablement fluidifier la mécanique d'instruction de ces dossiers. Pour cela, deux dispositifs ont été engagés et sont d'ores et déjà

opérationnels : le premier, c'est la Loi sur l'asile. Le Parlement a voté une loi qui réduit considérablement les délais d'instruction d'un dossier de demande d'asile, on passe de 18 mois à 9 mois et on peut faire moins. Ensuite, cette loi repose également sur une politique d'augmentation du nombre de structures d'hébergement pour demandeurs d'asile. Dans les cinq années de 2012 à 2017, ce sont 13 000 places supplémentaires qui sont créées pour accueillir les demandeurs d'asile, pour éviter qu'ils occupent des places dans les structures d'hébergement d'urgence pour les sans-domicile-fixe. Politiquement, ce que nous voulons éviter, c'est la concurrence des publics donc on a créé plus de places pour les demandeurs d'asile pour qu'on ne puisse pas nous faire le reproche de laisser emboliser le système d'hébergement d'urgence pour les sans-domicile-fixe. Dans cette loi sur l'asile, il y a également toute une série de dispositions qui rendent plus effectif et plus rapide l'éloignement des demandeurs d'asile à qui le statut de réfugié a été refusé. Là aussi, nous avons une vraie difficulté à reconduire chez elles les personnes qui n'ont pas vocation à rester en France, une fois que leur dossier de demandeur d'asile a été clôturé négativement. C'est-à-dire une fois que tous les recours ont été effectués, aussi bien les recours devant les juridictions administratives que devant la commission nationale du droit d'asile.

Ensuite, s'agissant de l'OFPPA proprement dit, elle bénéficie actuellement d'un nombre important de créations de postes donc, là aussi, les recrutements sont en cours pour justement augmenter les moyens disponibles pour examiner dans des délais les plus rapides possible les dossiers des demandeurs d'asile.

S'agissant du rôle de la communauté éducative, je laisse la parole à M. PLOQUIN.

M. PLOQUIN : Monsieur le Député, sur l'association de la communauté éducative au niveau national, je ne sais pas, mais en tout cas au niveau du Département d'Ille-et-Vilaine, le choix a été clairement d'associer dans un seul comité de pilotage tous les acteurs dont le rôle est clé pour l'intégration. Ce comité de pilotage se réunira pour la première fois dans les premiers jours de janvier et associe à ce titre les représentants du rectorat et de l'académie, avec aussi la personne en charge de l'intégration des publics non francophones à tous les niveaux du système éducatif. Ensuite, au niveau des communes, il y aura évidemment un travail entre les acteurs de terrain, les enseignants et les travailleurs sociaux de Coallia. À ce titre, il y aura un accompagnement extrêmement fin et de proximité pour que, concernant les ménages avec des enfants, leur intégration se passe bien et leur orientation en amont se fasse vers des communes qui ont de la place dans leurs établissements scolaires.

M. le Préfet : L'accompagnement des élus qui acceptent d'accueillir des migrants ou des réfugiés, c'est évidemment une question sur laquelle je suis personnellement très attentif. Je le répète pour que ce soit bien clair, rien ne sera fait si un élu n'est pas d'accord et il n'est pas la peine qu'il exprime son désaccord publiquement, il suffit qui me dise au cours d'une conversation privée que cela pose problème. Si un maire a accepté d'accueillir des personnes et que l'accueil et l'intégration ne se passent pas aussi aisément qu'on peut le souhaiter, l'ensemble des services de l'État accompagne l' élu dans la gestion de proximité.

Quand je dis les services de l'État, ce sont les services de la Préfecture évidemment, le Sous-Préfet et à La Guerche de Bretagne, le Sous-Préfet est très présent, les services de la direction de la cohésion sociale, mais aussi les opérateurs. Voilà pour la gestion de proximité sur le plan technique.

Je comprends cependant tout à fait qu'il peut y avoir un problème d'acceptabilité

politique et là, c'est au Préfet de monter en première ligne. Si un maire m'appelle en me disant : « écoutez, chez moi la présence de ces personnes contre lesquelles je n'ai strictement rien, commence à poser un problème à ma population », je prendrai la décision de loger ces personnes ailleurs et c'est bien parce que j'ai senti qu'à un moment donné à La Guerche de Bretagne il y avait un risque de réactions négatives que je me suis tourné vers M. le Vice-Président MARTINS pour lui demander s'il acceptait qu'une partie des personnes à La Guerche de Bretagne aille à Iffendic. Vous l'avez accepté, je vous en remercie donc on a pu desserrer un peu le dispositif sur La Guerche de Bretagne. Là aussi, c'est une gestion au jour le jour, mais qui se fait en ce moment entre l'élu et le Préfet.

M. CHENUT, Président : Je crois que les différents éléments de réponse ont permis de traiter l'essentiel. Je prends juste une dernière question, celle de M. BOURCIER, car il faut que l'on reste globalement dans le timing que nous nous étions donné.

M. BOURCIER : M. le Préfet, une demande d'information et peut-être un point d'alerte. Vous avez évoqué la Loi asile de l'été dernier et notamment le plan d'ouverture de places qui l'accompagnent, 13 000 places je crois à échéance 2017. Est-ce que vous avez d'ores et déjà des éléments d'information sur les places qui seraient ouvertes prochainement sur notre Département et sur la Région puisqu'on sait qu'un des principes de cette loi est de répartir la mission d'accueil sur l'ensemble du territoire ?

Petit élément d'alerte, ou plutôt sollicitation, pour que le schéma départemental d'élection de domicile ait vraiment un périmètre départemental. Je m'explique : aujourd'hui, même si cela ne concerne pas que la question des réfugiés, la ville de Rennes concentre 87 % de l'élection de domicile du Département. Il se trouve que les personnes qui ont été accueillies à La Guerche de Bretagne sont en élection de domicile ou en tout cas l'étaient au départ à la Croix-Rouge, unité locale rennaise. Ce qui doit à mon avis poser un certain nombre de problèmes sur la poste restante puisqu'on sait qu'il y a notamment cette fonction très importante et je me dis qu'il y a sans doute dans l'organisation administrative pour l'information des personnes quelques difficultés, et même si cela peut être considéré comme anecdotique, à partir du moment où il y a élection de domicile à la Croix-Rouge rennaise, c'est le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Rennes qui peut prendre en charge un certain nombre de prestations. Je voulais le dire au passage à mes collègues, mais on le fait aussi par solidarité. Je pense que cela aussi doit être réparti et cette question d'élection de domicile est fondamentale, même si je sais qu'il manque un certain nombre de textes visiblement ou de circulaires pour que ce nouveau schéma puisse être établi relativement rapidement.

M. le Préfet : Il y a actuellement en Bretagne 1 400 places de CADA, donc ce potentiel est appelé à augmenter. Il y a d'ores et déjà 320 places supplémentaires qui sont, soit utilisables, soit pratiquement opérationnelles, ce sont des extensions de locaux et nous avons lancé de nouveaux appels à projets pour augmenter encore les capacités d'accueil de tous les CADA en Bretagne. Je parle donc bien là des CADA qui sont dans les quatre Départements de notre région. S'agissant de l'orientation vers ces CADA, il est vrai que le demandeur d'asile doit déposer son dossier à un guichet unique à Rennes, mais une fois que ce dossier est jugé éligible, et généralement c'est au bout d'une période de trois jours, c'est le Préfet de région qui oriente le demandeur d'asile vers la structure d'hébergement. Il le fait dans le cadre d'un schéma régional donc j'ai un droit, un pouvoir coercitif par rapport aux personnes et par rapport aux Préfets de Département pour orienter ces personnes vers toutes les structures d'hébergement de

la Région.

La question de l'élection de domicile, je crois que cela nécessite une réunion technique entre nous.

M. CHENUT, Président : Merci M. le Préfet, pour avoir répondu, avec l'ensemble de votre équipe, aux différentes interpellations, mais je pense que la gravité du sujet justifiait pleinement ce temps d'échanges directs et je sais, qu'en tant que de besoins, vous saurez à nouveau répondre à des sollicitations de notre Assemblée si cela venait à se faire jour dans les mois qui viennent. Naturellement, ce dossier était d'une gravité particulière, il est important que nous ayons ces informations à partager.

Je vais vous proposer de passer à une séquence que je souhaite empreinte de plus de convivialité, car il s'agit à cet instant d'honorer un certain nombre de nos anciens collègues qui nous font l'amitié d'avoir répondu à cette invitation dans le cadre de l'honorariat. Je rappelle que l'honorariat, il ne suffit pas d'avoir simplement des années d'ancienneté, mais il faut aussi avoir la validation préfectorale, M. le Préfet vous avez bien voulu donner suite à mes sollicitations en ce sens, mais il est vrai que je n'ai proposé que des dossiers de grande qualité et je crois qu'il était important qu'on puisse exprimer ensemble à ce moment précis notre reconnaissance. Nous allons donc procéder à ce petit cérémonial, je souhaite qu'il se fasse avec beaucoup de simplicité donc nous allons nous mettre dans cette configuration particulière et je vais solliciter votre concours car il y a des remises de diplômes de l'honorariat et les arrêtés que vous avez bien voulu signer.

Il nous a envoyé un message disant qu'il était en retard, sur la route, et il devait être le premier appelé, mais je ne vois pas Jean-François RICHEUX. On va donc modifier l'ordonnancement. Il est sur la route, nous dit-il, on le prendra donc dès qu'il arrivera.

Nous aurons aujourd'hui trois catégories : la catégorie des trois mandats, des quatre mandats et des cinq mandats pour certains d'entre vous.

Dans cette première catégorie, je vais appeler Louis FEUVRIER.

Louis FEUVRIER a de multiples facettes dans ses engagements électifs, longtemps premier adjoint au maire de Fougères, puis fonction de maire qu'il a exercée depuis juin 2007, Président de l'intercommunalité Fougères communauté, Vice-Président de Fougères communauté depuis avril 2014, Conseiller général de l'Ille-et-Vilaine de 1994 à 2015 et il en a notamment également été Vice-Président depuis 2014. On peut retenir notamment de son engagement le fait qu'il aura été la cheville ouvrière, l'un des concepteurs, l'un des porteurs des contrats de territoires et sous son impulsion, il y a eu une première génération, une seconde et nous aurons à cœur dans les semaines à venir de définir les contours de ce que pourrait être une troisième génération. Cela veut donc dire que cette formule qui a été repérée au niveau national, parce que dans ce domaine comme dans d'autres, notre Département avait été en pointe, on la lui doit beaucoup donc en votre nom à tous, nous le félicitons pour cet honorariat qui va lui être remis, le diplôme par M. le Préfet s'il le veut bien. On rappellera tous les lauréats, les nominés pour une photo collective une fois qu'on en aura fait le tour.

À cet instant, je vais appeler Mme JACQUEMIN.

C'est aussi un très long engagement au service des collectivités, au service de

nos concitoyens, un engagement qui a débuté en 1983 en tant que Conseillère municipale de la ville de Saint-Malo et vous avez ensuite dans cette collectivité exercé des fonctions de maire adjointe dans une longue période jusqu'en 2014. Également Conseillère générale de 1994 à 1998, Vice-Présidente puis première Vice-Présidente et ensuite Conseillère générale d'Ille-et-Vilaine de 2004 à 2015. Je me permettrai quelques propos particuliers parce que j'ai toujours le souvenir de la très grande qualité de vos interventions, votre voix fait autorité dans le domaine de la connaissance des problématiques sociales et je sais aussi que vous avez toujours su dépasser les approches partisans et que vos propos très souvent suscitaient la plus large adhésion. Je crois que vous restez dans le domaine de la compétence de l'action sociale une personne ressource sur ce Département, c'est d'ailleurs pour cela que dans d'autres circonstances vous avez été récemment mobilisée pour les 50 ans du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de Mordelles, parce qu'apporter votre témoignage, et votre contribution, nous avons l'assurance que ce seraient des propos de grande qualité. Merci donc à vous pour ce très long parcours au service des collectivités de Saint-Malo d'un côté et de l'Institution départementale de l'autre.

Je vais passer à la catégorie des quatre mandats et je vais donc appeler Jeannine HUON.

C'est aussi un très long engagement municipal au côté d'Edmond HERVÉ, notamment à la ville de Rennes où elle a pendant très longtemps exercé des responsabilités de premier plan, des fonctions d'adjointe. On connaît son engagement sans faille, et je crois qu'il l'accompagnera toujours, au service de la jeunesse en général et du sport en particulier. Et puis aussi, depuis 1988, Conseillère générale du Département, Vice-Présidente depuis 2004 avec notamment le souci d'avoir fait vivre le dialogue social au sein de notre institution dans une fonction parfois ingrate, peu médiatisée, néanmoins nécessaire au bon fonctionnement, à l'interface entre un exécutif et l'ensemble de nos collaborateurs, de leurs organisations. Je sais que Jeannine, on ne peut pas citer son nom sans évoquer aussi le stade rennais, je sais que c'est un endroit qu'elle fréquente toujours avec la même assiduité. Quand j'y passe de façon plus ponctuelle, j'ai au moins une assurance, c'est que Jeannine HUON sera également présente ce soir-là et que cela me donnera le plaisir de la saluer. Donc un grand merci à toi, Jeannine.

Dans la catégorie des cinq mandats, cinq étoiles. Dans l'armée, ce sont des généraux d'armée avec cinq étoiles. Ils sont deux à pouvoir émarger à ce titre.

Clément THEAUDIN que je vais appeler a exercé presque la quasi-totalité des mandats électifs possibles sauf celui de sénateur, mais peut-être qu'un jour... Il a été Député d'Ille-et-Vilaine pendant 7 années, maire de Liffré, très longtemps de 1983 à 2008, Président de sa communauté, il a également fait une courte infidélité à l'Institution départementale, il a été Conseiller régional pendant son long parcours électif, Conseiller général à partir de 1979, il a exercé des fonctions de Vice-Président aux côtés de Jean-Louis TOURENNE à partir de 2004. Sa fonction n'était pas la plus médiatique, souvent la plus ingrate, c'est souvent celle de la personne qui doit dire, avec toute la diplomatie requise, que ce serait bien, mais que cela ne va pas être possible parce que le budget, si l'on veut en préserver les grands équilibres, et il est important que dans toute institution, on ait aussi cette personne. Je crois que si notre Département aujourd'hui est dans une situation moins dégradée, elle est difficile, mais moins dégradée que celle que j'ai pu entendre encore lorsque j'étais mercredi dernier à la rencontre de l'ensemble de mes collègues, Présidents de Départements de France, on le doit certainement aussi à sa très grande implication, à sa rigueur pour toujours

nous montrer qu'entre le choix du souhaitable et du possible, il faut trouver la voie. Il nous y a aidés par ses éclairages, je tenais à l'en remercier.

Là aussi, une autre figure de cette institution, lui aussi cinq étoiles, François RICHOU. Conseiller général depuis 1982, une figure ; on lui connaît différents engagements, c'est aussi un engagement fort aux côtés du monde combattant et je sais aussi Jeannine combien grande a été ton implication dans ce domaine. C'est aussi un engagement sans faille pour la cause du tourisme dans toutes ses déclinaisons et il a également exercé la fonction de Vice-Président de cette institution de 2011 à 2014, toujours un homme de conviction, un homme toujours tourné vers le débat, prêt à y prendre toute sa part avec beaucoup de vivacité parfois, mais c'est la force de ses convictions et là aussi je crois que ce très long parcours au service des habitants de ce territoire méritait d'être salué comme il se doit par cet honorariat.

Avons-nous retrouvé M. RICHEUX ? On me fait signe que oui. Vous étiez attendu comme le messie, M. RICHEUX. Quelques-uns de vos collègues m'ont suggéré que vous deviez probablement venir en calèche, mais vous connaissez leur sens et leur esprit taquin. Je tenais moi aussi à saluer l'engagement qui a été le vôtre et qui a été reconnu dans le cadre de cet honorariat, en rappelant là aussi l'importance de votre engagement au service de vos concitoyens dans différentes fonctions, d'abord celles de Conseiller municipal dans votre commune et puis très vite maire de Saint-Père-Marc-en-Poulet. Conseiller général à partir de 1994, vous avez été également Vice-Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Président du comité départemental du tourisme et là, il a fallu qu'on inverse le cours des choses parce qu'on s'était presque dit qu'il devait y avoir un règlement qu'il fallait pour exercer cette fonction, que les quatre premières lettres du nom soient un R, un I, un C et un H parce que cela a été vérifié pendant un certain nombre d'années, mais Solène MICHENOT a désormais pris le relais. Vous exercez également des responsabilités au sein de votre communauté, donc pour ce qui me concerne, c'est bien sûr l'engagement départemental que je dois saluer. On vous connaît au moins deux passions, il y en a sans doute d'autres : le tourisme et tout ce qui se tourne autour du cheval, donc puissiez-vous les entretenir encore longtemps. Merci pour votre engagement.

Je vais proposer à l'ensemble des récipiendaires de se regrouper autour de moi-même et de M. le Préfet pour une photo collective.

Je lève la séance.
